

Programme Local de Prévention Des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)



PREAMBULE

L'objectif de la politique nationale de gestion des déchets est d'amplifier le « découplage »¹ entre croissance et production de déchets. Afin de réduire les impacts environnementaux causés par les déchets et maîtriser les coûts du service public de leur enlèvement, le syndicat Azur s'engage dans la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Ce programme vise à diminuer la production de déchets à travers la mise en place d'actions diverses sur le territoire.

L'objectif du syndicat est de diminuer de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire par rapport à l'année 2010, soit une réduction de 45 kg de déchets par habitant d'ici 2020, et de réduire la nocivité de l'ensemble des déchets produits.

Il a une ambition plus grande encore :

- Mobiliser tous les acteurs autour de la transition vers une croissance verte, en participant à un nouveau modèle économique de filières circulaires, basées sur la préservation des ressources,
- Limiter les impacts sur tout le cycle de la vie (d'un produit) en passant à une vision intégrée.

¹ Expertises de l'ADEME, « éléments contexte », accessible sur : <http://www.ademe.fr/expertises/dechets/elements-contexte>

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE | 2 |
| PHASE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL..... | 6 |
| 1. Contexte, enjeux et objectifs du Programme Local de Prévention des DMA | 7 |
| a. Contexte de la production de déchets..... | 7 |
| b. Cadre institutionnel et réglementation de la gestion des déchets | 9 |
| c. Les enjeux de la mise en place d'un PLPDMA..... | 10 |
| i. Environnementaux..... | 10 |
| ii. Economiques | 11 |
| iii. Sociaux..... | 11 |
| d. Objectifs et méthodologie de l'étude | 12 |
| i. Objectifs..... | 12 |
| ii. Méthodologie..... | 12 |
| 2. Présentation du territoire..... | 13 |
| a. Présentation de la structure | 14 |
| i. EPCI..... | 14 |
| ii. Historique | 15 |
| iii. Composition et compétences du comité syndical | 16 |
| iv. Moyens humains et matériels du syndicat | 16 |
| b. Spécificités de chacune des villes membres..... | 17 |
| i. Site..... | 17 |
| ii. Situation..... | 17 |
| iii. Occupation du sol | 20 |
| 3. Etudier la société..... | 22 |
| a. Population | 22 |
| i. Indicateurs démographiques | 22 |
| ii. Taux de natalité | 22 |
| iii. Structure par âge et par sexe | 23 |
| iv. Qualifications et scolarisation..... | 25 |
| v. Composition des ménages | 26 |
| b. Logement..... | 28 |
| i. Type de logement par commune | 28 |
| ii. Résidence principale selon le statut d'occupation..... | 29 |
| iii. La nature et l'évolution du parc immobilier | 30 |
| c. Emploi et revenu..... | 31 |

| | | |
|--|---|-----------|
| i. | Emploi | 31 |
| ii. | Revenus fiscaux déclarés | 33 |
| iii. | L'équipement automobile des actifs | 35 |
| d. | Démographie des entreprises | 36 |
| i. | Nombre d'établissements actifs par secteur d'activité | 36 |
| ii. | Commerces | 38 |
| e. | Etablissements scolaires..... | 39 |
| f. | Tourisme | 40 |
| i. | Part des résidences secondaire dans le logement..... | 40 |
| ii. | Taux de fonction touristique..... | 40 |
| 4. | Etat des lieux de la gestion des déchets du syndicat AZUR | 41 |
| a. | Organisation générale du service public de la collecte et du traitement des déchets..... | 41 |
| i. | Dispositif de collecte | 41 |
| ii. | Traitement..... | 46 |
| iii. | Démarche environnementale | 53 |
| b. | Production des déchets ménagers | 54 |
| i. | Cartographie des flux sur les villes..... | 54 |
| ii. | Evolution des tonnages de déchets traités par communes | 54 |
| iii. | Synthèse du traitement des déchets par le Syndicat AZUR..... | 55 |
| c. | Les coûts de la gestion des déchets..... | 56 |
| i. | Mode de financement | 56 |
| ii. | Coûts de revient | 57 |
| 5. | Matrice AFOM..... | 58 |
| PHASE 2 : CAMPAGNE DE CARACTERISATION ET ENQUETE DES GESTES DE PREVENTION | | 59 |
| 1. | Objectif et méthodologie..... | 60 |
| a. | Organisation et sectorisation..... | 60 |
| b. | Catégorisation et enjeux | 62 |
| c. | Tri | 64 |
| 2. | Reconstitution du gisement d'évitement..... | 67 |
| a. | Composition moyenne des OMR | 67 |
| b. | Composition détaillée des OMR | 72 |
| i. | La part des déchets organiques | 72 |
| ii. | Les déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention | 73 |
| 3. | Résultats de l'enquête sur les gestes de prévention | 76 |

| | |
|--|----|
| PHASE 3 : PLAN D’ACTION DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES | 78 |
| 1. Les acteurs, les partenariats, les relais locaux | 79 |
| a. Types d’acteurs relais | 80 |
| b. Les principaux acteurs relais | 80 |
| i. Les acteurs associatifs : | 80 |
| 2. Les actions de prévention déjà engagées sur le territoire | 82 |
| a. Action emblématique nationale : le compostage | 82 |
| b. Action éco-exemplaire de la collectivité | 84 |
| c. La sensibilisation | 84 |
| 3. Le choix des actions à mettre en place et potentiel de réduction | 87 |
| 4. La hiérarchisation des actions – tableau bilan | 92 |
| 5. Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs | 93 |
| a. L’identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent | 94 |
| b. La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires | 94 |
| c. L’établissement d’un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre | 94 |
| GLOSSAIRE | 96 |

PHASE 1 : DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. Contexte, enjeux et objectifs du Programme Local de Prévention des DMA

a. Contexte de la production de déchets

Malgré les modes de consommation, de production et des habitudes alimentaires qui ont conduit à une explosion de la quantité de déchets (la production d'ordures ménagères (OM) par habitant a doublé en 40 ans) et à une complexification du traitement, une relative stabilité s'observe depuis 2002. Grâce aux politiques publiques mises en œuvre, en 2014 la France a produit 324 millions de tonnes de déchets, contre 355 en 2010. Elle a généré 5 tonnes de déchets par habitant, niveau analogue à la moyenne européenne, puis 64% des déchets, tous confondus, ont été recyclés contre 60% en 2010 (taux variable selon le type de déchet).

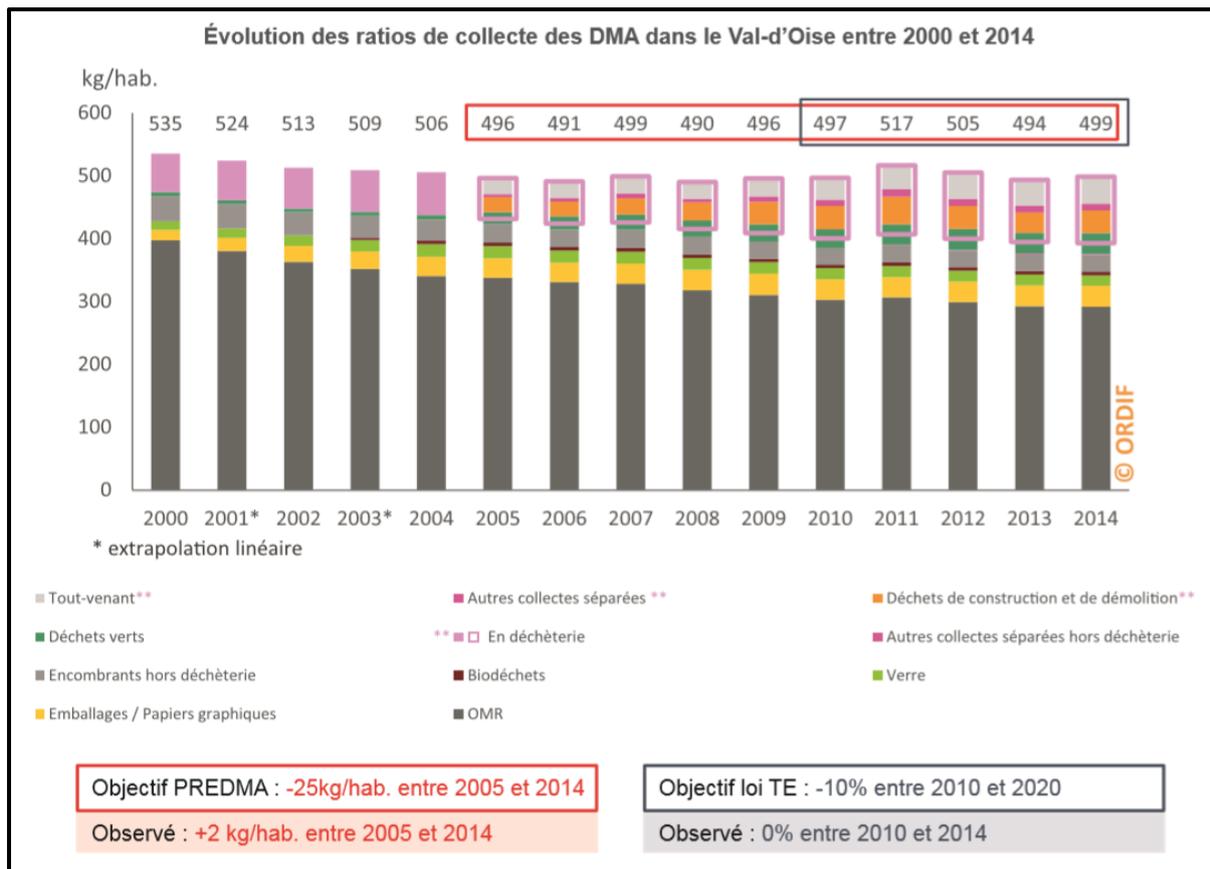
Si le traitement de ces déchets émet 4% des émissions de gaz à effet de serre (GES) nationales, cette faible part ne représente que « la partie émergée d'un iceberg de ressources utilisées et de pollutions (indirectes) induites par la production, la distribution, l'usage des produits »².

En région Ile-de-France, en 2015, un habitant produisait 454 kilogrammes de déchets ménagers et assimilés, cela représente une baisse de 10 kg /hab par rapport à 2014, et de 52 kg /hab depuis 2000. On observe par ailleurs une baisse de 108 kg /hab du flux d'ordures ménagères résiduelles (OMR) – déchets produits quotidiennement et collectés en mélange – sur la période 2000-2015³. Les observations locales sont davantage diversifiées puisque chaque territoire à ses spécificités.

Depuis 2000, les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés collectés (DMA) ont tendance à diminuer dans le Val-d'Oise. Le ratio de collecte est passé de 535 kg /hab en 2000 à 499 kg /hab en 2014. Cette baisse globale est principalement due à la nette diminution de collecte du flux d'OMR dont la collecte diminue de 106 kg /hab entre 2000 et 2014. Cette forte baisse est cependant atténuée par la hausse des quantités d'ordures ménagères et assimilés collectées sélectivement (emballages en et hors verre et papiers graphiques) progressant de 30 kg /hab en 2000 à 50 kg /hab en 2014. Si la tendance générale du flux total de DMA est à la baisse, les quantités de déchets occasionnels collectés en déchèterie augmentent de manière significative (ratio élevé à 106 kg /hab en 2014 contre 61 kg /hab en 2000).

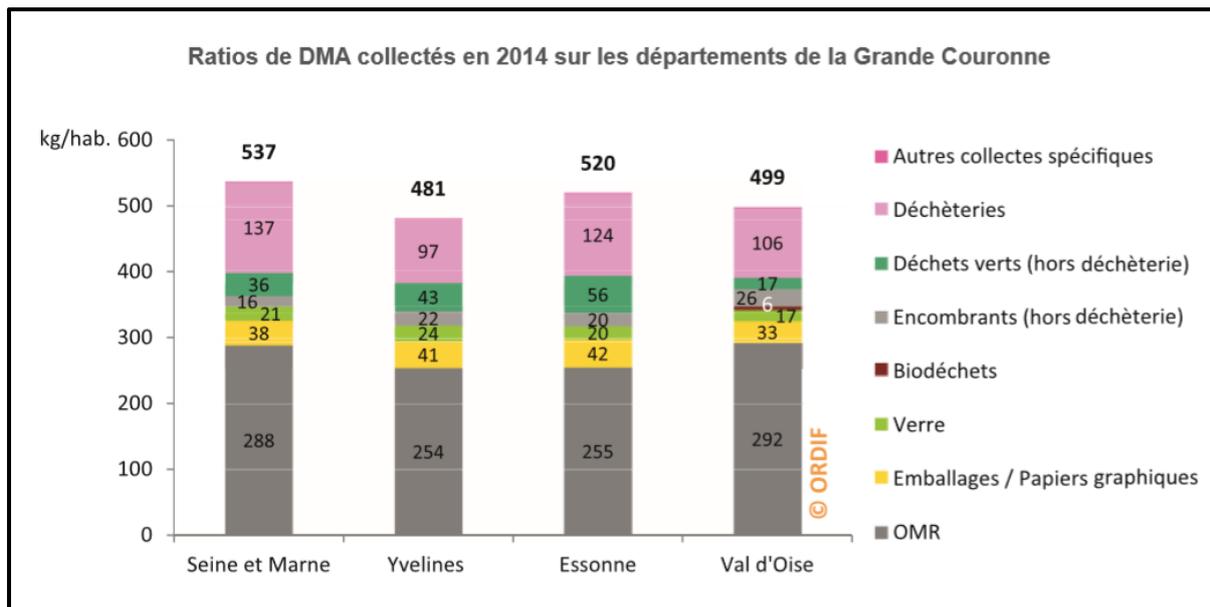
² *Tableau de bord – Les déchets franciliens dans l'économie circulaire*, édition 2015, ORDIF : <https://www.actu-environnement.com/media/pdf/tbd-dechets-franciliens.pdf>.

³ *Bilan déchets ménagers*, édition 2015, ORDIF.



En comparaison avec les autres territoires de Grande Couronne, le Val-d'Oise a le plus fort ratio d'OMR collectées et collecte le moins de recyclables secs. Il est le seul département d'Île-de-France en revanche à disposer sur son territoire d'une communauté d'agglomération qui a une collecte spécifique des biodéchets⁴.

⁴ Sources : données Val d'Oise, ORDIF, 2014.



Aujourd'hui encore, en dépit des améliorations notables, la gestion des déchets représente un véritable enjeu tant au niveau financier qu'environnemental. En 2014, la dépense de gestion des déchets (investissement et fonctionnement des équipements gérés par les collectivités, nettoyage des rues, dépenses des entreprises) atteint 17 milliards d'euros. Ce sont les collectivités locales et les établissements publics de coopération intercommunale qui, en plus de réaliser ces efforts d'optimisation des tournées de collecte, sont chargés d'agir en amont. En travaillant en concertation avec la population, les associations et les professionnels de leur territoire, les collectivités sont les « maître d'œuvre »⁵ du paradigme de la prévention. Elles agissent concrètement pour la réduction et la gestion durable des déchets, et dans la sortie progressive de la mise en décharge (qui constituent un gaspillage de matière et d'énergie).

b. Cadre institutionnel et réglementation de la gestion des déchets

Le loi de transition énergétique pour la croissance verte s'inscrit dans l'évolution nationale et internationale du droit vers une meilleure prise en compte des enjeux énergétique, climatique et de qualité de l'air, et en en particulier dans les suites du Grenelle Environnement.

Depuis plusieurs années, portées par les réglementations nationales et européennes, les pratiques se modifient en profondeur, et tendent toutes vers un même objectif : favoriser la réduction des déchets et la valorisation matière et énergétique des déchets.

Considérées comme les leviers essentiels de la transition énergétique nationale vers une croissance verte (loi 2015), la prévention et la gestion des déchets sont régies par le Code de l'environnement. Cela fait suite à la directive européenne de 2008, visant à protéger l'environnement et la santé humaine par la prévention, reprenant et affirmant les

⁵ « Gestion des déchets ménagers : et si la France rattrapait son retard ? », 2009, cniid. Disponible sur : <http://cniid.fr/Gestion-des-dechets-menagers-et-si-la-France,242>

orientations de la politique de gestion des déchets, transposée en droit français par le décret de 2011. En appliquant les lois « Grenelle » (2009/2010), il renforce la planification des déchets et limite les quantités. En 2013, la Conférence environnementale lance un Plan national pour la prévention des déchets pour la période 2014-2020, avec pour principaux objectifs de diminuer de 10% entre 2010 et 2020 les DMA et de stabiliser la production de DAE et déchets du Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

L'élaboration des PLPDMA est obligatoire pour les collectivités territoriales, tenues à la collecte et au traitement des DMA depuis le 1^{er} janvier 2012 conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V). Les PLPDMA sont des outils de promotion de l'économie circulaire, l'évolution de notre modèle économique vers un modèle durable, n'agit pas seulement sur le plan environnemental, mais aussi sur le plan économique et social.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA

En région Ile-de-France, le Conseil Régional élabore en concertation notamment avec les services de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE), les Plans Régionaux d'Élimination des Déchets. Depuis 2009, trois plans ont été approuvés concernant l'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA), déchets dangereux et déchets de soins. Enfin, la Région a adopté, en 2011, un Plan de Réduction des Déchets d'Ile-de-France (PREDIF) avec pour objectif principal le développement des Programmes locaux de prévention pour couvrir 80% de la population francilienne en 2014.

Les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales compétents sont dorénavant tenu de programmer et de suivre des actions thématiques sur le territoire qu'elles régissent en termes de déchets. La prévention est la première priorité des politiques relatives à la gestion des déchets. Il s'agit, en amont de la collecte, d'en limiter la quantité et de réduire leur nocivité. Pour cela, la mise en œuvre de plans d'actions appelés Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est financés par l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) jusqu'en 2012, et par le Conseil Régional depuis.

c. Les enjeux de la mise en place d'un PLPDMA

i. Environnementaux

→ Problématique de pollution et de ressources naturelles

Les déchets induisent diverses pollutions ; il y a celle de la dégradation du cadre de vie due aux rejets dans les milieux naturels (eau, sol, air) et d'autres, intervenant sur les autres étapes du cycle de vie d'un produit (extraction de la matière première, production des biens et services, distribution, utilisation et traitement).

Réduire les déchets à la source (en terme de quantité et qualité) en appliquant le principe de prévention, permet de limiter les impacts sur l'environnement et la santé humaine : émissions de méthane et de polluants des eaux en provenance de décharges sauvages ; émissions de métaux lourds et dioxine en provenance des incinérations non maîtrisées ; les risques de toxicité liés à certains déchets dangereux ; gaspillage de ressources naturelles, dégradation de la qualité de l'air, pollution de l'eau, etc.

L'application de la prévention à la gestion des déchets permet aussi de faire évoluer les comportements de consommation vers plus d'alternatives écoresponsables (respectueuses de l'environnement et économes des ressources), en valorisant par exemple la réutilisation et le réemploi.

ii. Economiques

→ Déchets et ressources : des liens de plus en plus évidents

Prévention et recyclage ne sont plus seulement un enjeu de société, ils deviennent des facteurs déterminants de prospérité. Les déchets représentent un potentiel de plus en plus important de substitution à l'utilisation de matières premières, qui encourage l'innovation et la créativité pour l'industrie du recyclage.

→ Des opportunités économiques à saisir

Le secteur de la gestion et du recyclage des déchets jouit d'un taux de croissance élevé et d'un chiffre d'affaires estimé à plus de 100 milliards d'euros pour l'Europe des 25. Ce secteur est créateur d'emplois et concerne près de 1,5 million d'emplois en Europe. Cette situation s'accompagne de grands mouvements de concentration entre opérateurs privés et une concurrence forte entre opérateurs publics et privés. A cet égard, le maintien de pouvoirs publics forts et compétents dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets doit rester un objectif.

→ Economie circulaire

Moins de déchets signifie moins de dépenses pour le recyclage, le traitement et/ou l'élimination, c'est-à-dire un bénéfice direct pour la collectivité et les habitants. Une politique active de prévention permet également de soutenir la recherche et le développement de produits, services et systèmes écoconçus et de les mettre en évidence auprès du consommateur pour orienter ses choix. De manière générale, elle a fréquemment un résultat positif sur le pouvoir d'achat des ménages (par exemple, les produits moins emballés sont très souvent moins chers à l'achat).

iii. Sociaux

Les actions partenariales menées avec l'ensemble des acteurs de la société civile (sphères publique, privée, associative, citoyenne) permettent de stimuler une forme de démocratie participative, vecteur de renforcement du lien social. L'éducation à la prévention comporte, par ailleurs, des aspects intéressants liés à l'éco-citoyenneté et au civisme. Elle responsabilise le consommateur face à ses choix, et promeut l'exemplarité des structures. Au travers d'une campagne territoriale pour la prévention des déchets, encourager le réemploi permet aussi de créer des emplois, accessibles à des travailleurs peu qualifiés ou en réinsertion. Contribuer au développement de produits plus respectueux de l'environnement a également des conséquences non négligeables sur la santé des personnes. Enfin, l'étude « moins de déchets dans son charriot de courses : est-ce possible, à quel prix ? », menée en 2009 par l'ADEME, prouve qu'en appliquant des gestes simples, il est possible d'obtenir un charriot produisant moins de déchets et des économies à la caisse.

d. Objectifs et méthodologie de l'étude

i. Objectifs

Pour programmer un plan d'actions efficace, il est nécessaire d'établir un diagnostic du territoire. L'objectif est alors de disposer d'un état initial des déchets et de leur gestion sur le territoire en vue de dégager les priorités, les hiérarchiser et de suivre l'évolution des impacts du Programme. Le diagnostic territorial « recense, sur un territoire déterminé, les problèmes, les forces, les faiblesses, les attentes des personnes, les enjeux économiques, environnementaux et sociaux »⁶.

Il permet un travail participatif qui recherche des écarts entre les représentations des différents acteurs, identifie les leviers et freins externes susceptibles d'accélérer ou de ralentir la mise en œuvre de ce programme. Ce travail de diagnostic est un outil d'aide à la décision qui a vocation à offrir une vision d'ensemble pour partager une vision économique, sociale et environnementale du territoire et concevoir un programme d'actions ciblé et adapté. Ainsi, le diagnostic permet de croiser une vision axée sur la production et la gestion des déchets, associée à des objectifs de réduction quantitatifs, avec une vision s'attachant aux acteurs du territoire, et aux activités qu'ils exercent et dont découle la production de déchets.

ii. Méthodologie

La méthodologie mise en œuvre utilise comme cadre de référence les préconisations de l'ADEME pour la réalisation d'un diagnostic. Il s'est attaché à :

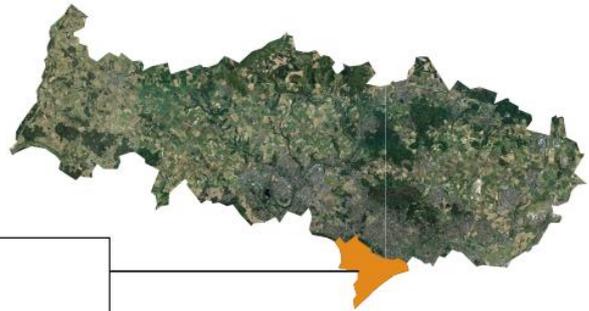
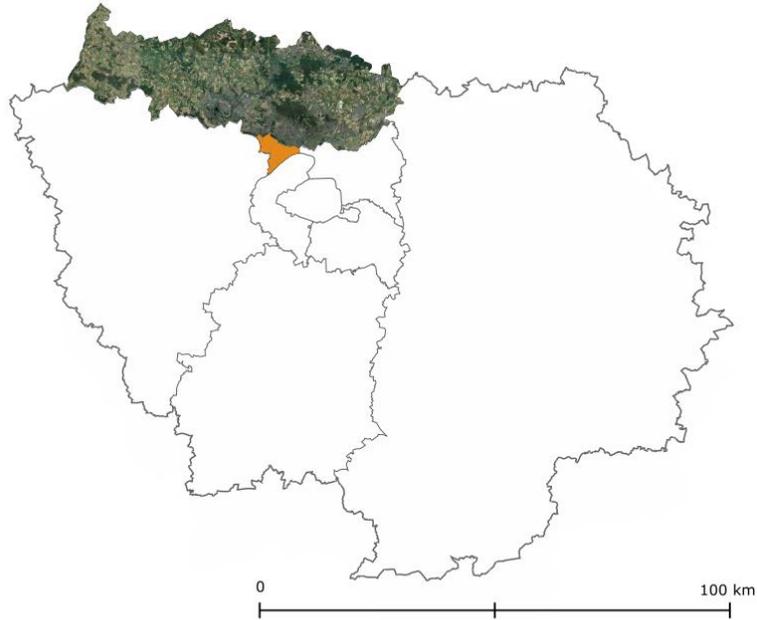
- identifier les spécificités démographiques, économiques et sociales de chacune des villes afin de construire un programme en cohérence avec les réalités du territoire ;
- identifier les gisements d'évitement prioritaires (recenser les flux de déchets, analyser l'évolution des tonnages des différents flux de déchets traités, évaluer les principaux gisements d'évitement) ;
- identifier les acteurs, relais et partenaires locaux pour développer une coopération durable entre les acteurs publics, privés et associatifs ;
- recenser et qualifier les actions de prévention déjà menées sur le territoire de la commune par les différents acteurs ;
- en dégager les contraintes et opportunités du territoire ;
- réaliser l'inventaire de l'offre de services de collecte sur le territoire, relative notamment.

La réalisation du diagnostic a reposé sur :

- Le recensement et l'étude des données disponibles
- Une caractérisation des OMR
- Une enquête auprès des ménages sur les gestes de prévention

⁶ PRAGER JC. *Méthode de diagnostic du système d'innovation dans les régions françaises*. Paris : Agence pour la diffusion de l'information technologique (ADIT), 2008
Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR)

2. Présentation du territoire⁷



⁷ Source : données IGN BD TOPO. Carte réalisée par Margot Braun avec QGIS et Inkscape.

a. Présentation de la structure

i. EPCI

Le syndicat Azur est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), sans fiscalité propre à la structure mixte et fermée, créée en 1972.

Les EPCI, tout en étant des groupements de collectivités territoriales, restent des établissements publics. Ils sont donc régis, en tant que tels, par un principe général de spécialité qui ne leur donne compétence que pour les domaines et les matières que la loi leur attribue ou pour ceux qui leur sont délégués par les communes membres. Le syndicat AZUR assure au quotidien une mission de service public de gestion des DMA. Les communautés adhérentes lui ont transféré leurs compétences en matière de collecte et traitement des déchets afin de mutualiser les coûts et d'apporter des solutions cohérentes et durables aux problématiques liées à la gestion des déchets.

Depuis l'adoption de la réforme territoriale de 2010, qui a fixé l'objectif de simplifier et d'achever la carte de l'intercommunalité, la loi du 27 janvier 2014 sur la modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, modifiant le paysage de l'intercommunalité, et la loi NOTRe, soumettant chaque commune à une intercommunalité à fiscalité propre, le syndicat AZUR regroupe trois adhérents :

| Collectivités concernées | Communes adhérentes |
|---|-----------------------|
|  | Argenteuil |
|  | Bezons |
|  | Cormeilles-en-Parisis |
| | La Frette-sur-Seine |



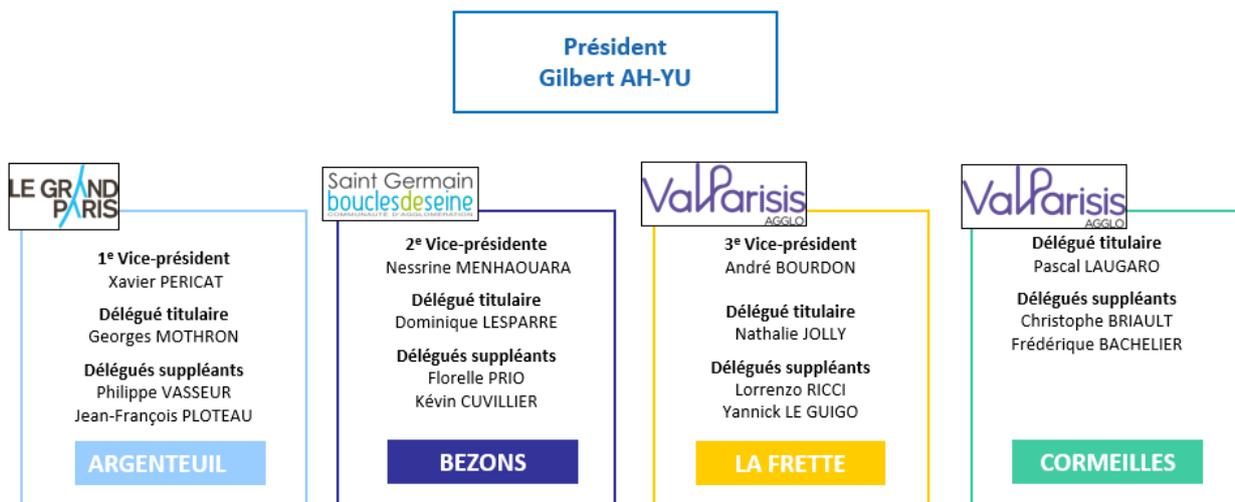
| AZUR | |
|---|----------------------------------|
| Population en 2015 | 163 301 |
| Densité de la population en 2015 | 5 119,2 hab./ km ² |
| Superficie | 31,9 km ² |

ii. Historique

- 1972 :** Création du Syndicat AZUR qui regroupe 4 villes : Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis, Sartrouville
- 1972/1975 :** Construction du Centre de Valorisation Énergétique (CVE), rue du Chemin Vert Argenteuil
- 1985 :** Mise en service du réseau de chaleur
- 1993/1994 :** Traitement des fumées pour la mise en conformité de l'incinération avec la réglementation concernant la réduction des pollutions
- 1994 :** Ouverture de la déchetterie
- 1996/1998 :** Augmentation de la capacité de traitement de l'usine et mise en place d'un système de cogénération avec production simultanée de chaleur et d'électricité
- 1997 :** Lancement de la collecte sélective du verre
- 1998/2000 :** Lancement de la collecte sélective multi matériaux, construction du centre de traitement des mâchefers
- 2002 :** Adhésion de la ville de La Frette sur Seine
- 2005 :** Retrait de la ville de Sartrouville, mise aux normes de l'Usine d'Incinération concernant les rejets atmosphériques
- 2009 :** Lancement de la collecte des déchets végétaux sur le territoire de la Frette-sur-Seine et Cormeilles-en-Parisis
- 2010 :** Lancement du nouveau service de déchetteries mobiles
- 2011 :** Accueil des Déchets d'Activités de Soins en déchetterie fixe
- 2015 :**
- Contractualisation du Syndicat avec Eco-Mobilier pour un soutien financier concernant la collecte et le traitement des Déchets d'Équipement et d'Ameublement
 - Renégociation de la Délégation de Service Public avec Novergie, intégrant un plan d'investissements ambitieux
 - Réaménagement de la dette du Syndicat Sécurisation des quais de la déchetterie
 - Sécurisation des quais de la déchetterie
- 2016 :** Dissolution de l'agglomération Argenteuil Bezons au 31/12/2015 et reprise de la compétence collecte par le syndicat Azur au 01/01/2016.
- 2017 :** Refonte des collectes sur les villes d'Argenteuil et Bezons en octobre 2017 – arrêt des déchetteries mobiles – protocole de signature pour l'extension du réseau de chauffage urbains sur Bezons
- 2018 :** Signature d'une convention de fourniture de chaleur entre le syndicat Azur, les villes d'Argenteuil et de Bezons pour la période 2018/2041, cette convention prévoit l'augmentation de la fourniture de chaleur par le syndicat afin de permettre la création d'un réseau de chauffage urbain sur la ville de Bezons (3 à 4000 logements) ainsi que l'extension du réseau de la ville d'Argenteuil.

iii. Composition et compétences du comité syndical

« Le Syndicat Azur est administré par un Comité syndical composé de 8 élus titulaires et leurs 8 suppléants. Le Comité syndical en place a été élu le 19 février 2016. Ce sont les collectivités adhérentes qui désignent, parmi les conseillers communautaires, leurs délégués au syndicat Azur. Leur nombre est fixé proportionnellement à la population de chaque collectivité et des dispositions statutaires. Le Comité définit la politique du Syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion ».⁸



Le syndicat exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, ce qui comprend :

- L'ensemble des collectes des DMA ;
- La fourniture, mise en place et entretien des bacs et bornes d'apport volontaire aériennes et enterrées (pré-collecte des ordures ménagères) ;
- La construction et l'exploitation de déchetteries ;
- L'étude, la programmation, la réalisation et la gestion d'équipements pour la collecte et le traitement des déchets ménagers, des déchets assimilés et des déchets industriels banals (valorisation organique, matière et énergétique) ;
- Les missions de sensibilisation des publics du territoire en matière de prévention des déchets et de consignes de tri ;
- La communication sur les activités du syndicat en matière de collecte et de traitement des DMA ;
- L'exploitation et l'entretien du CVE.

iv. Moyens humains et matériels du syndicat

L'effectif moyen du syndicat est de 150 agents.

⁸ Sources : Syndicat AZUR. Disponible sur : <http://www.syndicat-azur.fr/>

La flotte automobile est composée de 50 véhicules.

Le syndicat AZUR propriétaire d'un ensemble de bâtiment lui permettant d'exercer dans de bonnes conditions les compétences collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce patrimoine est composé d'un CVE, d'une déchetterie fixe, d'un dépôt pour les équipes et véhicules de collecte, d'un bâtiment administratif attenant, d'un siège social ainsi que d'un entrepôt de stockage des bacs...



b. Spécificités de chacune des villes membres

i. Site

Entre la vallée de la Seine et la plaine de Montmorency (Nord-Est de notre localisation), les buttes du Parisis s'étendent sur 465 hectares et s'élèvent jusqu'à 168 mètres d'altitude. Leurs fortes pentes offrent une grande visibilité dans le paysage, malgré les altérations du relief causées par l'exploitation des carrières, et font partie intégrante de la Ceinture Verte de Paris.

Très morcelées et cernées par l'urbanisation, les buttes du Parisis font l'objet d'un vaste plan de réaménagement depuis le début des années 1990, sous la conduite de l'agence des espaces verts. Classées « Espaces naturels sensibles régionaux », elles font l'objet d'un droit de préemption et sont progressivement acquises et gérées par l'agence des espaces verts de la région Île-de-France.

ii. Situation

Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine sont des communes franciliennes du Val d'Oise (95), département constituant la partie nord de l'agglomération parisienne.

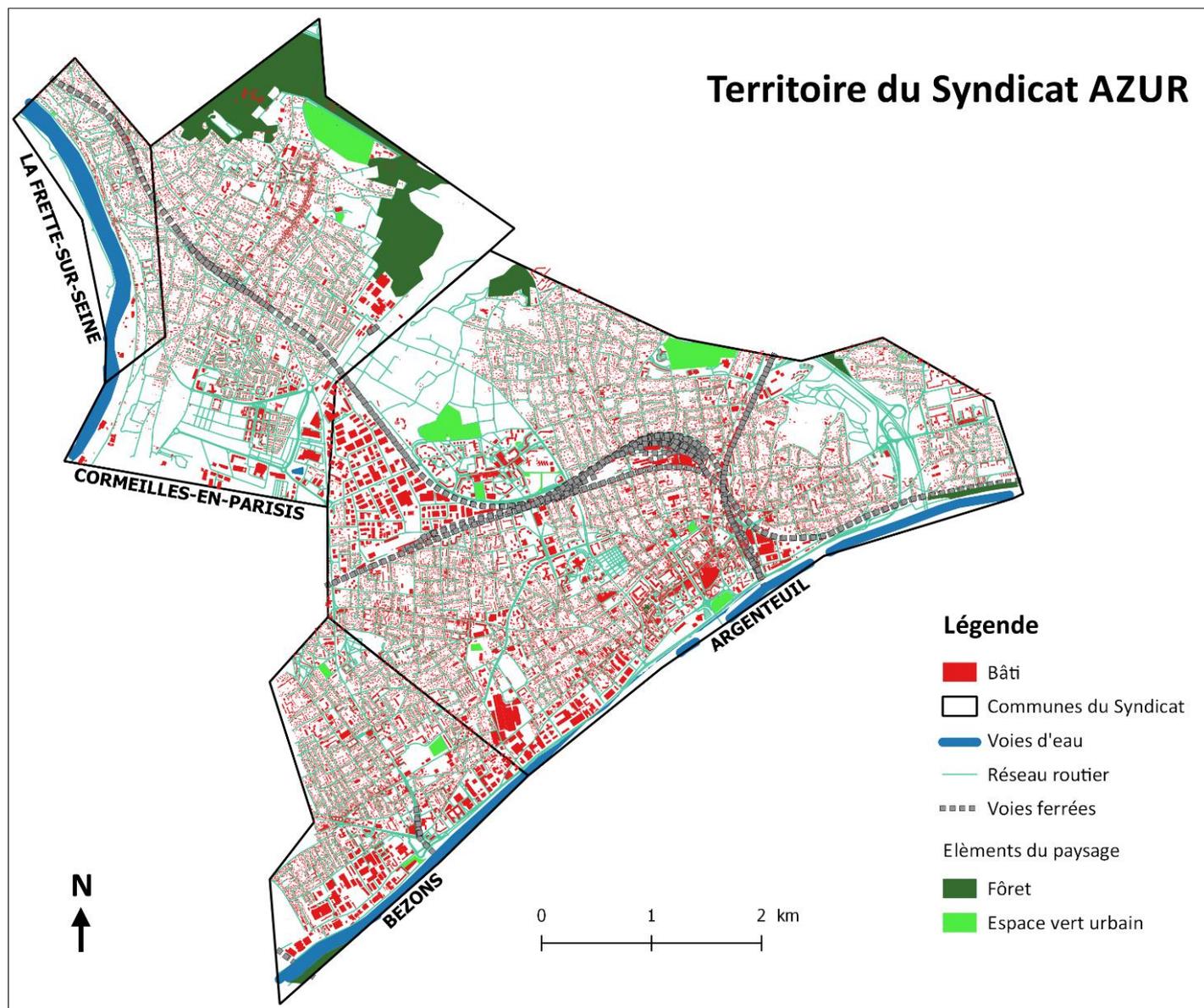
Cette grande couronne, formée en partie par ces quatre communes, se caractérise par un territoire contrasté qui regroupe un patrimoine touristique et naturel, des aires urbaines importantes, le premier aéroport d'Europe continentale (Paris Charles-de-Gaulle), des pôles d'activité économique dynamiques au rayonnement national et international.

Implantée au confluent des trois départements des Yvelines, du Val d'Oise, et des Hauts-de-Seine, la commune d'Argenteuil, s'étend sur 1 720 hectares et longe la rive droite de la Seine sur près de 5 kilomètres. Elle est le chef-lieu d'arrondissement le plus peuplée de son

département et la quatrième en population de la région Ile-de-France. A cette confluence, nous rencontrons aussi la commune de Bezons dont la superficie est de 420 hectares. Quant aux autres, Cormeilles-en-Parisis possède une superficie de 850 hectares, elle est la seule commune du Syndicat n'ayant pas de berges sur son site, et La Frette-sur-Seine couvre la superficie de 200 hectares en occupant les pentes douces de la rive droite de la Seine sur 3 kilomètres.

Par leur situation, au centre des axes routiers (A15 : Paris – Cergy-Pontoise ; A86 : La Défense – Saint-Denis) et desservies par les transports en commun (transilien, bus, tramway), les communes bénéficient de la polarisation économique (La Défense et Cergy-Pontoise) et du rayonnement de Paris (et l'alimente dans la banlieue nord parisienne jusqu'à Mantes-la-Jolie et Pontoise). Ainsi, les quatre communes appartiennent à la fois à l'unité urbaine, l'aire urbaine, la zone d'emploi et le bassin de vie de Paris.

Ci-dessous, une carte de localisation qui présente les composantes du paysage urbain du territoire du Syndicat AZUR⁹.



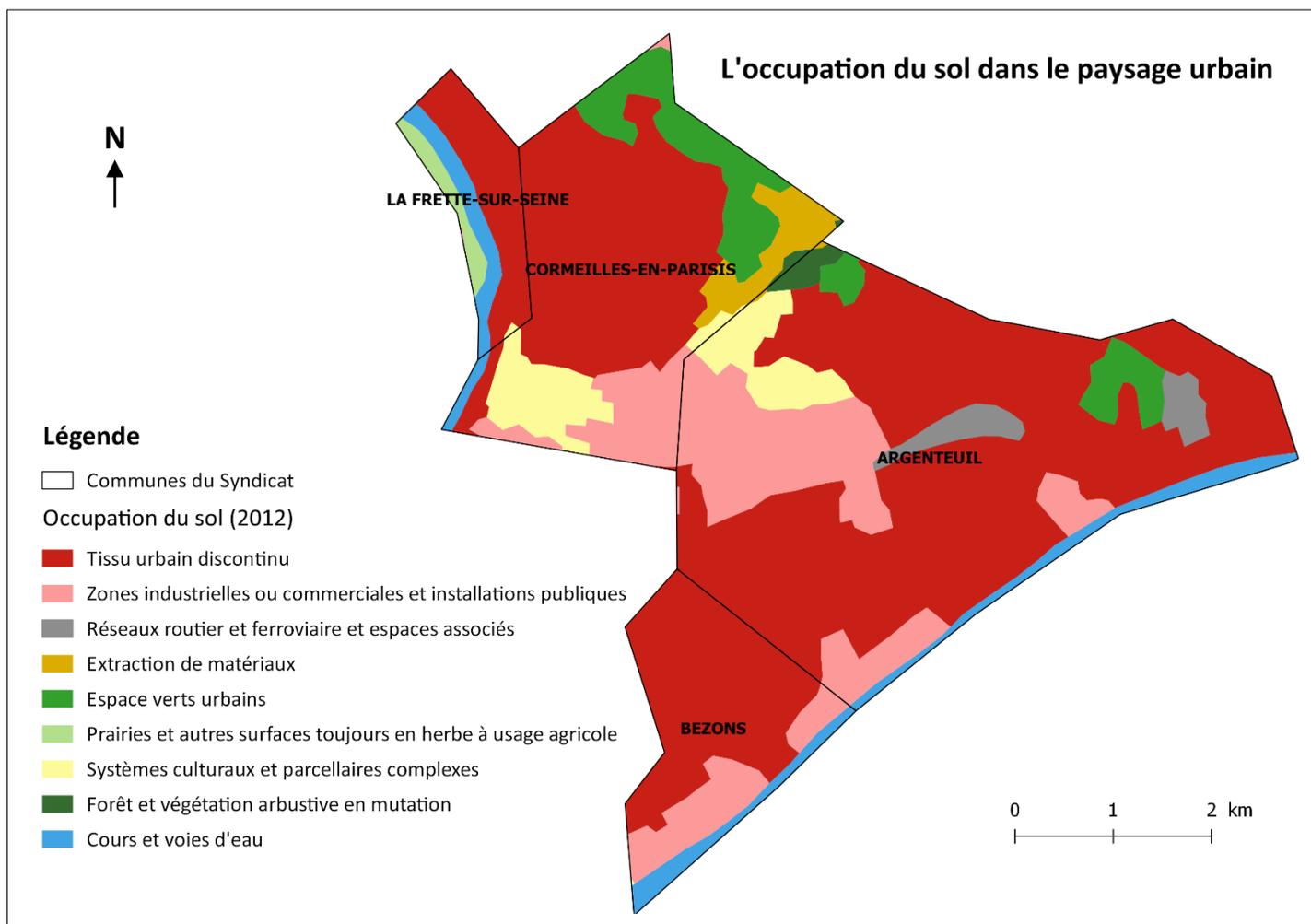
⁹ Source : données issues de OpenStreetMap, disponible sur www.data.gouv.fr. Carte réalisée par Margot Braun avec QGIS.

iii. Occupation du sol

→ Densité¹⁰

| | Île-de-France | Val-d'Oise | AZUR | Argenteuil | Cormeilles-en-Parisis | Bezons | Frette-sur-Seine |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|-------------------|
| Population en 2014 | 12 027 565 | 1 205 539 | 165 739 | 108 865 | 23 818 | 28 431 | 4 625 |
| Densité de population en 2014 | 1 001,3 | 967,6 | 5 195,6 | 6 322 | 2 808,7 | 6 834,4 | 2 289,6 |
| Superficie | 12 012,3 km ² | 1 245,9 km ² | 31,9 km ² | 17,2 km ² | 8,5 km ² | 4,2 km ² | 2 km ² |

→ Occupation du sol en 2012¹¹



¹⁰ Source : données INSEE, accessible sur Géoclip (<http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr>).

¹¹ Source : données issues du Corine Land Cover 2012. Carte réalisée par Margot Braun avec QGIS.

Pour apprécier une représentation chiffrée de l'occupation du sol, le tableau ci-dessous présente une superficie par catégorie en pourcentage sur les communes :

| | AZUR | Argenteuil | Bezons | Cormeilles-en-Parisis | La Frette-sur-Seine |
|---|-------------|-------------------|---------------|------------------------------|----------------------------|
| Zones urbanisées | 63,2% | 65,4% | 67,9% | 55,6% | 67% |
| Zones industrielles ou commerciales et installations publiques | 17,5% | 18,8% | 20% | 10,7% | 0,2% |
| Réseaux de communication (routier, ferroviaire et espaces associés) | 1,9% | 3,5% | 0% | 0% | 0% |
| Mines, décharges et chantiers | 2,1% | 0,7% | 0% | 6,4% | 0% |
| Espaces verts urbains | 6,5% | 3,8% | 0% | 16,8% | 0% |
| Prairies et autres surfaces toujours en herbe à usage agricole | 0,8% | 0% | 0% | 0% | 12% |
| Zones agricoles hétérogènes | 5,5% | 5,1% | 0,4% | 10,1% | 1,2% |
| Forêts et milieux à végétation arbustive et/ou herbacée | 0,7% | 1,2% | 0% | 0% | 0% |
| Cours et voies d'eau | 4,3% | 2,4% | 11,1% | 0,6% | 21,3% |

3. Etudier la société

a. Population

i. Indicateurs démographiques

| | Île-de-France | Val-d'Oise | Argenteuil | Bezons | Cormeilles-en-Parisis | Frette-sur-Seine |
|--|---------------|------------|------------|--------|-----------------------|------------------|
| Population en 2014 | 12 027 565 | 1 205 539 | 108 865 | 28 431 | 23 818 | 4 625 |
| Variation de la population : taux annuel moyen entre 2009 et 2014 | 0,5% | 0,6% | 1,1% | 0,3% | 1,1% | 0,3% |
| <i>dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2009 et 2014</i> | 0,9% | 1,1% | 1,4% | 1,3% | 0,7% | 0,7% |
| <i>dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2009 et 2014</i> | -0,4% | -0,4% | -0,3% | -1,0% | 0,4% | -0,4% |

Commentaires

Les indicateurs démographiques traduisent l'hétérogénéité du territoire régi par le Syndicat. Le solde naturel, bien que significativement différent, est toujours positif sur l'ensemble des villes. Il compense le solde migratoire déficitaire, sauf pour la commune de Cormeilles-en-Parisis, et traduit une natalité dynamique, davantage que celui de la région et du département concernant les villes d'Argenteuil et Bezons.

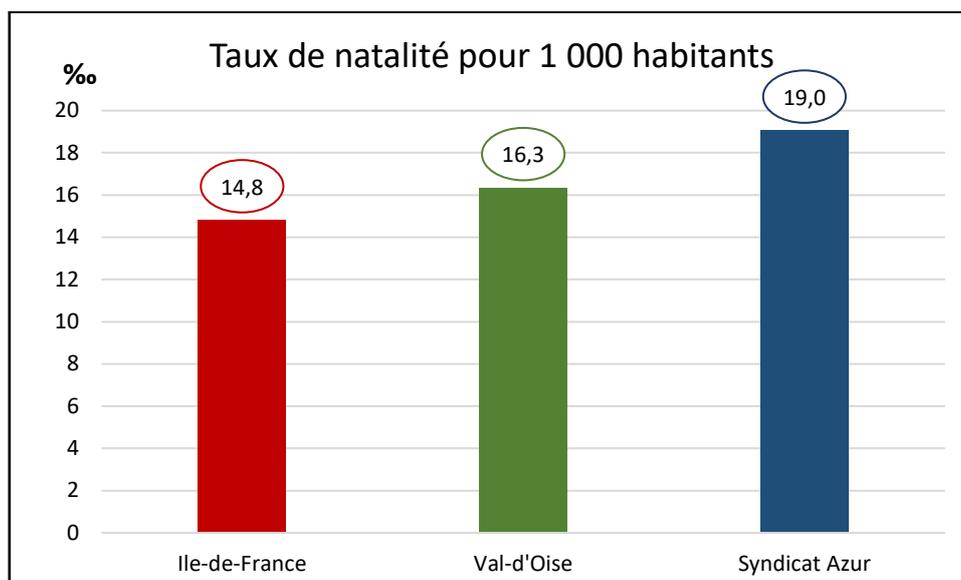
ii. Taux de natalité

| | AZUR | Argenteuil | Bezons | Cormeilles-en-Parisis | La Frette-sur-Seine |
|--|------|--------------|--------------|-----------------------|---------------------|
| Nombre de naissances domiciliées | | 2 214 | 557 | 331 | 54 |
| Population totale | | 108 865 | 28 431 | 23 818 | 4 625 |
| Taux de natalité (naissances pour 1 000 habitants) | | 20,3‰ | 19,6‰ | 13,9‰ | 11,7‰ |

Commentaires

Deux groupes apparaissent à l'analyse des taux de natalités des quatre villes. Le groupe Argenteuil – Bezons avoisine 20 naissances pour 1 000 habitants et le groupe Cormeilles – La Frette, moins actif, entre 12 à 14 naissances pour 1 000 habitants.

L'ensemble du territoire du syndicat Azur a un plus fort taux de natalité que le département et la région Île-de-France (ci-après).

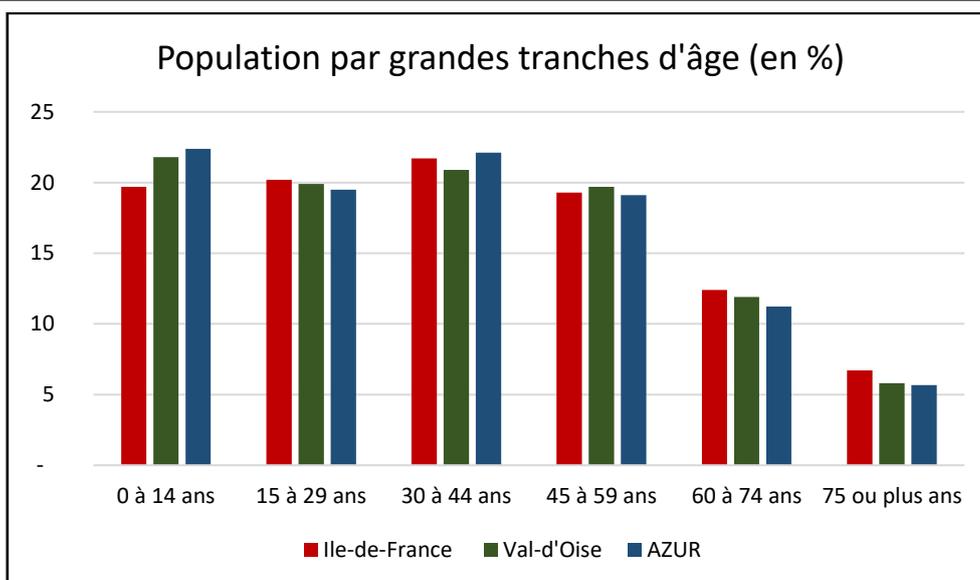
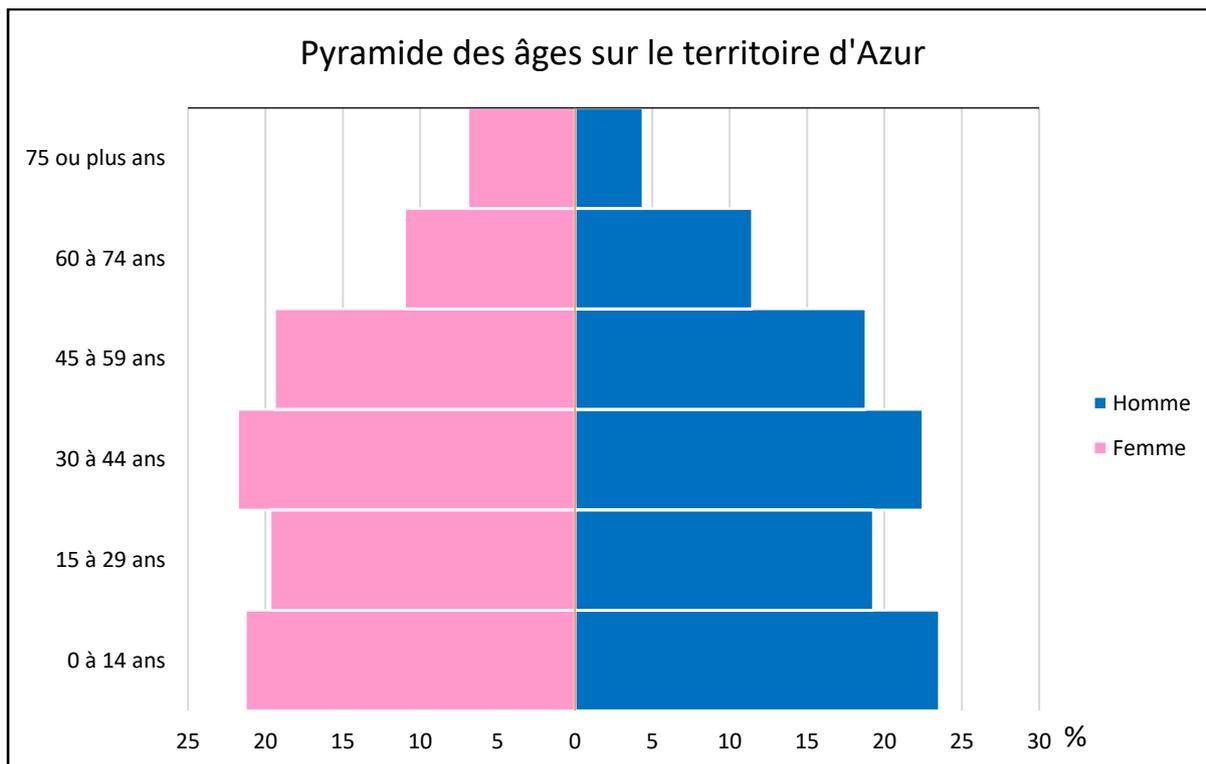


iii. Structure par âge et par sexe

| | Argenteuil | | Bezons | | Cormeilles-en-Parisis | | La Frette-sur-Seine | |
|----------------|------------|-------|--------|-------|-----------------------|-------|---------------------|-------|
| 0 à 14 ans | 25 022 | 23% | 6 284 | 22,1% | 4 869 | 20,4% | 918 | 19,9% |
| 15 à 29 ans | 22 136 | 20,3% | 5 219 | 18,4% | 4 266 | 17,9% | 700 | 15,1% |
| 30 à 44 ans | 24 248 | 22,3% | 6 322 | 22,2% | 5 184 | 21,8% | 908 | 19,6% |
| 45 à 59 ans | 19 942 | 18,3% | 5 658 | 19,9% | 4 988 | 20,9% | 1 065 | 23% |
| 60 à 74 ans | 11 703 | 10,7% | 3 342 | 11,8% | 2 868 | 12% | 710 | 15,4% |
| 75 ou plus ans | 5 814 | 5,3% | 1 607 | 5,7% | 1 644 | 6,9% | 324 | 7% |
| Ensemble | 108 865 | 100 | 28 432 | 100 | 23 819 | 100 | 108 865 | 100 |

Commentaires

Ce tableau illustre une population structurée par des jeunes âgés de 0 à 14 ans (nous y retrouvons le taux de natalité important) et des actifs âgés de 30-44 ans, jusqu'à la tranche 45 à 59 ans pour Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine.

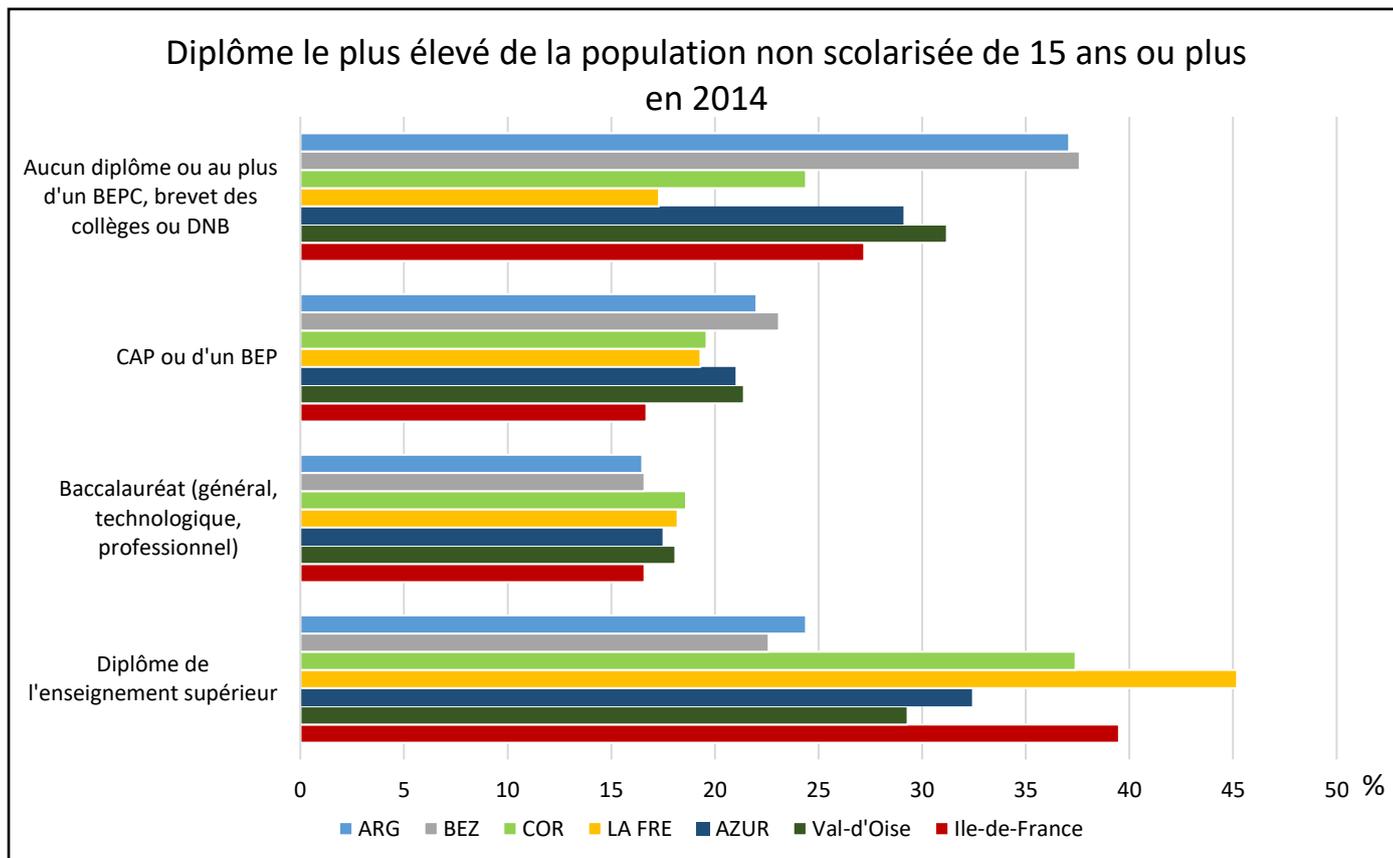


Commentaires

La structure par âge de la population prend la forme d'une pyramide, dotée d'une base solide, faite d'un grand nombre de jeunes et d'une pointe occupée par un nombre réduit de personnes âgées de 75 ans ou plus. Ces informations devront être croisées avec le nombre d'établissements scolaires présents sur le territoire et dont l'activité est également génératrice de déchets. La structure pyramidale est marquée par la présence importante de la tranche des actifs âgés de 30 à 44 ans. Ces adultes pour la plupart sont présents sur le marché du travail et en phase de construction familiale.

La comparaison du territoire du Syndicat à la région laisse apprécier une population plus jeune et plus dynamique, puis une population âgée de 60 ans ou plus moins importante que d'ordinaire.

iv. Qualifications et scolarisation



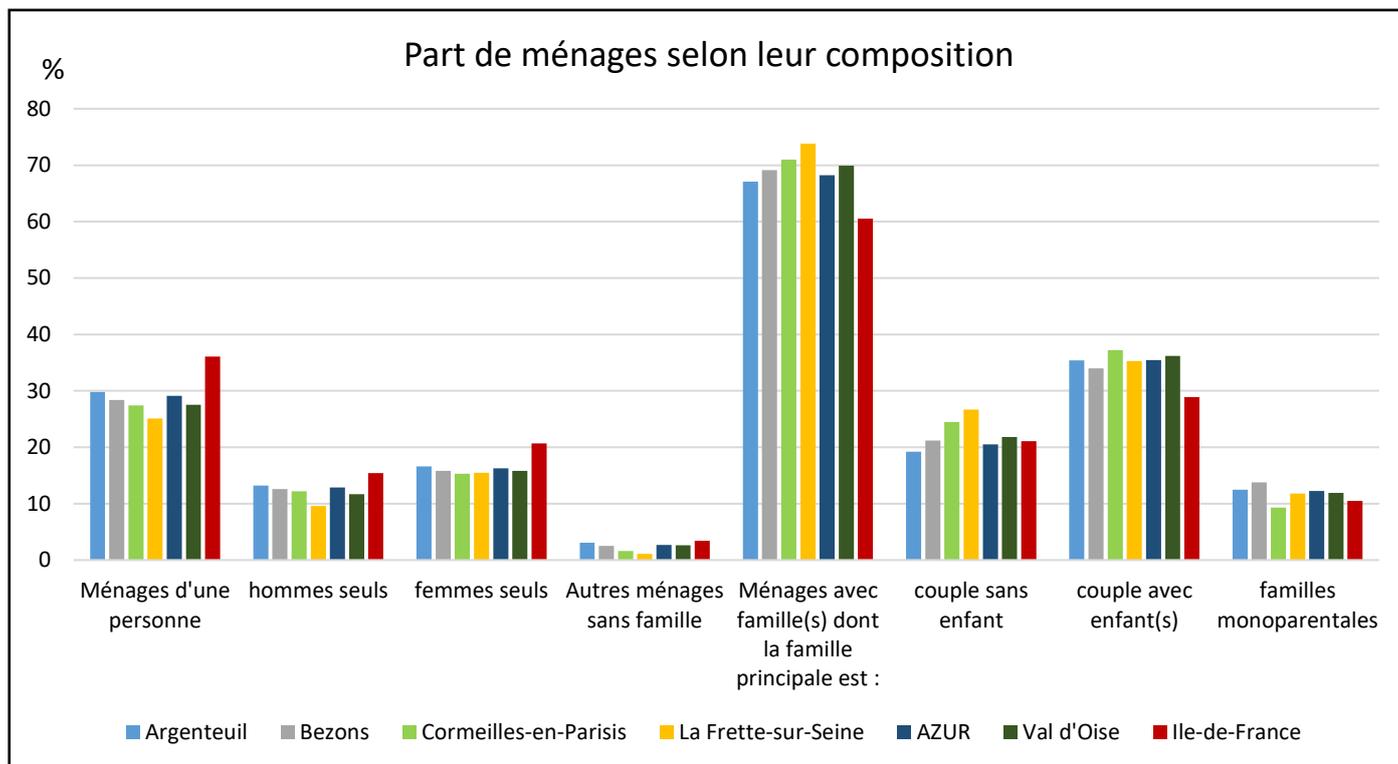
Commentaires

La part de la population non scolarisée de 15 ans ou plus et diplômée après le baccalauréat varie considérablement selon les communes et met en avant de grandes disparités. Ainsi, Bezons est à 22,6% de non scolarisés de 15 ans ou plus ayant un diplôme de l'enseignement supérieur, Argenteuil à 24%, Cormeilles-en-Parisis à 37,4% et La Frette-sur-Seine 45,2%.

De manière générale, en Ile-de-France, les diplômés de l'enseignement supérieurs sont majoritaires. Le département du Val-d'Oise est quant à lui constitué à son tiers de population non scolarisé sans aucun diplôme.

Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine comptabilisent presque autant de diplômés que le taux régional. La part de la population diplômés avant le baccalauréat est plus importante à Argenteuil et Bezons que sur l'ensemble du département et à l'échelle régionale.

v. Composition des ménages



Commentaires

Dans le cadre d'un Programme Local de Prévention, il est important de connaître le nombre de ménages présents sur le territoire. En effet, certains objectifs de réduction des déchets concerneront les ménages et non les individus (ex : STOP PUB, dotation de composteurs, « famille Zéro Déchets"). Avec encore quelques disparités, 2/3 des ménages du syndicat Azur sont composés d'une famille, avec enfant(s) pour 50% de ces ménages. Le tiers restant se compose des ménages d'une personne et des autres ménages sans famille.

Définition INSEE : Au sens statistique du terme, un ménage désigne l'ensemble des occupants de la même résidence principale sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de cohabitation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne. Les ménages sont répartis dans les trois catégories suivantes : les ménages d'une personne, les autres ménages sans famille et les ménages avec famille.

Synthèse des chiffres clés de population pour le territoire d'AZUR

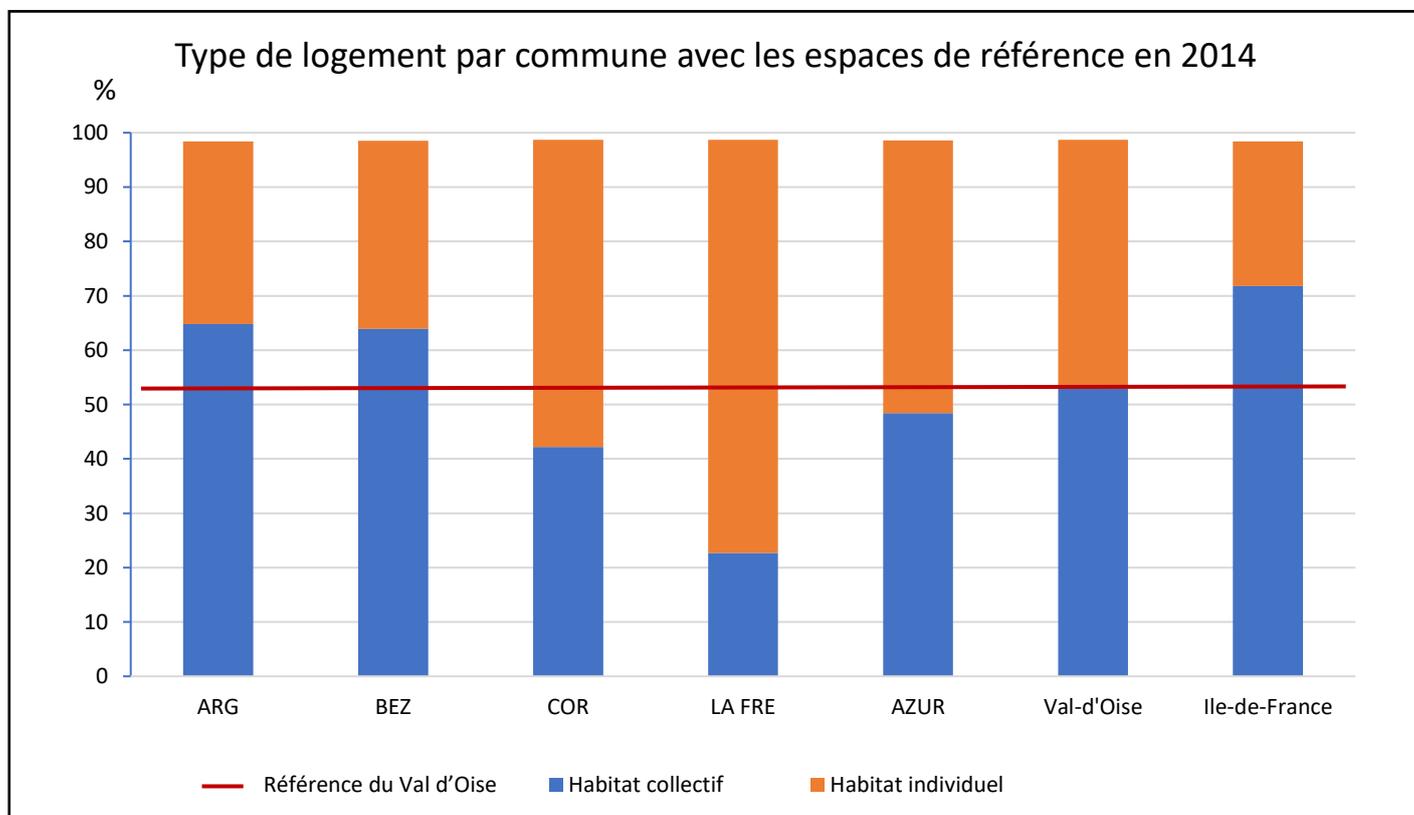
- Une population jeune et active
- Une majorité de famille (68 %) avec enfants
- Une population à la scolarité hétérogène (différence de niveaux d'étude)

Opportunités dans le cadre du Programme local de prévention

- La population du syndicat se caractérise par un taux de natalité supérieure à la région et au département, ce qui représente un potentiel intéressant en termes de promotion des couches lavables et d'opportunités de partenariat avec les acteurs de la petite enfance

b. Logement

i. Type de logement par commune¹²

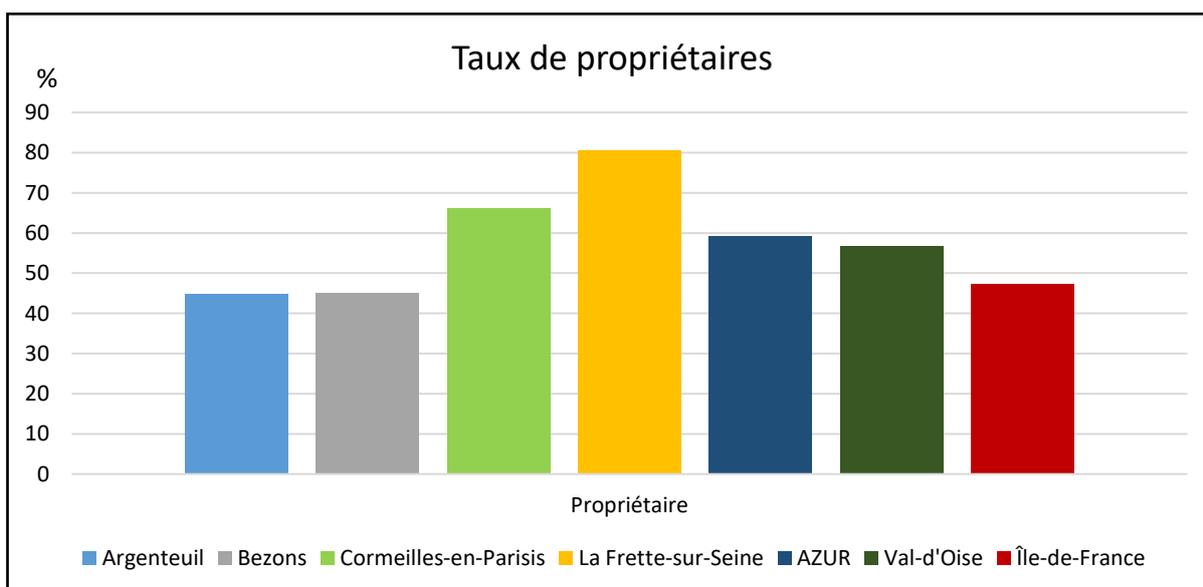
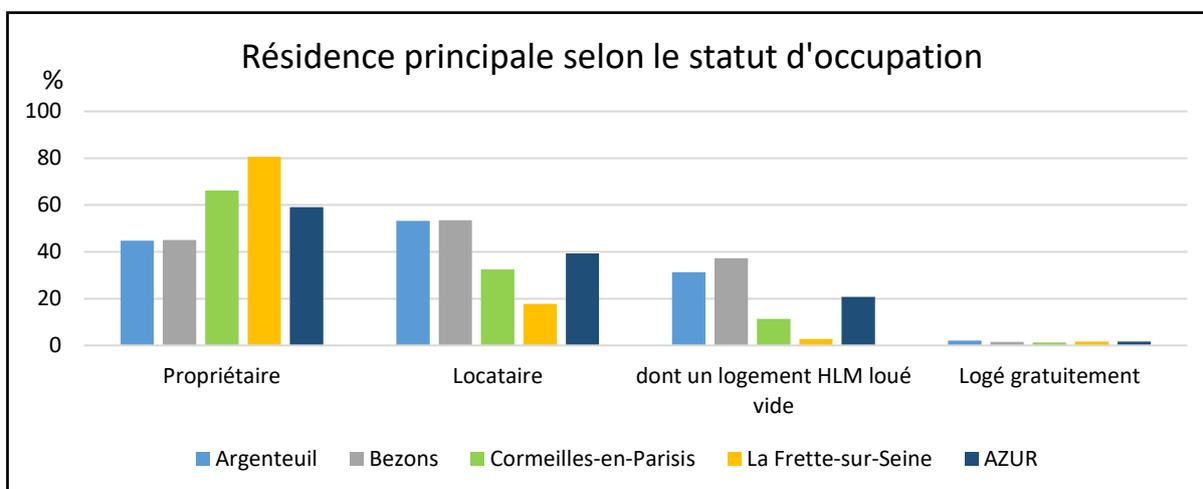


Commentaires

En comparant les données des communes membres du Syndicat, à celles du Val-d'Oise et de l'Ile-de-France, deux profils de paysage urbain apparaissent. Argenteuil et Bezons sont des villes majoritairement verticales lorsque que Corneilles-en-Parisis, mais surtout La Frette-sur-Seine ont un paysage urbain horizontal.

¹² Source : données INSEE, accessibles sur Cartélie (www.val-doise.gouv.fr). Carte réalisée par Margot Braun avec QGIS.

ii. Résidence principale selon le statut d'occupation

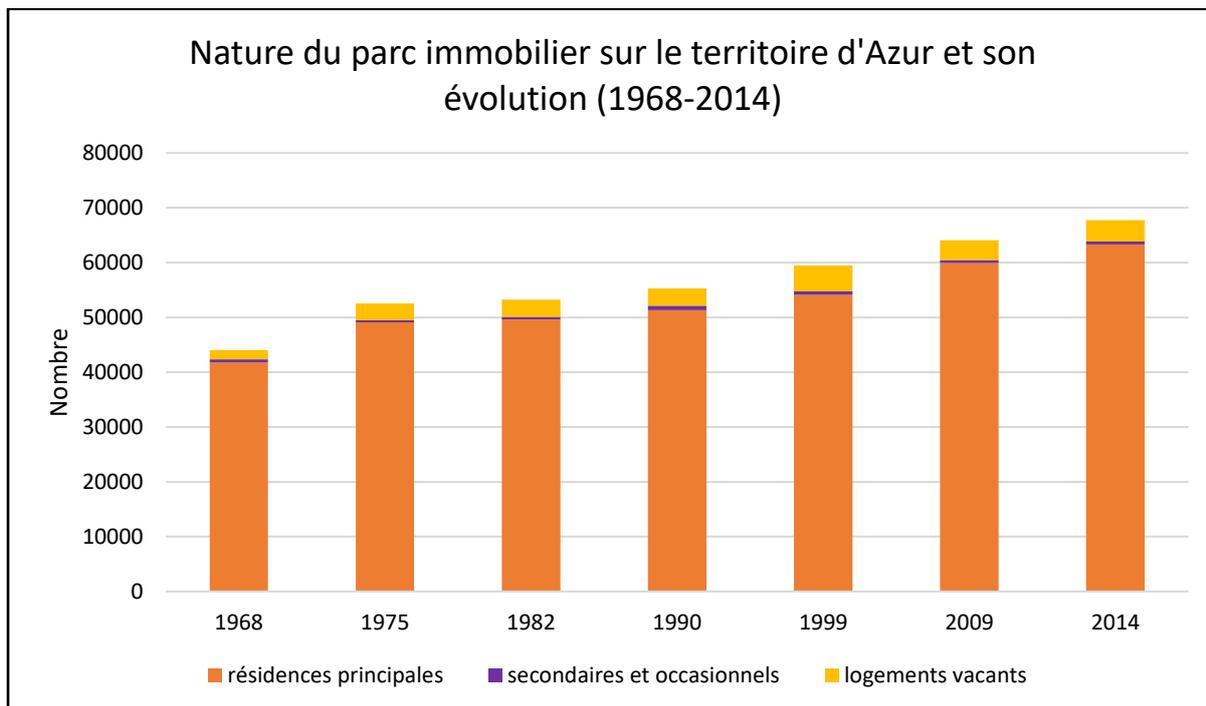


Commentaires

Argenteuil et Bezons comptent davantage de ménages locataires que propriétaires. Seulement 45% sont propriétaires de leur résidence principale par rapport au taux départemental élevé à 56,8% et régional de 47,4%. Cormeilles-en-Parisis et La Frette sur Seine, en revanche, ont un taux supérieur dépassant même la moyenne nationale de 57,7%¹³.

¹³ CHEILAN Olivier, « Le taux de propriétaires immobiliers stagne à 58% en France ». Boursier.com, publié le 12.02.2015.

iii. La nature et l'évolution du parc immobilier



Synthèse des chiffres clés de logement pour le territoire d'AZUR

- Un territoire au paysage urbain asymétrique (changeant)
- Une majorité d'occupants sont locataires de leur logement sur le territoire d'AZUR

Opportunités dans le cadre du Programme local de prévention

- Opportunités pour la poursuite du développement du compostage individuel dans la plupart des communes qui ne sont pas desservies par la collecte des biodéchets
- Opportunités de développement du compostage collectif en habitat vertical, spécialement sur les communes d'Argenteuil et Bezons

c. Emploi et revenu

i. Emploi

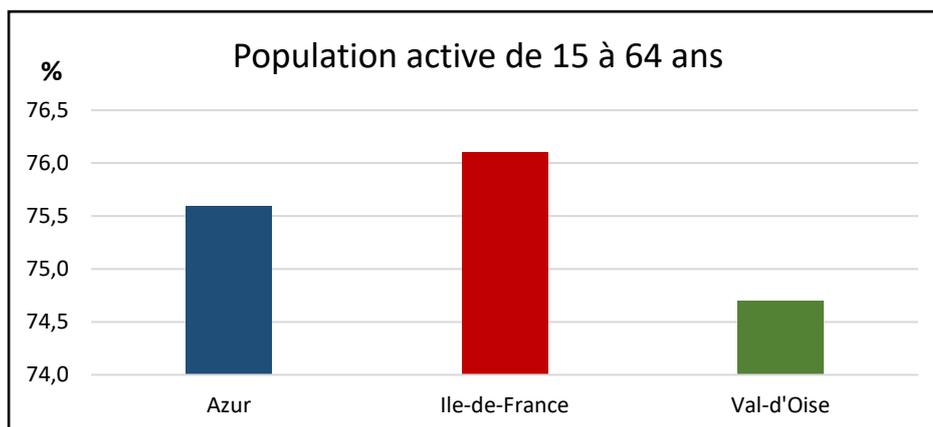
| Ménages selon la CSP* de la personne de référence (FAM T2) % | Ile-de-France | Val-d'Oise | AZUR | ARG | BEZ | COR | LA FRE |
|--|---------------|------------|------|------|------|------|--------|
| Agriculteurs exploitants | 0,1 | 0,1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Artisans, commerçant, chefs d'entreprises | 4,4 | 4,5 | 4,9 | 4,6 | 5,3 | 5,1 | 7,5 |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 22,2 | 14,8 | 13,1 | 10,9 | 10,8 | 23 | 26,7 |
| Professions intermédiaires | 16,9 | 18,4 | 17 | 16,4 | 15,9 | 21,4 | 16,3 |
| Employés | 14,1 | 15,2 | 15,9 | 17,2 | 15,5 | 12 | 9,6 |
| Ouvriers | 11,7 | 15,9 | 18,8 | 20,6 | 20,8 | 10,8 | 6,1 |
| Retraités | 25,1 | 26,3 | 25,1 | 24,2 | 27,3 | 25,2 | 30,7 |
| Autres personnes sans activité professionnelle | 5,6 | 4,8 | 5,2 | 6,1 | 4,4 | 2,6 | 2,9 |

Commentaires

De manière générale, la catégorie socioprofessionnelle des retraités est la plus importante tant à l'échelle des communes étudiées qu'à l'échelle du Val-d'Oise et de la région Ile-de-France. Les secondes catégories socioprofessionnelles qui comptent le plus de ménages sont les cadres et professions intellectuelles supérieures à la Frette-sur-Seine et Cormeilles-en-Parisis (comme la Région) et les ouvriers à Argenteuil et Bezons.

* **CSP** : catégories socio-professionnelles

| Population de 15 à 64 ans par type d'activité (EMP T1) % | Ile-de-France | Val-d'Oise | Azur | Argenteuil | Bezons | Cormeilles-en-Parisis | La Frette-sur-Seine |
|--|---------------|------------|------|------------|--------|-----------------------|---------------------|
| Actifs | 76,1 | 74,7 | 75,6 | 74,8 | 76,1 | 78 | 78,9 |
| <i>ayant un emploi</i> | 66,5 | 64,7 | 83,7 | 61,1 | 63,9 | 70,6 | 71,5 |
| <i>chômeurs</i> | 9,6 | 10 | 16,3 | 13,7 | 12,2 | 7,4 | 7,3 |
| Inactif | 23,9 | 25,3 | 24,4 | 25,2 | 23,9 | 22 | 21,1 |
| <i>élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés</i> | 11,4 | 11 | 10,1 | 9,6 | 9,5 | 10,6 | 10,5 |
| <i>retraités ou préretraités</i> | 4,9 | 5,7 | 5,7 | 4,8 | 5,4 | 6,3 | 6,4 |
| <i>autres inactifs</i> | 7,6 | 8,6 | 7,3 | 10,8 | 9 | 5,1 | 4,2 |



Commentaires

La population que sert le syndicat Azur compte légèrement plus de personnes actives (75,6%) que sur le territoire du département (74,7%). Toutefois, le chômage crée un écart important au sein du territoire : il concerne 14% des actifs à Argenteuil et 12% à Bezons, contre seulement 7% sur les deux autres communes.

Définition INSEE : la population active regroupe la population active occupée et les chômeurs. Un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. Sa mesure est complexe. Les frontières entre emploi chômage et inactivité ne sont pas toujours faciles à établir.

| Lieu de travail des actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone | Ile-de-France | AZUR | Argenteuil | Bezons | Cormeilles-en-Parisis | La Frette-sur-Seine |
|--|---------------|-------|------------|--------|-----------------------|---------------------|
| Ensemble | 5401117 | 69585 | 44259 | 11996 | 11194 | 2136 |
| Travaillent (%) : | | | | | | |
| <i>dans la commune de résidence</i> | 29,7 | 17,6 | 24,4 | 18,2 | 15,1 | 12,8 |
| <i>dans une commune autre que la commune de résidence</i> | 70,3 | 82,4 | 75,6 | 81,8 | 84,9 | 87,2 |

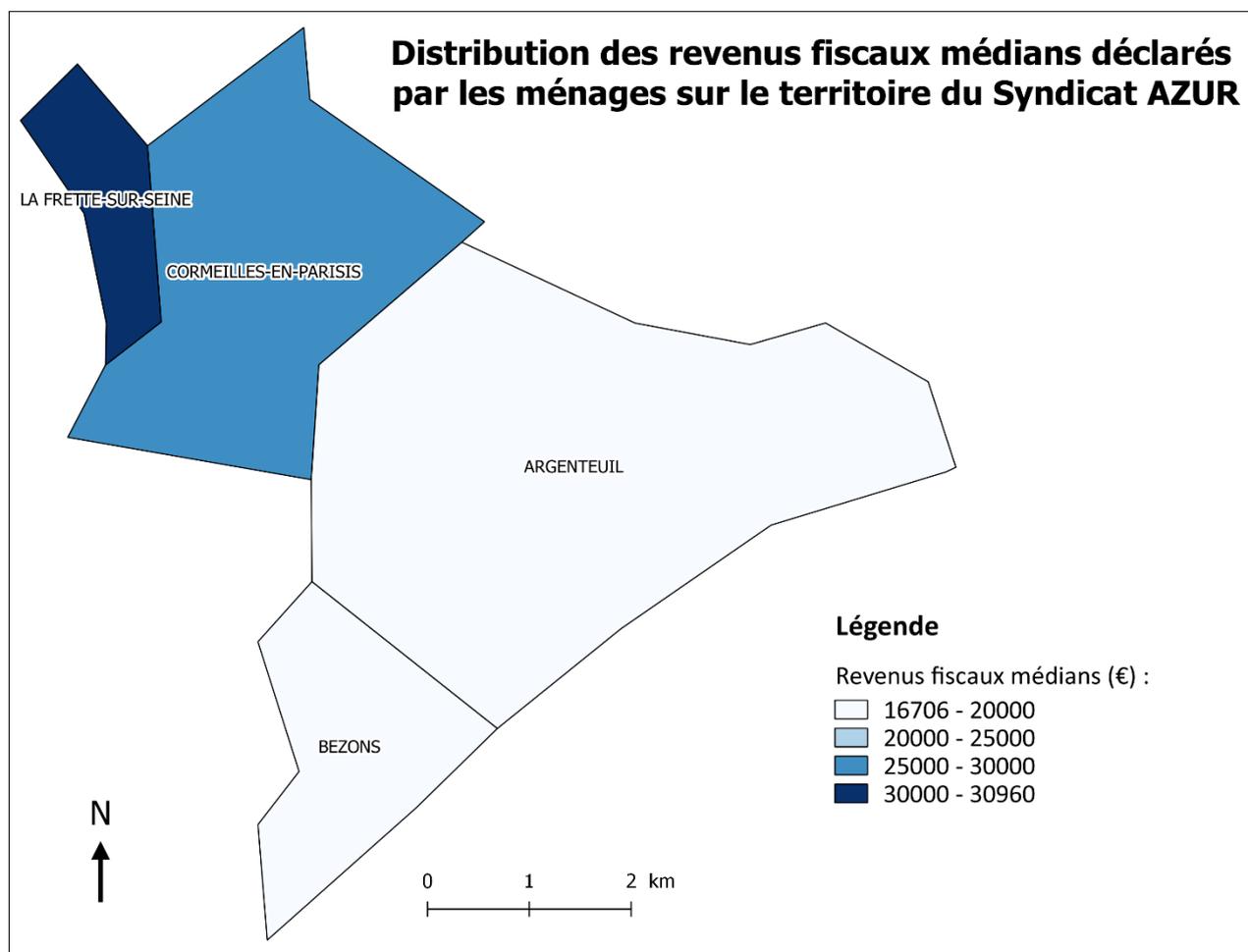
| | Ile-de-France | Val-d'Oise | AZUR | Argenteuil | Bezons | Cormeilles-en-Parisis | La Frette-sur-Seine |
|--|---------------|------------|------|------------|--------|-----------------------|---------------------|
| Indicateur de concentration d'emploi (%) | 105,1 | 81,6 | 62,2 | 70,6 | 110,1 | 44,6 | 23,5 |

Commentaires

A l'image de la Région, les actifs de 15 ans ou plus travaillent majoritairement dans une commune autre que leur commune de résidence (induisant d'important mouvements pendulaires).

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone. Dans ce cas présent, un indicateur de 110 pour la commune de Bezons signifie qu'il existe 110 emplois pour 100 actifs, donc une offre d'emploi importante mais un déficit d'actifs, autrement dit des emplois pourvus par des actifs venant de l'extérieur à la zone. En revanche, à La Frette-sur-Seine, l'offre d'emploi est déficitaire, les actifs sont amenés à travailler dans une autre commune, voire dans un autre département.

ii. Revenus fiscaux déclarés¹⁴



Commentaires

La carte ci-dessus rend compte de la distribution des revenus fiscaux médians déclarés par les ménages en 2014. Elle souligne et amplifie les disparités entre communes au sein du territoire, Cormeilles-en-Parisis faisant le tampon entre La Frette-sur-Seine, commune aux revenus les plus élevés, et Argenteuil-Bezons, communes aux revenus les plus faibles.

¹⁴ Source : données INSEE (2014), accessibles sur Cartélie (www.val-doise.gouv.fr). Carte réalisée par Margot Braun avec QGIS.

Pour avoir une idée encore plus précise des différences qu'il existe entre les communes, le tableau suivant permet d'apprécier le revenu moyen de chaque commune avec la part des foyers fiscaux imposables.

| | Revenus moyen mensuel (2008) | Revenus fiscaux (2008) | Foyers fiscaux imposables | Part des foyers fiscaux imposables (%) |
|-----------------------|------------------------------|------------------------|---------------------------|--|
| Argenteuil | 1 686 | 57 980 | 30 157 | 52 |
| Bezons | 1 707 | 15 613 | 8 750 | 56 |
| Corneilles-en-Parisis | 2 676 | 11 859 | 8 633 | 73 |
| La Frette-sur-Seine | 3 039 | 2 408 | 1 818 | 75 |

iii. L'équipement automobile des actifs

L'utilisation des transports en commun, pour les actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi se rendant au travail, représente 35% des moyens de mobilité sur les communes de Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine, contre la voiture, camion, fourgonnette à 51% à Cormeilles-en-Parisis et 55% à La Frette-sur-Seine.

Les Bezonnais utilisent à 40% les transports en commun pour se rendre au travail contre 45% en voiture, camion, fourgonnette et 6% pratiquant la marche à pieds.

Sur la commune d'Argenteuil, la part des voitures, camions, fourgonnette et des transports en commun utilisés pour se rendre au travail est équivalent à 44%, même si ces derniers sont légèrement plus utilisés. Aussi, la marche à pied représente 6% des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail.

La différence est notable surtout sur les communes de Cormeilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine.

Synthèse des chiffres clés de l'emploi et du revenu pour le territoire d'AZUR

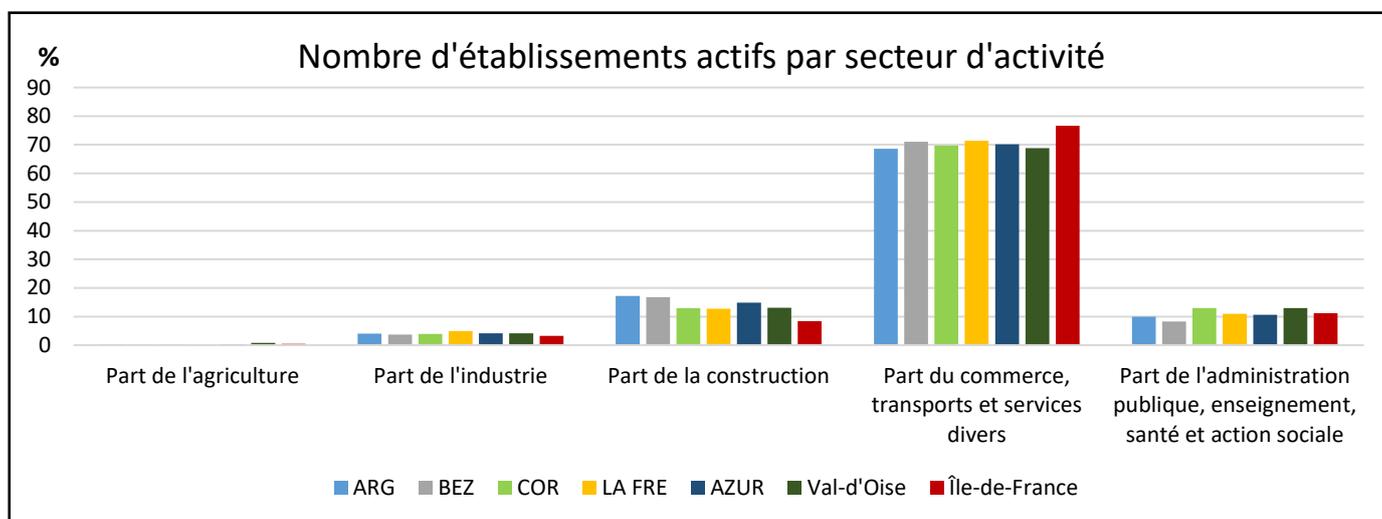
- Une part importante de la population en activités
- Différence importante des villes en termes de Catégories Socio-Professionnelles (Argenteuil et Bezons ont une population active surtout ouvrière)
- Fortes disparités de revenus
- Une fonction résidentielle importante (plus de 75% des actifs travaillent en dehors de leur commune de résidence)

Opportunités dans le cadre du Programme local de prévention

- Eco consommation à promouvoir
- Communication ciblée

d. Démographie des entreprises

i. Nombre d'établissements actifs par secteur d'activité



Commentaires

Définition INSEE :

« L'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, une boulangerie, un magasin de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière, la « boutique » d'un réparateur de matériel informatique...

L'établissement, unité de production, constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie » (la population des établissements est relativement stable dans le temps et est moins affectée par les mouvements de restructuration juridique et financière que celle des entreprises).

Au 31 décembre 2015, près de 70% des établissements situés sur les communes du territoire proviennent du secteur du commerce, des transports et services divers (69% pour Argenteuil ; 71% pour Bezons ; 70% à Cormeilles-en-Parisis ; 71% à La Frette-sur-Seine). Cette proportion est équivalente au pourcentage départemental (69%) mais en deçà du taux national élevé à 77%.

Relativement à l'Île-de-France, les établissements du secteur de la construction sont plus importants, surtout sur les communes d'Argenteuil et Bezons, ce qui correspond à la forte présence d'ouvriers, soulignée plus haut.

| Nombre d'établissements actifs par tranche d'effectif salarié (au 31/12/2015) en % | Ile-de-France | Val d'Oise | AZUR | Argenteuil | Bezons | Cormeilles-en-Parisis | La Frette-sur-Seine |
|--|---------------|------------|------|------------|--------|-----------------------|---------------------|
| 0 salarié | 72 | 71 | 72 | 72 | 71 | 74 | 72 |
| 1 à 9 salariés | 22 | 23 | 22 | 23 | 21 | 21 | 12 |
| 10 à 19 salariés | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 1 |
| 20 à 49 salariés | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 1 |
| 50 salariés ou plus | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 0 |

Commentaires

Le territoire du Syndicat AZUR accueille 12 307 établissements dont 72% d'entre eux ne comptent pas de salarié. Cette proportion traduit sans doute une présence forte de commerçants-artisans sur les zones géographiques considérées.

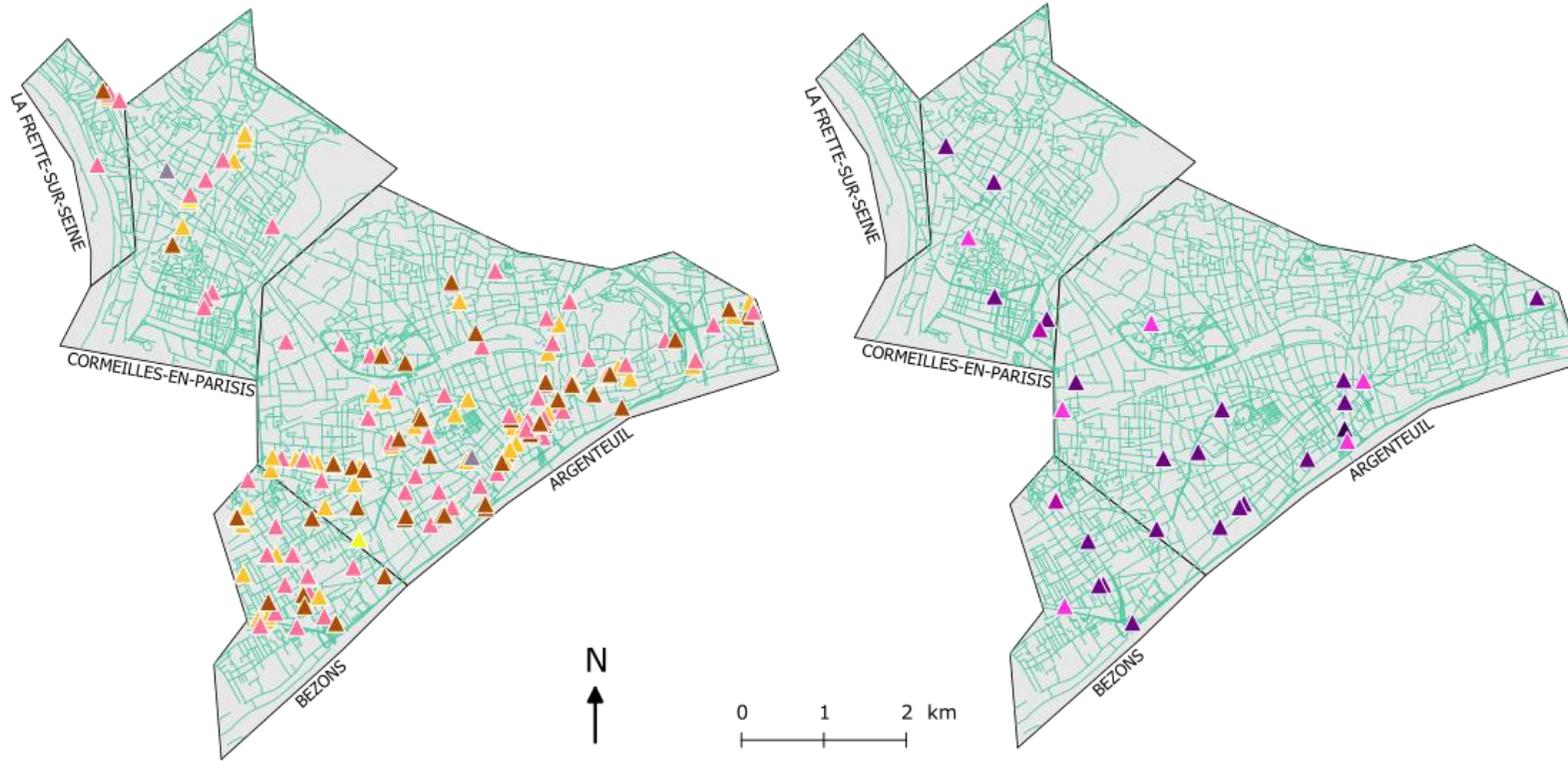
Plus globalement, 9 établissements sur 10 comptent moins de 10 salariés. Cette échelle est identique sur le territoire du Département et de la Région.

Synthèse des chiffres clés de la démographie des entreprises

- Prédominance du secteur du commerce, des transports et services divers
- Sous-représentation du secteur de l'agriculture
- Très large majorité d'établissements de 0 à moins de 10 salariés

Opportunités dans le cadre du Programme local de prévention

- Des acteurs du secteur public ou privé majeurs qui pourraient jouer un rôle en tant qu'acteur de la prévention et diffuser des messages de sensibilisation vers leur personnel ou leurs publics cibles
- Favoriser le développement d'une économie de proximité, créatrice d'emplois durables et visant l'expérimentation de nouveaux modèles économiques



Légende

□ Communes du Syndicat AZUR

— Routes

Commerce de proximité :

- ▲ Epicerie
- ▲ Boulangerie
- ▲ Boucherie/ Charcuterie
- ▲ Produits surgelés
- ▲ Poissonnerie

Grande distribution :

- ▲ Hypermarché
- ▲ Supermarché
- ▲ Grande surface de bricolage
- ▲ Supérette

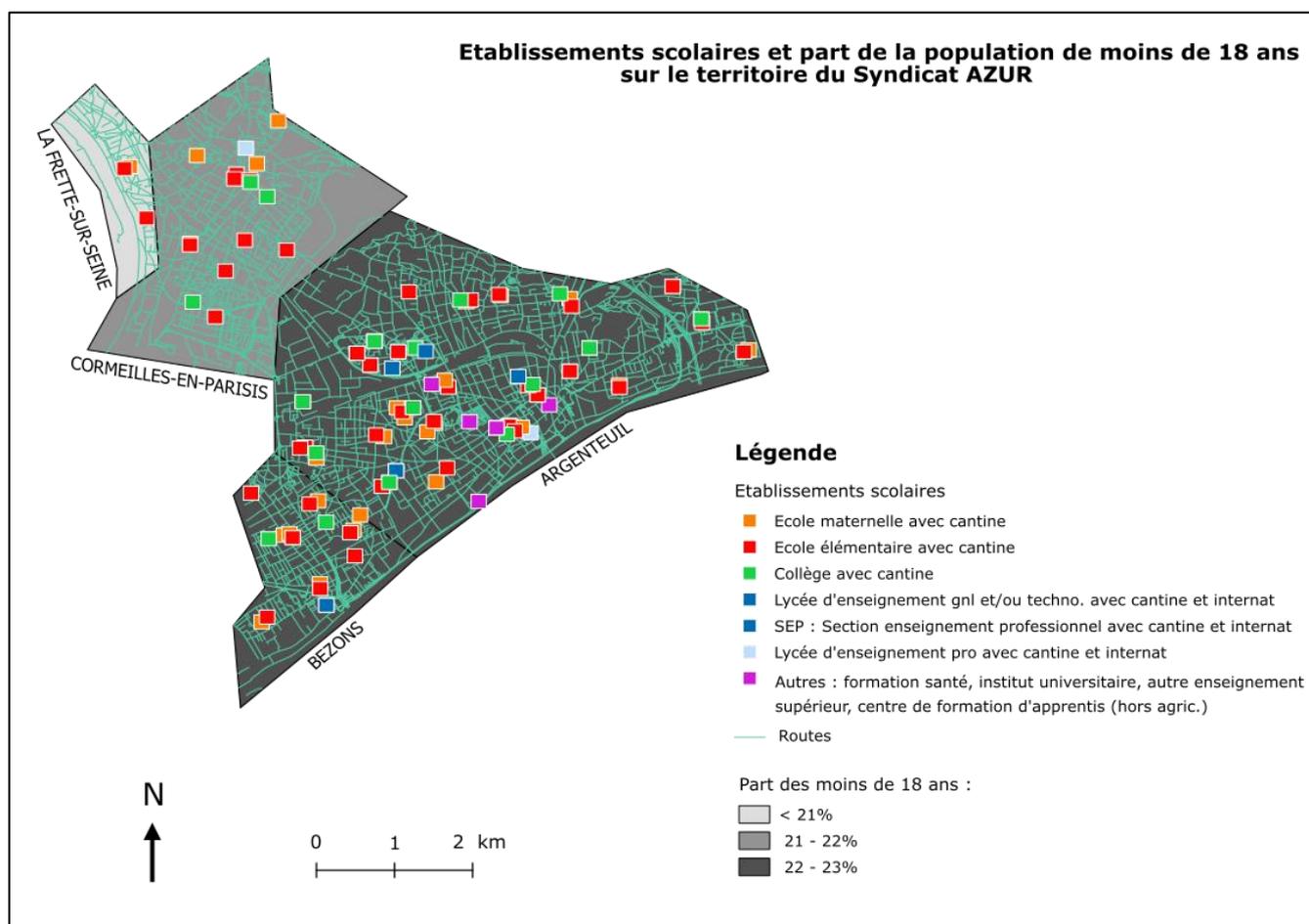
**Localisation des commerces
 sur le territoire d'AZUR**

¹⁵ Source : données INSEE BPE (2017). Carte réalisée par Margot Braun avec QGIS et Inkscape.

Commentaires

La représentation cartographique des commerces présents sur le territoire permet d'abord de visualiser la répartition de l'offre commerciale, plus dense à Argenteuil et Bezons, mais aussi pour cibler des établissements avec lesquelles des actions de prévention pourraient être menées.

e. Etablissements scolaires¹⁶



Commentaires

Le territoire compte 124 établissements scolaires (publics et privés confondus) des 1^{ers} et 2^{èmes} degrés. Une grande majorité de ces établissements disposent d'une cantine et la commune d'Argenteuil gère l'unique cantine centrale du territoire, ce qui est un levier important pour relayer des actions de prévention.

Chaque commune dispose a minima d'une école maternelle et élémentaire. A l'exception de La Frette, chaque commune dispose aussi d'un établissement du second degré.

¹⁶ Source : données INSEE BPE (2017). Carte réalisée par Margot Braun avec QGIS.

f. Tourisme

i. Part des résidences secondaire dans le logement

| | Île-de-France | Val-d'Oise | Argenteuil | Bezons | Cormeilles-en-Parisis | La Frette-sur-Seine |
|---|---------------|------------|------------|--------|-----------------------|---------------------|
| Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2014, en % | 3,3 | 1,1 | 0,7 | 0,9 | 1,1 | 0,9 |
| Taux d'évolution annuel du nombre de résidence secondaire (2009-2014), en % ¹⁷ | 3,5 | 1,2 | -0,4 | -6,2 | 8,0 | 4,8 |

Définition INSEE : une résidence secondaire est un logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances. Les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques sont également classés en résidences secondaires. La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi, les deux catégories sont souvent regroupées.

ii. Taux de fonction touristique

| | Ile-de-France | Val-d'Oise | Azur | Argenteuil | Bezons | Cormeilles-en-Parisis | La Frette-sur-Seine |
|------------------------|---------------|------------|-------|------------|--------|-----------------------|---------------------|
| Nombre total de lits | 1 294 468 | 48 654 | 3 744 | 2 071 | 1 063 | 515 | 95 |
| Capacité d'accueil (%) | 11 | 4 | 2 | 2 | 4 | 2 | 2 |

Commentaires

Avec 2 lits touristiques, la capacité d'accueil sur le territoire du Syndicat est faible : elle est inférieure à la moyenne départementale qui est estimée à 4 lits pour 100 habitants et régionale estimée à 11 lits pour 100 habitants.

Définition INSEE : le taux de fonction touristique d'une zone (exprimé en lits pour 100 habitants) est égal au rapport entre le nombre de touristes pouvant être accueillis et le nombre d'habitants permanents. Il permet de relativiser l'importance de la capacité d'accueil touristique par rapport à la population résidant habituellement dans la zone. Cet indicateur

¹⁷ Source : données INSEE, accessible sur Géoclip (<http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr>).

exprime la capacité théorique, en termes d'accueil touristique, d'un territoire à augmenter sa population.

4. Etat des lieux de la gestion des déchets du syndicat AZUR

a. Organisation générale du service public de la collecte et du traitement des déchets

i. Dispositif de collecte

Le service collecte des déchets ménagers gère la collecte des ordures ménagères. Il assure la mise en place et le suivi de la collecte en contrôlant l'action des prestataires.

➔ Collecte en porte à porte

La collectivité dispose de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés. L'organisation de la collecte des déchets, en porte à porte, sur le territoire est la suivante :

| Collecte Porte à Porte Selon flux | Villes | Mode d'exploitation | Fréquence de collecte | Contenant | Population desservie |
|-----------------------------------|--|-------------------------------------|--------------------------------------|---|----------------------|
| Collecte des OM + DIB | Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine | Prestataire : Entreprise SUEZ | C2 |  DIB | 100% |
| | Argenteuil Bezons | Régie | C2 à C6 |  DIB | 100% |
| Collecte sélective des emballages | Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine | Prestataire : Entreprise SUEZ | C1 |  | 100% |
| | Argenteuil Bezons | Régie | | | |
| Collecte des encombrants | Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine | Prestataire : Entreprise SUEZ | 1 fois/mois à 1 fois tous les 2 mois | Posés sur la voie publique  | 100% |
| | Argenteuil Bezons | Régie | C1 | | |
| Collecte des déchets végétaux | Cormeilles-en-Parisis La Frette-sur-Seine | Prestataire : Entreprise SUEZ | C1 (9 mois dans l'année) | bac sans couvercle,  | 40% |

| | | | | | |
|--|----------------------|-------|-----------------------------|---|-----|
| | Argenteuil Bezons | Régie | C1 (8 mois dans l'année) |  | 30% |
|--|----------------------|-------|-----------------------------|---|-----|

→ Collecte en apport volontaire

L'organisation de la collecte en apport volontaire est la suivante :

| Collecte Apport Volontaire Selon flux | Mode d'exploitation | Fréquence de collecte | Modes de dépôt |
|--|--|------------------------------------|-----------------------------------|
| Collecte des OM (uniquement sur Argenteuil, Bezons et Cormeilles) | Prestataire : Entreprise Derichebourg | C2 | Colonnes enterrées |
| Collecte des emballages (uniquement sur Argenteuil, Bezons et Cormeilles) | Prestataire : Entreprise Derichebourg | C1 | Colonnes enterrées |
| Collecte sélective du verre (toutes les communes + déchetterie) | Prestataires : Entreprise SUEZ pour Cormeilles- en-Parisis et La Frette-sur-Seine et COVED pour Argenteuil et Bezons | C1 (en fonction du remplissage) | Colonnes enterrées + aériennes |

→ Collecte en déchetterie

La collectivité dispose d'une déchetterie fixe appartenant au syndicat Azur qui en a confié l'exploitation à GENERIS (Veolia Propreté) depuis fin 2009.

Située près du centre de valorisation énergétique du syndicat de traitement AZUR, au 4 rue du Chemin Vert à Argenteuil, elle accueille gratuitement les usagers des communes adhérentes au syndicat (Argenteuil, Bezons, Cormeilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine). Cependant elle n'admet pas les déchets des professionnels.

La déchetterie accepte les gravats, les végétaux, les cartons, les objets ménagers encombrants, les ferrailles, les DEEE et les déchets toxiques en quantité dispersée (piles, batterie, huiles de vidange moteur, huiles de friture et autres...).

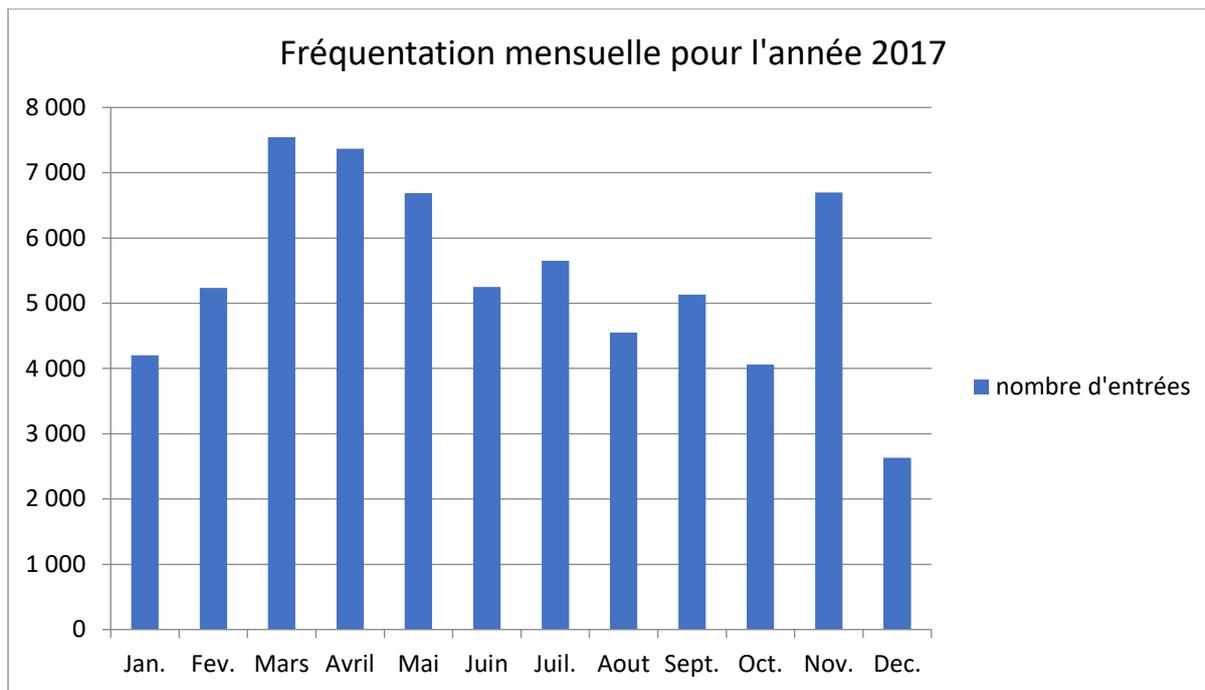


| Types de déchets acceptés | Filière de valorisation / CET | Tonnage 2016 | Tonnage 2017 | Evolution 2017/2016 (%) | Ratio par habitant 2017 (kg/hab/an) |
|--|--|---------------|---------------|-------------------------|-------------------------------------|
| Gravats | CET classe III | 6 678 | 7 709 | 15,44 | 46,51 |
| Verre | Recyclage | 36 | 43 | 19,44 | 0,26 |
| Végétaux | Compostage | 1 341 | 2 107 | 57,10 | 12,71 |
| Cartons, Journaux et Magazines | Recyclage | 73 | 44 | -39,73 | 0,27 |
| Incinérables | Incinération | 5356 | 5 403 | 0,87 | 32,60 |
| Encombrants | Valorisation matière (20% minimum) et Incinération | 2 063 | 1 773 | -14,06 | 10,70 |
| DEEE | Valorisation matière | 191 | 194 | 1,57 | 1,17 |
| Ferrailles | Valorisation matière | 130 | 140 | 7,69 | 0,84 |
| Textiles | Recyclage | 41 | 42 | 2,44 | 0,25 |
| Piles | Recyclage/ Valorisation | | 1,4 | | 0,01 |
| Déchets Toxiques en Quantité Dispersée | Elimination | 111 | 101 | -9,01 | 0,61 |
| TOTAL | | 16 020 | 17 557 | 9,59 | 105,93 |

➔ Fréquentation par ville

Le tableau suivant renseigne l'évolution de la fréquentation de la déchetterie :

| Evolution de la fréquentation | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | Evolution 2016/2017 |
|-------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------------|
| Argenteuil | 35 791 | 32 419 | 38 839 | 36 883 | 31 025 | 33 438 | 7,78% |
| Bezons | 6 420 | 5 112 | 7 086 | 5 115 | 3 371 | 4 251 | 26,11% |
| Cormeilles-en-Parisis | 21 744 | 22 375 | 19 232 | 29 488 | 21 580 | 17 372 | -19,50% |
| La Frette-sur-Seine | 3 882 | 5 155 | 3 835 | 13 627 | 15 077 | 9 955 | -33,97% |
| TOTAL | 67 837 | 65 061 | 68 992 | 85 113 | 71 053 | 65 016 | -8,50% |



ii. Traitement

| Installation de traitement des déchets de l'EPCI | Maîtrise d'ouvrage | Exploitant | Nature de la valorisation |
|---|--------------------|------------------------|----------------------------------|
| Centre de Valorisation Energétique - Argenteuil | SYNDICAT AZUR | NOVERGIE - Groupe SUEZ | Vapeur / Electricité / Recyclage |
| Centre de tri | SYNDICAT AZUR | PAPREC | Recyclage / Valorisation |
| Compostage des végétaux | SYNDICAT AZUR | VALORISOL | Compost |
| Centre de traitement des encombrants et des gravats | SYNDICAT AZUR | SUEZ RV | Recyclage, Vapeur / Electricité |

| | 2017 | Ratio kg/hab/an 2017 |
|---|---------------|----------------------|
| OM (P à Porte + App Vol. + Déchetterie + Sces techniques) | 58 712 | 354 |
| Emballages (P à Porte + Ap Vol. + Déchetterie) | 4 324 | 26 |
| Verre (Ap Vol. + Déchetterie) | 1 465 | 9 |
| Encombrants (P à Porte + Déchetterie) | 7 219 | 44 |
| Végétaux (P à Porte + Sices techniques + Déchetterie) | 7 389 | 45 |
| TOTAL | 79 109 | 477 |

| Tonnages de déchets traités en 2017 | ARG | | BEZ | | COR | | LA FRE | |
|--|---------------|------------|---------------|------------|--------------|------------|--------------|------------|
| | Tonnes | kg/hab/an | Tonnes | kg/hab/an | Tonnes | kg/hab/an | Tonnes | kg/hab/an |
| OM (Porte à porte + Apport Volontaire + Services techniques) | 34 612 | 318 | 11 541 | 406 | 6 110 | 257 | 1 046 | 226 |
| Emballages (Porte à porte + Apport Volontaire) | 2 499 | 23 | 594 | 21 | 998 | 42 | 189 | 41 |
| Verre (Porte à porte + Apport Volontaire) | 734 | 7 | 172 | 6 | 388 | 16 | 127 | 28 |
| Encombrants (Porte à porte) | 3 720 | 34 | 1 029 | 36 | 580 | 24 | 116 | 25 |
| Végétaux (Porte à porte + Services techniques) | 2 992 | 27 | 432 | 15 | 1 478 | 62 | 381 | 82 |
| TOTAL | 44 557 | 409 | 13 768 | 484 | 9 554 | 401 | 1 859 | 402 |

➔ CVE : bilan de la valorisation énergétique

Le traitement par incinération intervient sur les déchets ménagers, c'est à dire tout ce qui n'est pas collecté sélectivement ou destiné à des filières spécifiques en déchèterie. Leur incinération permet une valorisation énergétique.

Le syndicat Azur possède son propre centre de valorisation énergétique, localisé au 2 rue du Chemin Vert à Argenteuil (95100).

L'usine est composée de :

- 1 four de 9 tonnes/heure de 1998
- 1 four de 15 tonnes/heure mis en service le 13 décembre 2005 (remplace les 2 fours de 7,5 tonnes /heure de 1975)
- Traitement des fumées par un procédé de type SCR (catalyse) mis en service le 13 décembre 2005 (remplace le traitement des fumées humide par condensation de 1994)
- Centre de traitement des mâchefers mis en service en septembre 2000.
- Réseau chauffage urbain
- Réseau vapeur industrielle
- Turbo-alternateur (X 2)
- Valorisation matière

Bail emphytéotique avec convention d'exploitation (durée 27 ans) datant de mai 1998 avec la Société SUEZ RV Energie.

Qualité environnementale : Certification ISO 14 001

Performance énergétique : Certification ISO 50 001 (en cours, prévue pour le 1^{er} janvier 2019)

Nous pouvons apprécier dans le tableau suivant les tonnages des déchets traités suite à la collecte en porte à porte, en point d'apport volontaire et en déchetterie :

Tonnage contractuel par arrêté préfectoral :

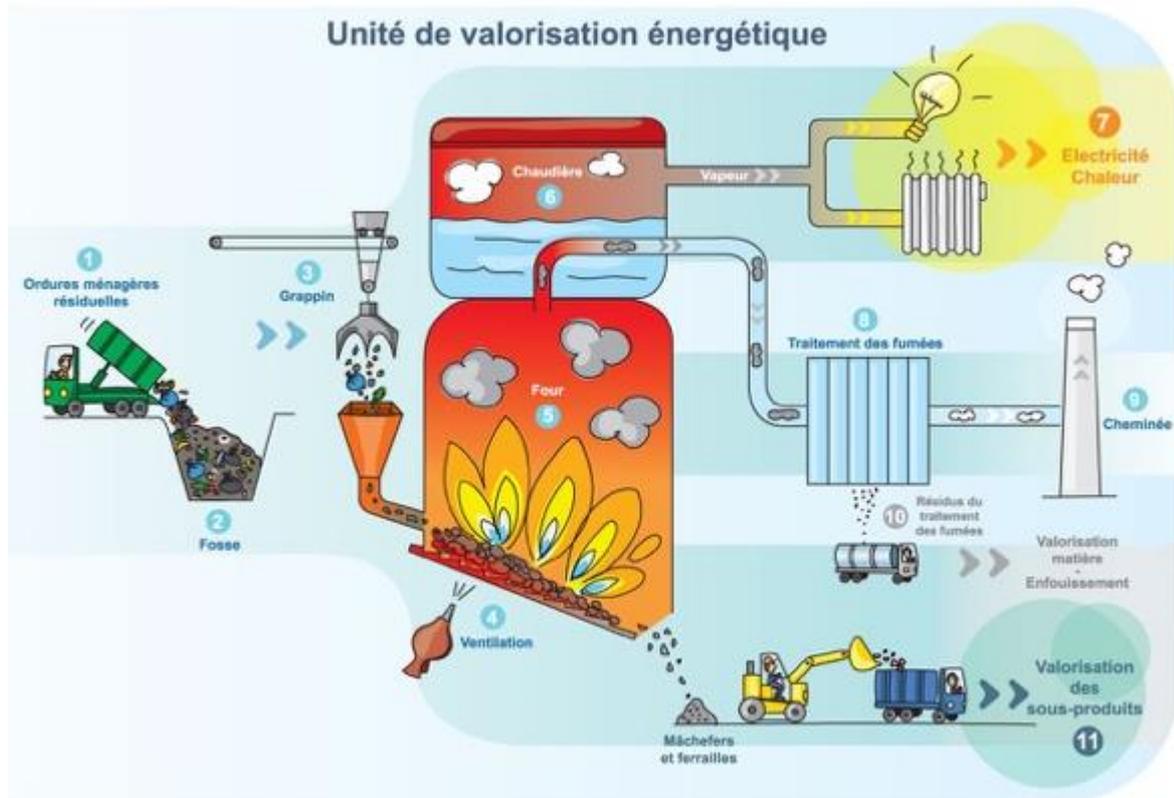
196 000 tonnes *

| | |
|---|-----------------------|
| Tonnage incinéré 2017 pour le Syndicat AZUR (villes + déchetterie + refus de tri : 1 392,14 tonnes + encombrants broyés : 5 593,18 tonnes) | 66 410 tonnes |
| Tonnage incinéré 2016 pour Montigny les Cormeilles | 6 575 tonnes |
| Tonnage tiers | 122 615 tonnes |
| Tonnage total incinéré par l'usine 2017 | 195 600 tonnes |

* Augmentation de la capacité de l'usine par arrêté préfectoral rédigé début 2015

La valorisation des déchets se déroule en plusieurs étapes : les déchets collectés sont déversés dans une fosse, où ils seront répartis de façon homogène. Ils sont ensuite envoyés vers la chambre de combustion pour y être brûlés, dans un cycle à trois temps : le séchage, la combustion et l'évacuation des résidus solides (« mâchefers »).

La chaleur et la vapeur générée par cette combustion est récupérée et transformée en nouvelles valeurs énergétiques : valorisation thermique et valorisation électrique.



| Valorisation électrique | | Valorisation thermique | |
|---|------------|---|--|
| Consommation électrique de l'usine (rachetée à EDF) | Revente | Chaleur exportée vers le réseau chaleur | Vapeur exporté vers Plâtres Lambert |
| 4 018 MWh | 50 189 MWh | 55 760 MWh | 11 802 MWh Soit 14 752 tonnes (11 802/0,8) |

La valorisation thermique : la forte chaleur qui alimente des réseaux de chauffages urbains, ou être proposés à des entreprises et/ou établissements publics.

La valorisation électrique : grâce à un turboalternateur, il est possible de transformer la vapeur en énergie électrique.

Performance énergétique = 72,6% (selon l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique de niveau élevé telle que reprise à l'article 266 nonies du code des douanes)

$$Pe = [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / 2,3 \times T$$

où :

- Pe représente la performance énergétique de l'installation ;
- Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an) ;
- Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;
- Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;

- Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;
- Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an) ; 2.3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2 044 th/t ;
- T représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année.

| Valorisation matière après incinération | Tonnes |
|---|--------|
| Mâchefers | 48 900 |
| Dont Ferrailles valorisées | 3 850 |
| Dont Non ferreux valorisés | 504 |

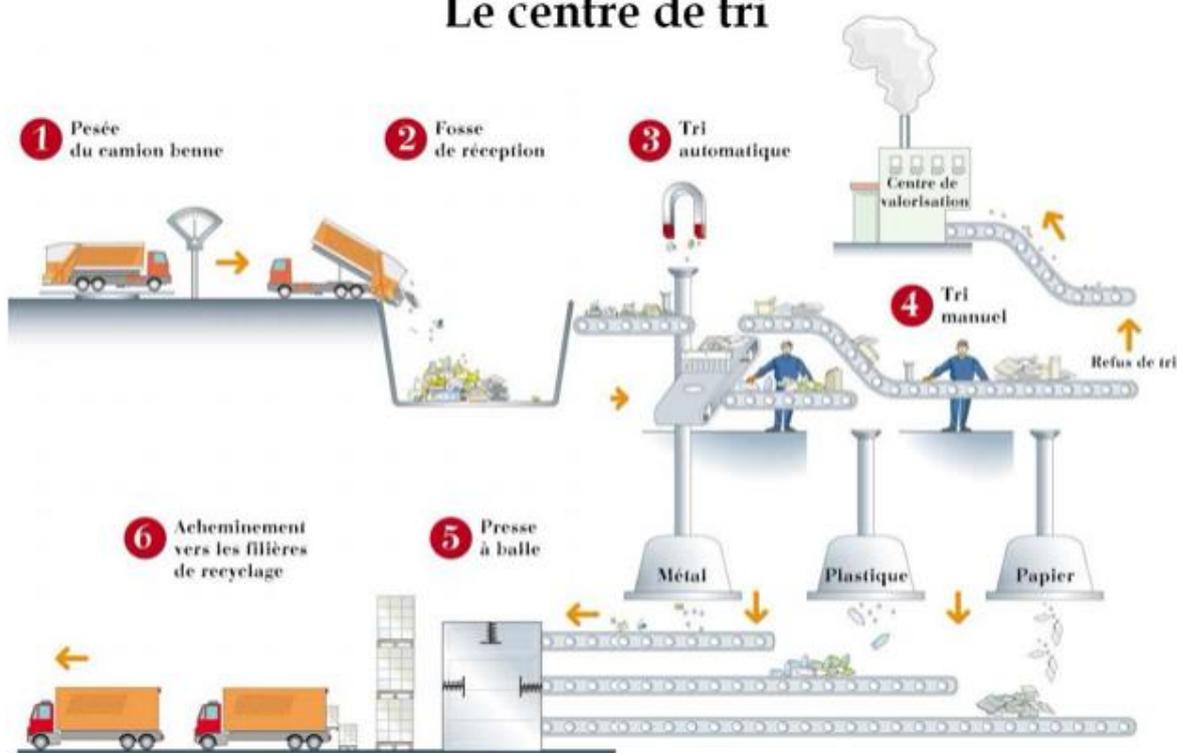
Après la combustion des déchets certains éléments ne peuvent être incinérés : les minéraux, le verre, les ferrailles, l'aluminium, etc. A la sortie des fours, et après refroidissement, ces mâchefers subissent un déferailage afin d'extraire les métaux ferreux et non ferreux puis sont stockés sous un hangar et mis à maturation. Après quelques mois de séchage, les mâchefers sont utilisés sur des chantiers en technique routière (sous-couche routière).

A titre d'exemple, une tonne d'ordures ménagères incinérée a produit, en 2017, 250 kg de mâchefers, 20 kg de métaux ferreux et 2 kg de métaux non ferreux.

Quant aux fumées résultantes des opérations de valorisation, considérées comme polluantes, elles sont traitées grâce à une installation prévue à cet effet, par un processus de dépoussiérage, neutralisation et traitements des gaz. Les résidus d'épuration des fumées d'incinération sont eux collectés, traités puis évacués du site pour élimination.

➔ Valorisation matière, par flux

Le centre de tri



Dans le centre de tri, les emballages triés par les ménages arrivent en mélange. Pour pouvoir être acheminés vers les différentes usines de recyclage, ils doivent être préalablement séparés par familles de matériaux (acier, aluminium, carton, brique alimentaire, trois types de plastique papier). Ce tri est effectué manuellement et automatiquement. Chaque matériau, une fois isolé des autres, sera acheminé vers une presse à balles pour être compacté sous forme de balles. L'acier est compacté sous forme de paquets et le papier reste en vrac. Chaque matériau est ensuite acheminé vers son usine de recyclage, par camion ou bateau.

Emballages et journaux magazines : centre de tri à Blanc Mesnil, d'une capacité de 20 000 tonnes/an et dont la gestion est réalisée au travers d'un marché de tri des emballages de collecte sélective avec la société Val Horizon.

| Emballages recyclables traités | 2016 | 2017 | Ratio 2017 kg/hab/an |
|------------------------------------|--------------|--------------|----------------------|
| Cartons | 916 | 924 | 5,58 |
| Gros de magasins | 274 | 218 | 1,3 |
| Brique alimentaire | 90 | 26 | 0,16 |
| Bouteilles et flacons en plastique | 563 | 333 | 2,01 |
| Aluminium | 23 | 14 | 0,08 |
| Acier | 151 | 71 | 0,43 |
| Journaux Magazines | 1 137 | 1 426 | 8,60 |
| Refus | 1 392 | 1 211 | 7,31 |
| TOTAL | 4 547 | 4 223 | 25 |

Verre, encombrants et gravats : centre de stockage (verre) et tri à Gennevilliers dont la gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement des déchets hors ordures ménagères (encombrants ménagers et gravats) avec la société SUEZ.

| Verre recyclé | 2016 | 2017 | Ratio 2017 kg/hab/an |
|---------------|---------|---------|----------------------|
| verre | 1518,42 | 1464,96 | 8,84 |

| Encombrants | 2016 | 2017 | Evolution 2017/2016 (%) |
|-----------------------|--------------|--------------|-------------------------|
| Argenteuil | 3 161 | 3 720 | 17,68% |
| Bezons | 1 086 | 1 029 | -5,25% |
| Cormeilles-en-Parisis | 590 | 580 | -1,69% |
| La Frette-sur-Seine | 126 | 116 | -7,94% |
| Déchetterie | 2 063 | 1 773 | -14,06% |
| TOTAL | 7 026 | 7 218 | 2,73% |

La valorisation « matière » (cartons, ferrailles, végétaux, ...) représente 20% du poids des objets ménagers, la part restante est ensuite broyée puis incinérée pour valorisation énergétique.

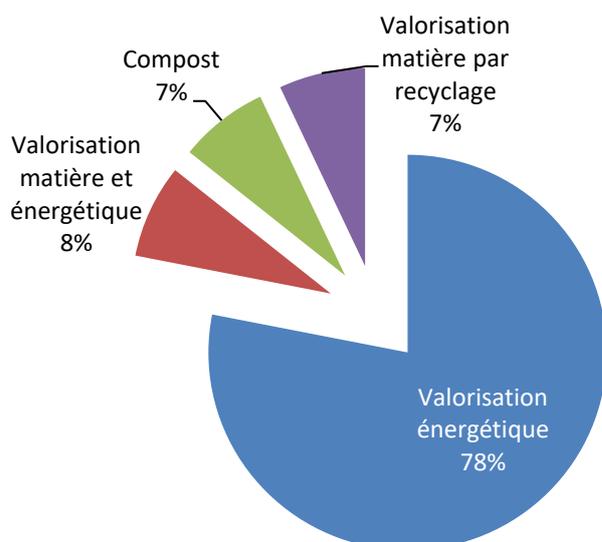
| Gravats | 2016 | 2017 | Evolution 2017/2016 (%) |
|--------------------------|-------|-------|-------------------------|
| Déchetterie (Argenteuil) | 6 678 | 7 709 | 15,44 |

Végétaux : Centre de traitement à Villeneuve les Sablons dont la gestion est réalisée au travers d'un marché de traitement des végétaux avec la société Valorisol.

| Déchets végétaux broyés pour compostage | 2016 | 2017 | Evolution 2017/2016 (%) |
|---|--------------|--------------|-------------------------|
| Argenteuil | 2 892 | 2 992 | 3,46% |
| Bezons | 352 | 432 | 22,73% |
| Cormeilles en Parisis | 1 466 | 1 478 | 0,82% |
| La Frette sur Seine | 183 | 381 | 108,20% |
| Déchetterie | 1 341 | 2 107 | 57,12% |
| TOTAL | 6 234 | 7 390 | 18,54% |

iii. Démarche environnementale

En 2015, les déchets collectés étaient orientés vers les modes de valorisation suivants :



b. Production des déchets ménagers

i. Cartographie des flux sur les villes

| Flux de déchets | Modalités de collecte | Destination des déchets collectés | Mode de traitement |
|------------------|---|--|---|
| OM | PAP* + AV** + Déchetterie + Sces Techniques | Centre de Valorisation Energétique - Argenteuil | Valorisation énergétique |
| Verre | AV + Déchetterie | Stockage - Gennevilliers | Valorisation matière par recyclage |
| Emballages | PAP + AV + Déchetterie | Quai de transfert – Gennevilliers Centre de tri – Blanc Mesnil | Valorisation matière par recyclage et énergétique (refus de tri), |
| Encombrants | PAP + Déchetterie | Centre de traitement - Gennevilliers | Valorisation matière (20%) et énergétique (80%), |
| Déchets végétaux | PAP + Déchetterie + Sces Techniques | Quai de transfert – Montesson Centre de traitement – Villeneuve les Sablons | Compost |

* Porte à porte

** Apport volontaire

ii. Evolution des tonnages de déchets traités par communes

| | Unité | 2016 | 2017 | Evolution 2016/2017 |
|-----------------------|-----------|--------|--------|---------------------|
| Argenteuil | T | 46 394 | 44 557 | -3,96% |
| | Kg/hab/an | 435 | 409 | |
| Bezons | T | 12 463 | 13 768 | 10,47% |
| | Kg/hab/an | 438 | 484 | |
| Cormeilles-en-Parisis | T | 9 355 | 9 554 | 2,13% |
| | Kg/hab/an | 395 | 401 | |
| La Frette-sur-Seine | T | 1 887 | 1 859 | -1,47% |
| | Kg/hab/an | 408 | 402 | |

iii. Synthèse du traitement des déchets par le Syndicat AZUR

| | 2017 |
|--|-------------|
| Tonnage total des déchets traités, (Porte à Porte, Apport Volontaire et déchetterie) (OM, emb, verre, encombrants, végétaux) | 79 109 |
| Part des déchets en provenance du Syndicat AZUR dans les tonnages reçus sur le Centre de Valorisation Energétique d'Argenteuil (incluant Montigny les Cormeilles) en % | 37,31 |
| Ratio par habitant des ordures ménagères collectées traitées (kg/an/hab.) | 354 |
| Ratio par habitant des emballages recyclables traités avec les refus de tri (kg/an/hab.) | 26 |
| Ratio par apport des déchets apportés en déchetterie fixe (kg/an/apport) | 105,93 |
| Coût à la tonne (€) des déchets ménagers incinérés du Syndicat AZUR dont : | 84,32 |

c. Les coûts de la gestion des déchets

i. Mode de financement

La gestion des déchets ménagers et assimilés est actuellement financée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par la Redevance Spéciale (RS) pour les activités commerciales collectées par la collectivité. Le montant de la recette produit par la TEOM de l'EPCI en 2017 s'élève à 17 059 670,12 euros.

ii. Coûts de revient

| coût de collecte €TTC/Tonne | 2017 |
|---|--------|
| Ordures Ménagères (prix moyen pondéré entre la régie et les prestations de collecte) | 80,51 |
| Emballages (prix moyen pondéré entre la régie et les prestations de collecte) | 295,66 |
| Verre (prix moyen pondéré entre les prestations de collecte) | 77,34 |
| Encombrants (prix moyen pondéré entre la régie et la prestation de collecte) | 306,20 |
| Végétaux (prix moyen pondéré entre la régie et la prestation de collecte) | 94,65 |
| Tous flux confondus (prix moyen pondéré entre la régie et la prestation de collecte) | 113,11 |

| coût de traitement €TTC/Tonne | 2017 |
|--|--------|
| Ordures Ménagères (incinération) | 84,32 |
| Emballages (journaux propriété Centre de tri) | 165,00 |
| Verre (stockage) | 12,71 |
| Tri des encombrants (20% valorisation matière, 80 % valorisation énergétique) | 57,45 |
| Végétaux (compostage) | 39,82 |

5. Matrice AFOM

| Thème | Atouts | Faiblesses | Opportunités | Menaces |
|------------|--|--|--|---|
| | INTERNE | | EXTERNE | |
| Territoire | <ul style="list-style-type: none"> • Taux de natalité fort (19%) • Population jeune et active • Ménage composé majoritairement de famille (68%) • Majorité des emplois dans Commerce, transport et services divers • Tissu commercial et associatif dynamique (nombreux manifestations locales) • Bonne connaissance de la population du territoire grâce aux agents de terrains | <ul style="list-style-type: none"> • Taux d'habitat collectif (48%) • Principalement locataire • Paysage urbain hétérogène et dense • Déséquilibres sociaux et spatiaux • Périmètres administratifs interdépartementales multiplient les interlocuteurs institutionnels | <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les circuits courts • Groupes scolaires nombreux avec cantines • Réseaux de petits commerces et grandes surfaces denses • Partenariats importants et divers • Communication ciblée • Tissu associatif important | <ul style="list-style-type: none"> • Population en mouvement pendulaire • Revenus des ménages significativement différents sur le territoire • Territoire très diversifié • Tendance au communautarisme |
| Déchets | <ul style="list-style-type: none"> • Volonté politique de réduire les quantités de déchets produits sur le territoire • Maîtrise de la déchèterie, de l'incinérateur et de la collecte • Fréquence des collectes importante • Compostage individuelle déjà promu • Déchèterie très accessible • Sensibilisation importante | <ul style="list-style-type: none"> • Peu d'actions de prévention engagés sur le territoire • Pas de levier financier incitatif • Faible pouvoir d'achat d'une part de la population qui a d'autres priorités • Sensibilité variée selon les communes : erreur de tri, manque d'intérêt et mauvais comportement • Dépôts sauvages récurrents | <ul style="list-style-type: none"> • Fort gisement d'évitement sur les OMR • Marge de progrès importante | <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de changement de comportement • Population résistante au changement, qui compte trop sur les générations futures, qui se décharge de cette préoccupation. |

PHASE 2 : CAMPAGNE DE CARACTERISATION ET ENQUETE DES GESTES DE PREVENTION

1. Objectif et méthodologie

Le syndicat Azur a réalisé une campagne de caractérisation afin de mieux connaître la composition des flux de déchets, produits par habitants, au sein de son aire géographique. Cette étape est nécessaire à l'élaboration et à la pérennisation d'un plan d'action de prévention.

Elle s'inscrit dans les objectifs de réduction des quantités de déchets produits, évaluation des potentiels de prévention et potentiels valorisables sur l'ensemble du territoire puis dans un objectif d'actualisation de données pour Argenteuil-Bezons (caractérisées en 2013).

Le MODECOM (MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères) est le protocole méthodologique, mis au point par l'ADEME, qui a été utilisé pour caractériser les déchets ménagers et assimilés et comparer l'étude à d'autres réalisées en France. Il se décompose en 3 opérations principales :

- Le choix et la constitution des échantillons à trier
- Le tri des échantillons par catégories et sous-catégorie
- L'analyse des résultats

a. Organisation et sectorisation

La campagne de caractérisation s'est déroulée sur 9 jours, du 05 au 17 avril 2018 inclus, dans une période de consommation hors vacances scolaires à l'exception des 16 et 17 avril, ou autres éléments extérieurs qui pourraient influencer la production de déchets ; et a permis d'étudier 18 échantillons de 500 kg.

| | | | | | |
|------------|-------------------|-------------------|-------------------|---|-------------------|
| Semaine 14 | lundi 2 avril | mardi 3 avril | Mercredi 4 avril | jeudi 5 avril | vendredi 6 avril |
| | | | | La Frette sur Seine | S04 OM Argenteuil |
| | | | | Corneilles Nord 1 | S07 OM Argenteuil |
| Semaine 15 | lundi 9 avril | mardi 10 avril | mercredi 11 avril | jeudi 12 avril | vendredi 13 avril |
| | S03 OM Bezons | S04 OM Argenteuil | S03 OM Bezons | S05 OM Argenteuil | Corneilles Sud 2 |
| | S06 OM Argenteuil | S10 OM Bezons | S08 OM Argenteuil | BAV OM VND Argenteuil(Prunet, 46/48 route de Pontoise, 249 jean Jaurès, Résidence des Violettes) | S08 OM Argenteuil |
| Semaine 16 | lundi 16 avril | mardi 17 avril | mercredi 18 avril | Jeudi 19 avril | vendredi 20 avril |
| | S02 OM Argenteuil | S03 OM Argenteuil | | | |
| | S09 OM Argenteuil | S07 OM Argenteuil | | | |

Afin de répondre aux enjeux définis par le Syndicat et de respecter l'hétérogénéité du territoire, la campagne a étudié les gisements de déchets en fonction de deux thèmes :

- Pour chacune des communes

- Pour quatre typologies d'habitats différents (Faible, Moyen, dense et très dense).

Pour obtenir une représentativité géographique fiable, chaque « quartier » du territoire a fait l'objet d'au moins un échantillon.

| | Semaine 14 | Semaine 15 | Semaine 16 | Total |
|------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Argenteuil | 2 | 6 | 4 | 12 |
| Bezons | 0 | 1 | 2 | 3 |
| Cormeilles en Parisis | 1 | 1 | 0 | 2 |
| La Frette sur Seine | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Total | 4 | 8 | 6 | 18 |

La caractérisation porte sur les ordures ménagères résiduelles, principalement des circuits de collecte en porte à porte et pour l'un des échantillons sur les bornes d'apport volontaire (BAV). Elle a été effectuée sur humides, c'est-à-dire qu'aucun moyen de séchage n'a été utilisé pour caractériser les déchets.

b. Catégorisation et enjeux

La caractérisation permet d'identifier les catégories et sous-catégories de déchets qui exercent la pression la plus forte sur le poids de la poubelle. De ce fait, elle permet également de quantifier un potentiel d'évitement, en fonction des actions menées dans le cadre d'une politique de prévention.

| CATEGORIES | SOUS CATEGORIES | EXEMPLES | ENJEUX |
|--------------------------|---|--|-----------------------------------|
| DECHETS PUTRESCIBLES | Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables) | Restes de préparation (épluchures, noyaux, etc.) | Autres déchets compostables |
| | Produits alimentaires non consommés | Reste des repas préparés (fruits et légumes cuits, féculents cuits, petits morceaux de pain etc.) | Gaspillage alimentaire |
| | Produits alimentaires non consommés sous emballages | Produits alimentaires sous emballage non consommés, parfois entamés ou périmés | Gaspillage alimentaire |
| | Autres putrescibles | Déchets alimentaires non compostables (os, arrêtes), excréments | Résiduels |
| | Déchets de jardin | Branches, tontes, feuilles, restes de préparation (épluchures etc.) | Autres déchets compostables |
| PAPIERS | Emballages papiers | Sacs en papier, emballages de farine, sucre... | Recyclables / Eco-consommation ** |
| | Journaux-magazines et revues | Journaux achetés | Recyclables / Eco-consommation ** |
| | Imprimés publicitaires | Catalogues ou lettres non adressés | Recyclables / Eco-consommation ** |
| | Papiers de bureautique | Enveloppes/papier blanc imprimé ou non | Recyclables / Eco-consommation ** |
| | Autres papiers | Agendas, tickets divers, cahiers, livres, manuels d'instructions... | Recyclables / Eco-consommation ** |
| CARTONS | Emballages cartons plats | Suremballages type yaourts et petits emballages type céréales... | Recyclables / Eco-consommation ** |
| | Emballages cartons ondulés | Cartons ondulé | Recyclables / Eco-consommation ** |
| | Autres cartons | Calendriers cartonnés, classeurs, vaisselle jetable en papier... | Recyclables / Eco-consommation ** |
| COMPLEXES | Emballages pour Liquides Alimentaires (ELA) | Briques alimentaires | Recyclables / Eco-consommation ** |
| | Autres emballages composites | Emballage plastique/métal/papier (café, chips etc.) | Consigne de tri ** |
| | Petits Appareils Electroménagers | Petits appareils ménagers (téléphone, sèche-cheveux etc.) | Réutilisation – réemploi ** |
| TEXTILES | Textiles | Vêtements, linge | Réutilisation – réemploi ** |
| TEXTILES SANITAIRES | Couches bébé | Couches bébé | Couches et langes lavables ** |
| | Autre fraction hygiénique | Serviettes hygiéniques, tampons, cotons, lingettes | Couches et langes lavables ** |
| | Fraction papiers souillés | Essuie tout, mouchoirs | Eco-consommation ** |
| PLASTIQUES | Sacs poubelle | Sacs poubelle vendus à cet effet | Résiduels |
| | Autres sacs plastiques | Sacs des caisses, magasins, cabas | Eco-consommation ** |
| | Autres films plastiques d'emballage | Films plastiques d'emballage* | Eco-consommation ** |
| | Bouteilles et flacons plastiques PET | Bouteilles et flacons PET | Recyclables / Eco-consommation ** |
| | Bouteilles et flacons polyoléfinés (PEHD, PELD, PP) | Bouteilles et flacons polyoléfinés | Recyclables / Eco-consommation ** |
| | Autres emballages plastiques | Emballages rigides* | Eco-consommation ** |
| | Autres plastiques | Jouets, articles de jardins/sport, non recyclables, bouchons, brosses à dents, vaisselle jetable en plastique... | Autres actions de prévention |
| COMBUSTIBLES NON CLASSES | Emballages en bois | Emballages bois, cagettes | Autres actions de prévention |
| | Chaussures | Chaussures | Réutilisation – réemploi ** |
| | Maroquinerie | Sacs à main, bagages, ceintures... | Réutilisation – réemploi ** |

| | | | |
|----------------------------|---|---|-----------------------------------|
| | Autres combustibles | Planches en bois, pneus, crayons, gommes | Autres actions de prévention |
| VERRE | Emballages en verre incolore | Bouteilles et pots en verre incolore | Recyclables / Eco-consommation ** |
| | Emballages en verre de couleur | Bouteilles et pots en verre coloré | Recyclables / Eco-consommation ** |
| | Autres verres | Vaisselle cassée et non recyclable | Autres actions de prévention |
| METAUX | Emballages métaux ferreux | Canettes, boîtes de conserves recyclables | Recyclables |
| | Emballages aluminium | Canettes et emballages aluminium | Recyclables |
| | Autres métaux ferreux | Visserie, certaines pièces auto, cadenas... | Détournable |
| | Autres métaux non ferreux | Câbles électriques, couverts, cadres vélos | Autres actions de prévention |
| INCOMBUSTIBLES NON CLASSES | Emballages incombustibles | Emballages en terre | Résiduels |
| | Autres Incombustibles | Gravats, litière minérale, vaisselle cassée | Détournable |
| DECHETS DANGEREUX | Déchets Diffus Spécifiques (DDS) | Peintures, solvants, insecticides... | Détournable |
| | Tubes fluorescents et lampes basse consommation | Néons, lampes basse consommation | Détournable |
| | Piles et accumulateurs | Piles rechargeables et non rechargeables | Détournable |
| | Déchets médicaux | Médicaments, radios, seringues... | Détournable |
| | Autres déchets spéciaux | Cartouches d'encre, thermomètres, huiles | Détournable |
| FINES | Eléments fins | Eléments fins | Résiduel |

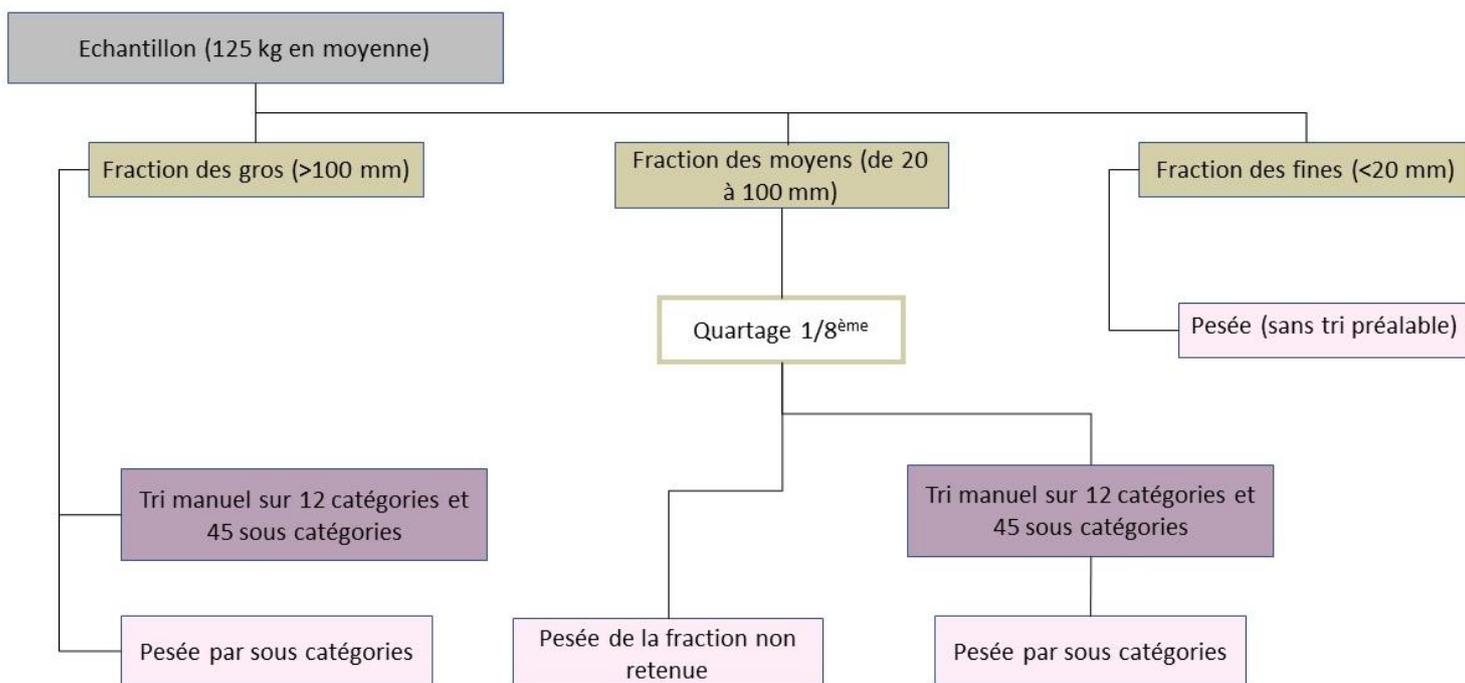
* concernés par l'extension des consignes de tri

** Autres actions de prévention

c. Tri

| | |
|------------------|---|
| Durée | 9 jours – ½ journée par échantillon d'environ 500kg – 18 échantillons |
| Localisation | Garage Syndicat Azur - 10 rue du Chemin Vert à Argenteuil |
| Moyens humain | <ul style="list-style-type: none"> • 1 coordinateurs de mission, intervenant Inddigo, présent tous les jours • 1 équipe de 3 trieurs composée de : <ul style="list-style-type: none"> ○ la stagiaire du Syndicat Azur présente pendant les 9 jours, ○ d'un roulement de 2 autres intervenants Inddigo sur 7 jours ○ 1 intérimaire sur 2 jours |
| Moyens matériels | 1 Tractochargeur équipé d'un godet ou d'un grappin 1 Table granulométrique de tri 1 Balance 50 Caissettes en plastique 10 Bacs roulants de 240L 4 Bacs roulants de 120L Etiquettes pour les bacs et les caissettes Feuilles de saisie pour la consignation par écrit des étapes et des pesées Petits matériels : pelles, balais, adhésif Equipements de protection individuelle (chaussures de sécurité, bleu de travail, gants, masque de type P2 ou P3...) et trousse de secours |
| Résultats | Tri par catégories de l'échantillon |

Une fois l'échantillonnage terminé, le tri a été réalisé selon le schéma suivant :



Caractérisation de la fraction des gros :

La caractérisation de la fraction des gros consiste à faire passer l'ensemble de l'échantillon sur le casier supérieur de la table. Dans un premier temps ce sont les éléments supérieurs à 100 mm qui sont triés. Les étapes suivantes se succèdent :

- Alimentation du casier supérieur de la table de tri (casier avec des mailles de 100 mm de diamètre) avec les matériaux prélevés lors de l'échantillonnage,
- Brassage du casier supérieur afin de faire passer les éléments inférieurs à 100 mm de diamètre dans le casier intermédiaire qui recueille la fraction des moyens,
- Les éléments restants sont triés selon les sous- catégories énoncées.



Installation de la zone de caractérisation



Tri de la fraction de gros



Maille de 100

Caractérisation de la fraction des moyens :

Pour la caractérisation de la fraction des moyens, la méthodologie MODECOM mise au point par l'ADEME précise qu'il suffit de trier 1/8^{ème} de la fraction moyenne pour avoir une bonne représentativité de l'ensemble de l'échantillon.

L'opération réalisée pour extraire cette fraction est appelée quartage des moyens. Pour réaliser le quartage, la globalité de la fraction des moyens est vidée sur le sol puis homogénéisée de manière à n'extraire que le 8^{ème}.

Note :

Compte tenu de la taille des déchets de la fraction des moyens ainsi que de l'humidité des déchets à trier, il est difficile d'avoir un tri aussi poussé et précis que pour la fraction des éléments supérieurs à 100 mm. L'objectif principal est d'identifier les grandes familles de déchets. Le tri en sous-catégories est moins représentatif et plus difficilement exploitable.



Fraction des moyens à trier

La campagne de caractérisation des déchets ménagers réalisée sur les 4 communes du Syndicat Azur est basée sur les principes suivants :

- Des poids et des nombres d'échantillons adaptés aux flux de déchets traités
- Une méthode d'échantillonnage,
- Un processus de tri précis,
- Des catégories normalisées.

La caractérisation n'est cependant que le reflet, à un moment donné, en l'occurrence la période d'échantillonnage, de la production d'ordures ménagères résiduelles d'une tournée donnée. Il est important de garder en mémoire que les conditions extérieures peuvent influencer les résultats : les conditions climatiques et la présence d'activités économiques peuvent être des facteurs influençant la production d'OMR au cours de l'année.

Chaque échantillon pris indépendamment ne peut être utilisé seul pour caractériser le secteur concerné. Toutefois, les données fournies pour chaque échantillon, seul, sont des indications qui permettent de mettre en évidence des observations faites sur certains échantillons, pouvant susciter des interrogations.

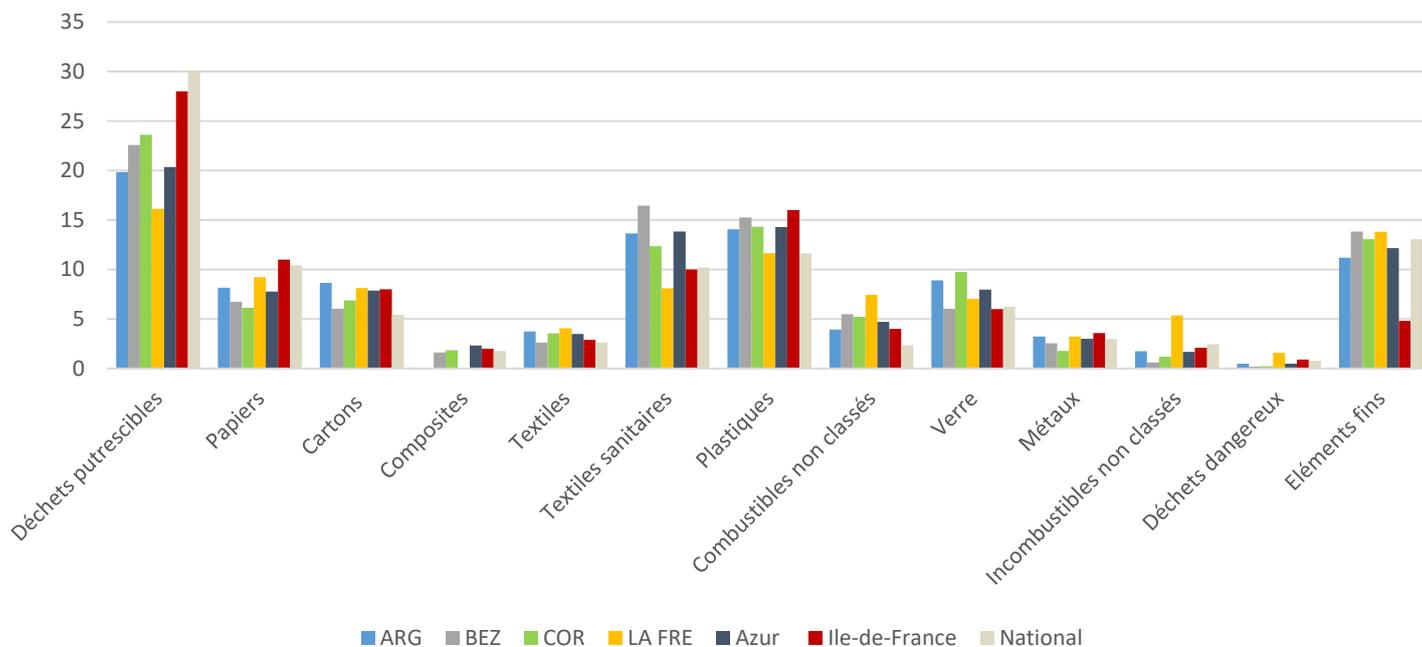
2. Reconstitution du gisement d'évitement

L'ensemble des graphiques intègrent une comparaison régionale et/ou à minima nationale. Les données nationales ont été relevées du MODECOM de l'ADEME (2007) et les données régionales du rapport de caractérisations portant sur plusieurs échantillons de 2014, fourni par l'ORDIF en 2017.

La caractérisation effectuée sur le territoire du Syndicat s'appuie sur une nouvelle nomenclature des sous catégories définie par le MODECOM 2017 (dont les données ne sont pas encore disponibles parce qu'en cours d'analyses) et qui présente quelques différences avec celle de 2007. Ainsi, vous pourrez être confronté à l'absence de référentiel ou un référentiel uniquement par grandes catégories.

a. Composition moyenne des OMR

Composition des OMr (% de la masse humide)



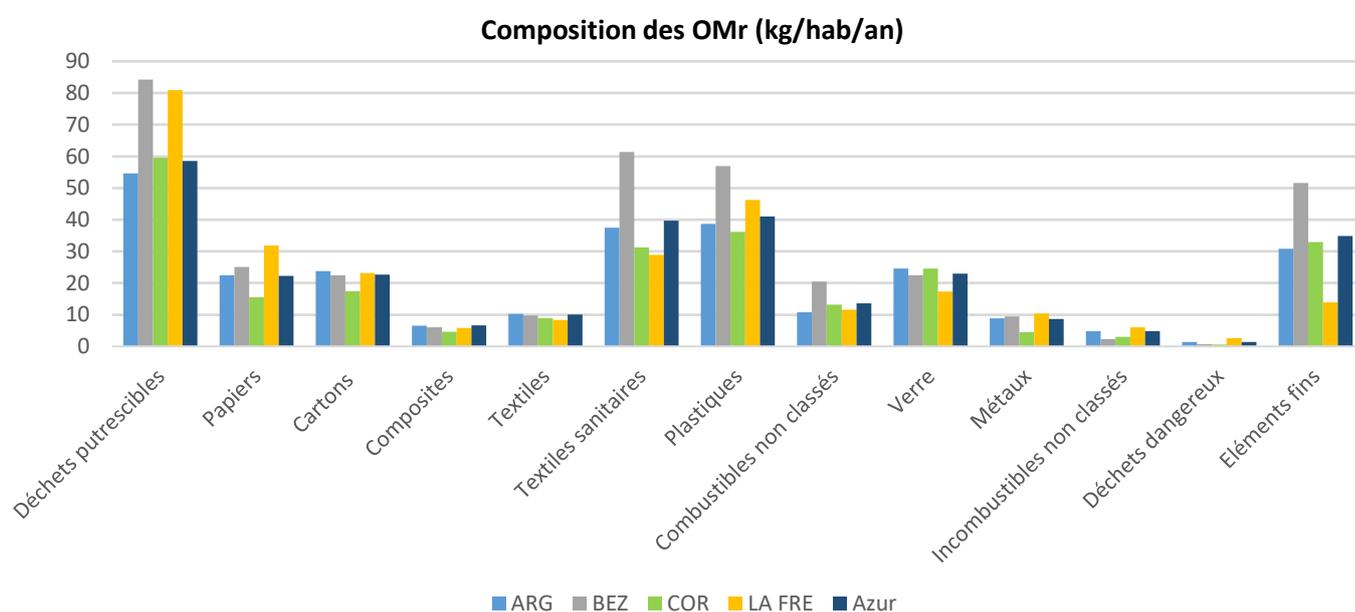
Nous constatons à l'échelle du Syndicat :

- Une part moins importante de déchets putrescibles comparé aux échelles régionale et nationale,
- Une part plus importante de textiles sanitaires et verre comparé aux échelles régionale et nationale,
- Une part plus importante de plastiques comparé à la France mais plus faible comparé à l'Ile-de-France.

Nous constatons des forces et faiblesses pour chaque commune par rapport aux autres :

- Argenteuil est plus forte dans les combustibles non classés mais a des faiblesses concernant les cartons.
- Bezons est plus forte dans le verre et textiles mais a des faiblesses dans les textiles sanitaires.
- Cormeilles-en-Parisis est plus forte dans les papiers mais faible dans les textiles et le verre.
- Enfin, La Frette-sur-Seine est avantagé par rapport aux autres par sa faible production de putrescibles mais a des faiblesses concernant les combustibles non classés ou incombustibles non classés.

Nous pouvons apprécier ces résultats par extrapolation sur 2017, en kg/hab/an :



La composition des OMr à l'échelle du territoire du Syndicat, par ordre décroissant :

- Les déchets putrescibles : 58,5 kg/hab/an – soit 20,4 % de la masse humide,
- Les plastiques : 41,1 kg/hab/an – soit 14,3 % de la masse humide,
- Les textiles sanitaires : 39,7 kg/hab/an – soit 13,8 % de la masse humide,

- Le verre : 22,9 kg/hab/an – soit 8 % de la masse humide,
- Les cartons : 22,6 kg/hab/an – soit 7,9 % de la masse humide,
- Les papiers : 22,3 kg/hab/an – soit 7,8 % de la masse humide.

Ces six catégories représentent près de 70% de la masse des ordures ménagères résiduelles.

Note :

Les éléments fins, inférieur à 2 cm de diamètre, forment leur propre catégorie car ils ne peuvent pas être triés.

| SOUS CATEGORIES | Azur % | Azur kg/hab/an | Azur t/an | Régional % * | Régional kg/hab/an * | National % ** | National kg/hab/an ** |
|---|--------------|----------------|----------------|--------------|----------------------|---------------|-----------------------|
| Déchets alimentaires (restes de cuisine non consommables) | 10,01% | 28,75 | 4830,51 | | | 22,82% | 72,10 |
| Produits alimentaires non consommés | 5,81% | 16,68 | 2802,12 | | | | |
| Produits alimentaires non consommés sous emballages | 2,94% | 8,44 | 1418,72 | | | 2,19% | 6,92 |
| Autres putrescibles | 0,61% | 1,75 | 293,67 | | | 1,20% | 3,79 |
| Déchets de jardin | 1,00% | 2,87 | 482,54 | | | 4,72% | 14,92 |
| DECHETS PUTRESCIBLES | 20,4% | 58,50 | 9827,55 | 28% | 82 | 30,93% | 97,73 |
| Emballages papiers | 1,15% | 3,30 | 554,18 | | | 1,19% | 3,77 |
| Journaux-magazines et revues | 0,85% | 2,43 | 408,10 | | | 2,97% | 9,39 |
| Imprimés publicitaires | 2,51% | 7,21 | 1211,66 | | | 3,00% | 9,48 |
| Papiers de bureautique | 1,60% | 4,58 | 769,53 | | | 2,20% | 6,94 |
| Autres papiers | 1,66% | 4,77 | 801,01 | | | 0,97% | 3,08 |
| PAPIERS | 7,76% | 22,29 | 3744,47 | 11% | 32,23 | 10% | 32,66 |
| Emballages cartons plats | 3,35% | 9,63 | 1618,27 | | | 3,10% | 9,80 |
| Emballages cartons ondulés | 3,84% | 11,04 | 1854,98 | | | 2,43% | 7,67 |
| Autres cartons | 0,67% | 1,94 | 325,41 | | | 0,17% | 0,52 |
| CARTONS | 7,87% | 22,61 | 3798,66 | 8% | 23,40 | 6% | 18 |
| Emballages pour Liquides Alimentaires (ELA) | 0,61% | 1,75 | 293,58 | | | 0,51% | 1,62 |
| Autres emballages composites | 1,08% | 3,10 | 520,07 | 2% | 5,90% | 0,87% | 2,75 |
| Petits Appareils Electroménagers | 0,63% | 1,81 | 303,51 | | | 0,30% | 0,95 |
| COMPLEXES | 2,32% | 6,65 | 1117,16 | | | 1,69% | 5,33 |
| Textiles | 3,50% | 10,05 | 1688,95 | 2,90% | 8,50 | 2,32% | 7,33 |
| Couches bébé | 7% | 20,19 | 3391,58 | | | 6,15% | 19,44 |
| Autre fraction hygiénique | 2% | 6,44 | 1081,78 | | | | |
| Fraction papiers souillés | 5% | 13,10 | 2200,38 | | | 4,34% | 13,73 |
| TEXTILES SANITAIRES | 14% | 39,72 | 6673,74 | 10% | 29,30 | 10,50% | 33,17 |
| Sacs poubelle | 1,96% | 5,64 | 946,94 | | | 4,25% | 13,42 |
| Autres sacs plastiques | 1,07% | 3,08 | 518,00 | | | 0,76% | 2,40 |
| Autres films plastiques d'emballage | 2,75% | 7,90 | 1327,73 | | | 0,64% | 2,03 |
| Bouteilles et flacons plastiques PET | 1,77% | 5,10 | 856,22 | | | 3,58% | 11,32 |

| | | | | | | | |
|---|----------------|---------------|-----------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| Bouteilles et flacons polyoléfines (PEHD, PELD, PP) | 0,91% | 2,62 | 440,04 | | | | |
| Autres emballages plastiques | 3,55% | 10,19 | 1711,32 | | | 2,20% | 6,95 |
| Autres plastiques | 2,27% | 6,53 | 1096,69 | | | | |
| PLASTIQUES | 14,30% | 41,05 | 6896,94 | 16% | 46,90 | 11,43% | 36,11 |
| Emballages en bois | 0,17% | 0,48 | 81,16 | | | 0,36% | 1,14 |
| Chaussures | 0,63% | 1,80 | 302,00 | | | | |
| Maroquinerie | 0,33% | 0,95 | 160,35 | | | 2,08 | 6,58 |
| Autres combustibles | 3,60% | 10,33 | 1734,86 | | | | |
| COMBUSTIBLES NON CLASSES | 4,72% | 13,56 | 2278,37 | 4% | 11,70 | 2,44% | 7,72 |
| Emballages en verre incolore | 4,11% | 11,80 | 1981,63 | | | 2,59% | 8,19 |
| Emballages en verre de couleur | 3,73% | 10,72 | 1801,29 | | | 2,84% | 8,99 |
| Autres verres | 0,14% | 0,40 | 67,78 | | | 0,32% | 1 |
| VERRE | 7,98% | 22,92 | 3850,69 | 6% | 17,60 | 5,75% | 18,18 |
| Emballages métaux ferreux | 1,78% | 5,10 | 856,55 | | | 1,72% | 5,45 |
| Emballages aluminium | 0,61% | 1,77 | 296,68 | | | 0,38% | 1,20 |
| Autres métaux ferreux | 0,53% | 1,53 | 257,57 | | | 0,49% | 1,56 |
| Autres métaux non ferreux | 0,09% | 0,27 | 44,72 | | | 0,27% | 0,85 |
| METAUX | 3,02% | 8,66 | 1455,51 | 3,60% | 10,50 | 2,87% | 9,06 |
| Emballages incombustibles | 0,04% | 0,11 | 18,78 | | | 0,11% | 0,33 |
| Autres Incombustibles | 1,65% | 4,74 | 795,85 | | | 2,46% | 7,78 |
| INCOMBUSTIBLES NON CLASSES | 1,69% | 4,85 | 814,63 | 2,10% | 6,20 | 2,57% | 8,11 |
| Déchets Diffus Spécifiques (DDS) | 0,25% | 0,73 | 121,82 | | | 0,01% | 0,03 |
| Tubes fluorescents et lampes basse consommation | 0,01% | 0,02 | 2,72 | | | 0,04% | 0,13 |
| Piles et accumulateurs | 0,02% | 0,05 | 9,23 | | | | |
| Déchets médicaux | 0,16% | 0,47 | 78,55 | | | 0,76% | 2,40 |
| Autres déchets spéciaux | 0,04% | 0,12 | 20,99 | | | | |
| DECHETS DANGEREUX | 0,48% | 1,39 | 233,31 | 0,90% | 2,60 | 0,81% | 2,56 |
| Eléments fins | 12,16% | 34,91 | 5864,09 | 4,80% | 14,10 | 12,67% | 40,04 |
| TOTAUX | 100,00% | 287,17 | 48244,07 | 99% | 291 | 100% | 316 |

* Source ORDIF 2017 (données uniquement par catégories)

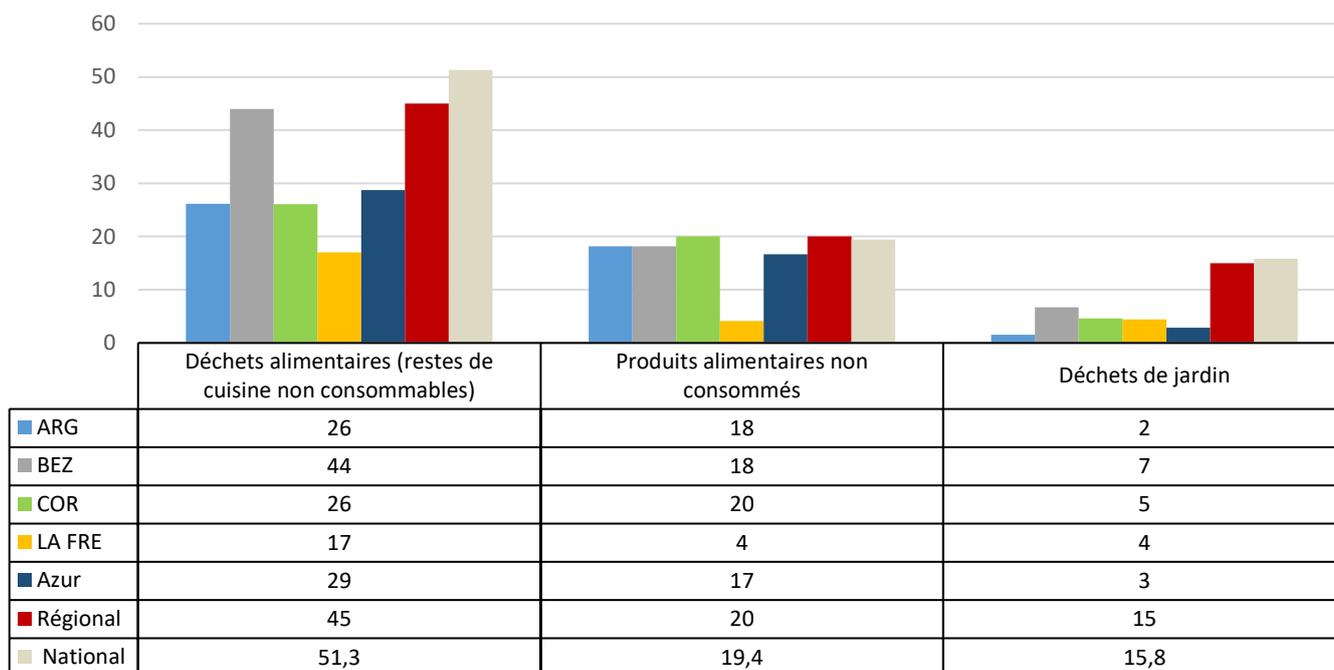
** Source MODECOM 2007

b. Composition détaillée des OMR

i. La part des déchets organiques

Par déchets organiques, nous considérons les matériaux putrescibles (hors déchets alimentaires non consommés sous emballages). Les déchets putrescibles sont des déchets fermentescibles susceptibles de se dégrader spontanément dès leur production. On pourrait éventuellement y adjoindre une partie des fines (environ 60%) qui sont généralement composées pour plus de la moitié de putrescibles.

Déchets compostables dans les OMr (kg/hab/an)



Synthèse des déchets putrescibles

- Au global, sur une année, en proportion par rapport à l'ensemble, 11% des OMR de La Frette sur Seine et Corneilles-en-Parisis sont composées de déchets putrescibles potentiellement compostables, contre 17% à Argenteuil et 19% à Bezons.
- Soit, sur une année, en proportion par rapport à l'ensemble, 17% des OMR des quatre communes sur le territoire d'Azur sont composées de déchets putrescibles potentiellement compostables.
- Le total de déchets putrescibles dans les poubelles OMR est de 9 828 tonnes (soit 58 kg/hab/an) sur le territoire du syndicat Azur, parmi lesquelles environ 8 036 tonnes de déchets putrescibles seraient potentiellement compostables (soit 49 kg/hab/an) et donc détournées des OMR.

A titre de comparaison sur les données relevant des déchets putrescibles en termes de gisement existant :

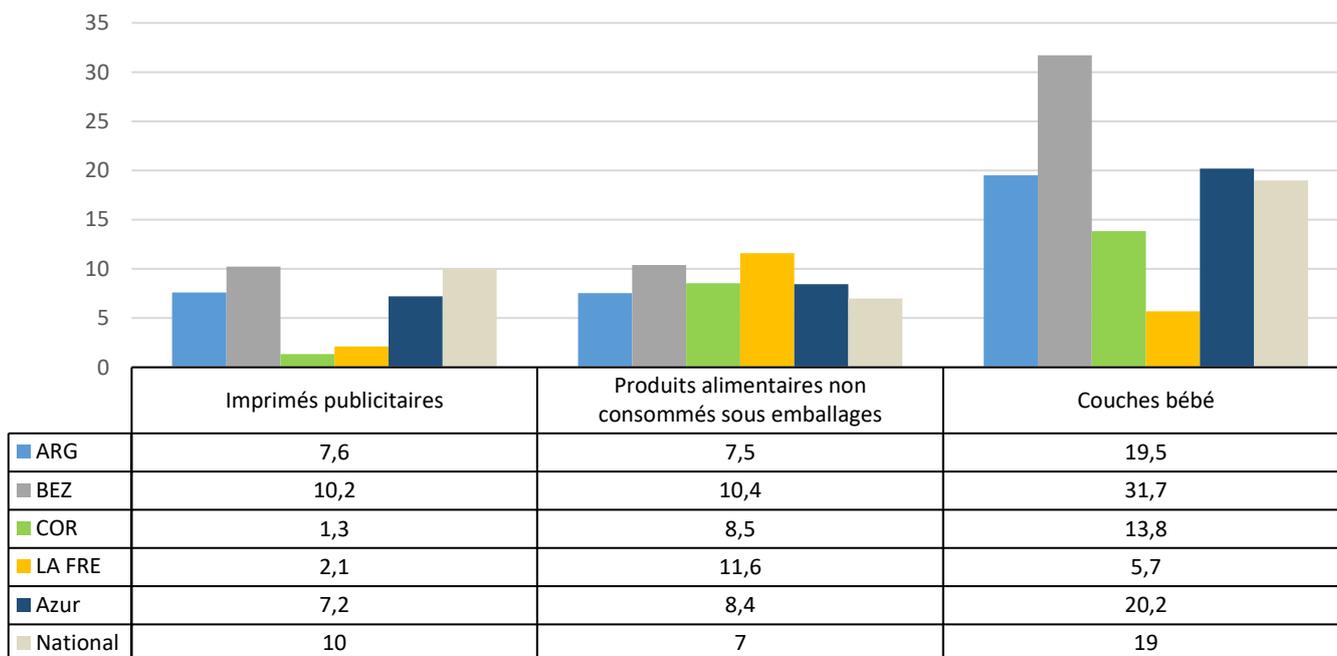
| Catégories de déchets | Azur t/an | Azur kg/hab/an | Azur en % | National | National Kg/hab/an | Régional | Régional kg/hab/an |
|-----------------------|-----------|----------------|-----------|----------|--------------------|----------|--------------------|
| Déchets putrescibles | 9 828 t | 58 | 20,4% | 30,1% | 95,0 | 28% | 82,0 |

ii. Les déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention

Cette analyse porte sur les matériaux qui peuvent être la cible d'actions de prévention. A noter que pour cette analyse la catégorie « imprimés publicitaires » se retrouve en doublon par rapport à d'autres pistes de valorisation. En effet, les STOP PUB permettent de faire de la prévention sur les quantités de papiers à traiter, mais ce flux est également comptabilisé dans l'analyse sur les flux de déchets appelés par la collecte sélective.

Pour cette analyse de sous catégories, les données régionales n'existent pas.

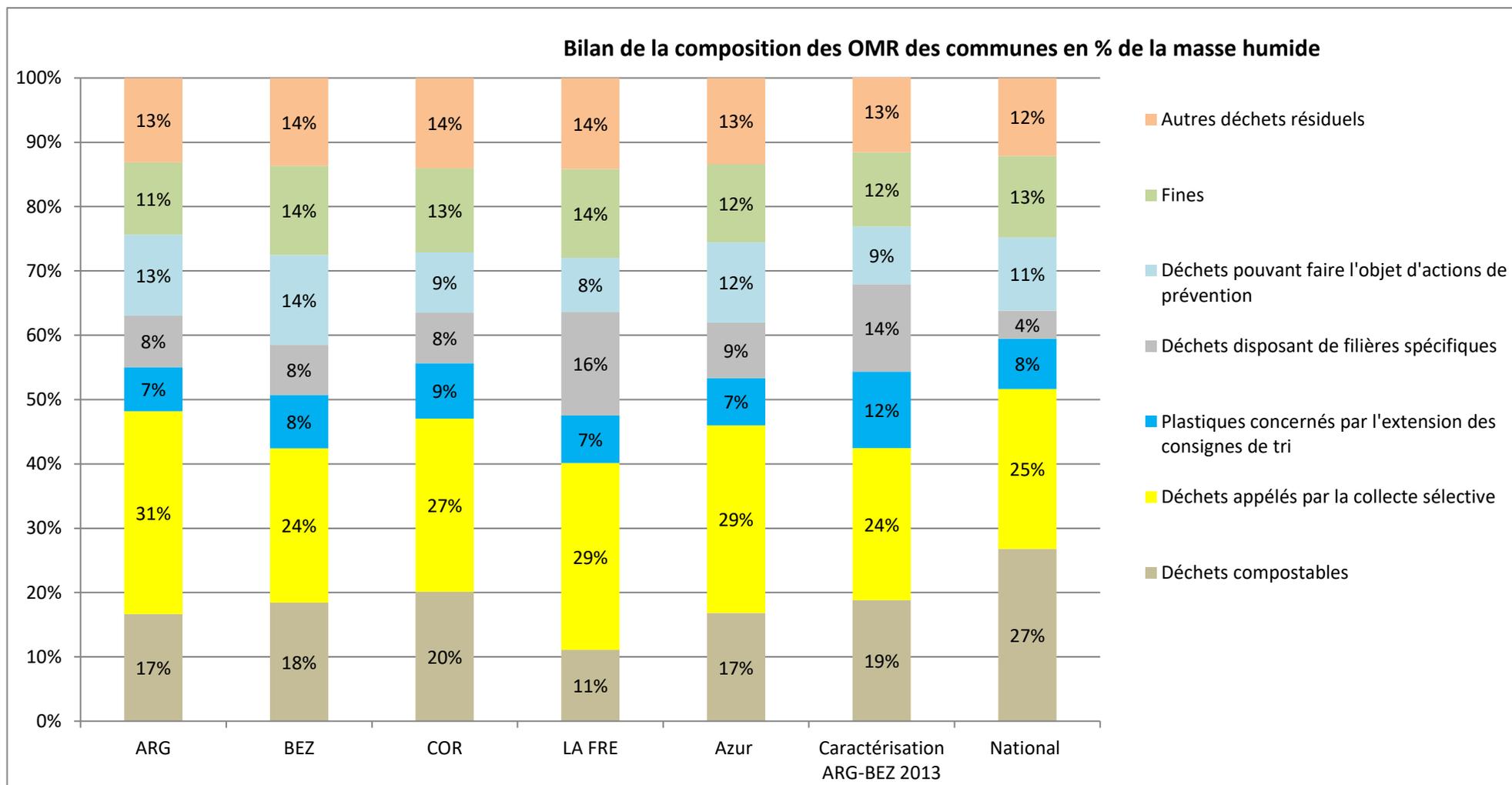
Déchets dans les OMr pouvant être la cible d'action de prévention (kg/hab/an)



Synthèse des déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention

- Sur le territoire d'Azur, sur une année, en proportion par rapport à l'ensemble, 12% des OMR sont composées de déchets pouvant faire l'objet d'actions de prévention.

14% de déchets peuvent faire l'objet d'actions de prévention à Bezons,
13% de déchets peuvent faire l'objet d'actions de prévention à Argenteuil,
9% de déchets peuvent faire l'objet d'actions de prévention à Cormeilles-en-Parisis,
8% de déchets peuvent faire l'objet d'actions de prévention à la Frette-sur-Seine.



Nous constatons que :

- Le potentiel de prévention est plus important sur les communes d'Argenteuil et Bezons, 13% et 14% respectivement ;
- Le potentiel d'évitement en filières spécifiques est nettement supérieur sur la commune de la Frette sur Seine, 16% contre un pourcentage homogène sur les autres communes ;
- Dans l'ensemble, les communes de La Frette-sur-Seine et Corneilles-en-Parisis ont un meilleur taux d'extraction¹⁸ en collecte sélective que les communes d'Argenteuil et Bezons ;

En conclusion, plus d'action de prévention doivent être mises en place sur les communes d'Argenteuil et Bezons.

¹⁸ Le taux d'extraction est la part de matières (verre, papier, carton, plastique, métaux et ELA) évacuée par le biais de la collecte sélective (en porte à porte ou en apports volontaires) et rapportée à l'ensemble restant dans les OMR.

3. Résultats de l'enquête sur les gestes de prévention

L'équipe projet en charge du programme de prévention a décidé de réaliser une enquête auprès des ménages afin de diagnostiquer les caractéristiques qualitatives du territoire, à savoir la connaissance et/ou la maîtrise des thématiques suivantes :

- Sensibilisation des publics à la prévention
- Actions emblématiques nationales
- Actions d'évitement de la production de déchets (réemploi, réparation...)

Un questionnaire simple et complet a été conçu et distribué selon deux modes de passation pour maximiser la participation.

Lors de l'évènement bezonnais « 123 Soleil », les deux premières semaines du mois de juillet, au moment où les enfants sont occupés sur les nombreux stands, il a été proposé aux parents/ accompagnants, sur le stand du syndicat AZUR, de remplir ce questionnaire.

Ce mode de passation a trouvé 10 répondants, autrement dit une faible participation qui peut trouver diverses explications : l'individu préfère participer aux animations avec l'enfant, est découragé par un questionnaire « chargé » (37 questions) et en français, est occupé à d'autres activités, n'a pas été sollicité par l'enquêteur, etc.

La collaboration avec le service communication a permis un deuxième mode de passation en mettant en ligne le questionnaire et le relayant via les réseaux internet (Tweeter, Facebook, site du Syndicat). Un total de 83 répondants a été relevé le 8 août 2018.

Une question d'identification concernant le lieu de résidence permet un filtrage des résultats. Nous proposons une analyse synthétique par commune en gardant à l'esprit qu'il y a eu 61 répondants résidant sur Cormeilles-en-Parisis, 16 sur Bezons, 4 sur Argenteuil et un unique répondant à La Frette-sur-Seine.

Le tableau ci-après correspond au calcul de l'indicateur I08 de l'ADEME qui permet d'évaluer l'évolution du nombre de gestes de prévention adoptés par les publics ciblés. Il repose sur la réponse des questions suivantes :

- Thème « Nature des produits achetés : emballages » : pour vos achats alimentaires, vous achetez de préférence des produits à la pesée plutôt que des produits déjà emballés ;
- Thème « Pratique du compostage » : pratiquez-vous le compostage ?
- Thème « Taux d'adhésion refus imprimés publicitaires » : avez-vous indiqué sur votre boîte aux lettres que vous ne souhaitez pas recevoir d'imprimés publicitaires ?
- Thème « Niveau de sensibilité (réparation) » : lorsqu'un objet ou un vêtement est abimé, un appareil électrique en panne, vous privilégiez la réparation ;
- « Consommation eau du robinet » : en ce qui concerne la consommation d'eau dans votre foyer, vous buvez l'eau du robinet ;

| | Azur | Argenteuil | Bezons | Cormeilles-en-Paris | La Frette-sur-Seine |
|---|-------------|-------------------|---------------|----------------------------|----------------------------|
| 3 – Taux d’achat « systématique » à la pesée ou à la coupe | 11,8% | 0 | 6,3% | 16,4% | 0 |
| 8 – Taux de personnes qui compostent sur la population totale (de répondants) | 35% | 20% | 20% | 39,3% | 0 |
| 17 – Taux d’apposition du stop pub | 19% | 60% | 18,8% | 9,8% | 100% |
| 22 – Taux de réparation « systématique » | 19,6% | 0 | 13,3% | 21,3% | 0 |
| 24 – Taux de consommation d’eau du robinet | 42,3% | 40% | 43,8% | 42,6% | 0 |
| Total | 89,3 | 120 | 102,2 | 129,4 | 100 |
| Indicateur I08 | 17,9% | 24% | 20,44% | 25,88% | 20% |

Commentaires

Dans l’état, il n’y a pas d’intérêt à tirer des conclusions par commune de ce tableau puisque les données ne sont pas représentatives. En revanche, les données à l’échelle du Syndicat peuvent être remarqué : par exemple, moins de la moitié de la population boit l’eau du robinet et seulement 19% ont apposé un autocollant STOP PUB. Autrement dit, ces deux gestes simples ne sont que très faiblement utilisés alors qu’ils permettent de réduire les dépenses des ménages (achat de bouteilles évité) et limiter le gaspillage de ressources/matières nécessaires à la fabrication d’imprimés publicitaires.

Ce tableau sera surtout apprécié lorsqu’il s’agira de suivre l’évolution de l’indicateur lors de prochaine enquête.

PHASE 3 : PLAN D'ACTION DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

La prévention représente l'ensemble des actions initiées par la collectivité pour réduire quantitativement ou qualitativement les flux de déchets à sa charge.

Dans le cadre d'un PLP, le diagnostic territorial permet de définir une stratégie et des objectifs opérationnels de prévention, adaptés aux spécificités du territoire. Les actions retenues pour rédiger le Programme sont définies en cohérence avec ces objectifs.

Les actions qui composent les PLP sont très diverses, elles ont été regroupées en 5 thématiques (ADEME) :

1. Être exemplaire en matière de prévention des déchets ;
2. Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
3. Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets ;
4. Promouvoir le réemploi et la réutilisation – augmenter la durée de vie des produits ;
5. Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable.

Le PLP doit nécessairement comporter des objectifs de réduction des DMA fixant un cap quantifiable et mesurable à une échéance de six ans. L'objectif national et régional de réduction des quantités de DMA à l'horizon 2020 est de 10% en kg par habitant. Le PLPDMA du Syndicat doit contribuer à l'atteinte de ces objectifs nationaux et régionaux.

Alors, en faisant de cette réduction un objectif pour la quantité de DMA collectés du Syndicat AZUR, par soucis de déclinaison territoriale avec les programmes d'échelons territoriaux supérieurs, nous obtenons un tonnage visé pour l'année 2020, propre au Syndicat.

La quantité de DMA collectés en 2010 était de 81 077 tonnes. En appliquant un pourcentage de réduction de 10% sur ce tonnage nous envisageons d'atteindre une production de déchet égale à 72 969 tonnes, soit 22,59 kg de DMA non produit par habitant sur une année.

La population des communes du territoire étant croissante, au vue des constructions qui s'établissent sur Bezons et Cormeilles-en-Parisis particulièrement, l'objectif sur les six années à venir pour le Syndicat AZUR, pour lequel la prévention reste un défi important, sera de maintenir une quantité de DMA évités fixé à 22,59 kg/hab/an, soit 8 107 tonnes évitées par an (en référence à 2010).

1. Les acteurs, les partenariats, les relais locaux

Le partenariat résulte d'une entente réciproque entre des parties qui, de façon volontaire et égalitaire, partagent un objectif commun et le réalisent en utilisant de façon convergente leurs ressources respectives. Ainsi, un partenaire est un organisme (ou une personne) qui participe (ex : au niveau technique et/ou financier) à la réalisation d'une (ou plusieurs) action(s) et sans lequel l'action ne pourrait se réaliser.

Un relais est une personne ou un organisme qui participe aux actions du plan ou du programme de prévention (sans rémunération dans le cadre du plan/programme de prévention), sans un accord formel avec la collectivité qui met en œuvre le plan/ programme.

a. Types d'acteurs relais

L'identification des associations, des structures de l'économie sociale et solidaire, des organismes publics et privés, qui sont particulièrement actifs sur le territoire, offre de réels potentiels en termes de collaboration et de partenariat. Le Syndicat AZUR entretient des relations avec différents acteurs locaux qui vont lui permettre de relayer des actions d'information et de terrain en matière de prévention, en fonction des gisements de déchets identifiés comme prioritaires et en fonction des cibles retenues (public choisi). L'élaboration du programme de prévention en concertation a permis aux membres de la CCES d'afficher une volonté manifeste de s'impliquer dans le programme. ...

Les relais potentiels cités ci-après sont distingués parce qu'il s'agit de personnes proches des citoyens, de par leur métier ou leur activité, parce qu'ils disposent d'une bonne connaissance de terrain ou parce qu'ils permettent de démultiplier les informations par leur réseau. Les partenaires seront inventoriés et précisés en fonction des thématiques de travail.

b. Les principaux acteurs relais

Les actions du programme local de prévention toucheront, de par leur diversité, différents domaines (pouvoir d'achat, entreprises, éducation, insertion, alimentation...). Il est donc important, pour une meilleure efficacité, de travailler en collaboration avec les services des villes qui seront concernées par ces actions.

Le jeune public est souvent ciblé dans ce type de programme car il s'agit d'une population plus encline à prendre de nouvelles habitudes. Cette population représente également un bon potentiel pour la diffusion de message. Les professeurs et membres de l'encadrement périscolaire sont donc des partenaires de choix pour mener à bien cette mission.

De plus, l'exécution d'actions en collaboration avec les bailleurs et gardiens d'immeuble peut également permettre un accompagnement de proximité auprès de la population, ce qui est essentiel pour diffuser au mieux les messages de prévention et avoir un réel impact.

Enfin de nombreuses opérations sont portées par des structures telles que les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, très souvent en partenariat avec les établissements publics (Agence de l'Eau, ADEME, Conseil Régional, Conseil Général). Ces acteurs peuvent ainsi apporter un soutien (financier comme technique) aux collectivités qui souhaitent s'engager dans des actions de prévention ainsi qu'aux entreprises cherchant à minimiser leurs impacts environnementaux. Ces aides peuvent se compléter par un suivi des entreprises au sein même de la collectivité, permettant de leur apporter une prise de conscience de l'intérêt de réduire leur production de déchets et de les informer sur les systèmes d'aide auxquels elles peuvent prétendre.

i. Les acteurs associatifs :

Le Syndicat possède l'avantage d'une vie associative riche et variée dont un certain nombre sont concernées plus ou moins régulièrement par des sujets de développement durable et d'éducation à l'environnement. Ces associations ont également la faculté de connaître les

besoins réels du public qu'elles côtoient. Bien que la problématique de la prévention des déchets ne soit qu'un aspect de la démarche développement durable, cela fait autant d'acteurs déjà sensibilisés avec qui il est possible de mettre en place des actions locales directement adaptées à la population.

Ainsi, au sein de ce panel associatif on trouve entre autre :

- Les **associations de défense des droits des locataires ou de propriétaires**, pour chaque complexe résidentiel du territoire. Elles ont pour rôle de défendre les intérêts de leurs adhérents sur les questions de l'habitat et du cadre de vie, ainsi que de les représenter auprès des bailleurs ou des instances administratives.

Quelques exemples : Amicale des locataires CNL écuireuil Bérionne, Association syndicale Libre les coteaux d'Argenteuil 1, Vivre ensemble à Christophe-Colomb, Association Cloviers Nord (ACN), Défense du quartier Basilique...

- Les **associations de vie de quartier**, liant à la fois protection du cadre de vie, animations et lien social. Elles peuvent ainsi permettre de promouvoir certains gestes simples de prévention au sein d'un quartier.

Quelques exemples : Les bons voisins, l'ATD Quart Monde, l'ASCIL (agir, Solidarité, Culture, Information et Loisirs),...

- Les **associations de solidarité et d'éducation**, pouvant assurer le rôle de sensibilisateur auprès de leurs adhérents pour une évolution vers de nouvelles habitudes de consommation, ou une promotion du réemploi. Ces associations constituent des relais qui permettent d'atteindre un large public, très diversifié et sensible. Cela permet également de lier les déchets à la dimension sociale.

Quelques exemples : La Régie des quartiers, La Croix rouge Française, BASIC (Bezons Actions de solidarité Internationale et de Coopération), Les Belles des sables, Ecosol Informatique, Les Petits Frettois...

- Les **associations de consommateur**, assurant un rôle d'information auprès des consommateurs et de défense de leurs droits.

Exemple : UFC que choisir

- Les **associations de commerçants et d'entreprises**, ayant pour rôle de dynamiser l'activité commerciale locale et d'assurer la représentation des entreprises auprès des pouvoirs publics et services administratifs.

Exemple : L'ADCB (Association Des commerçants de Bezons), AFAC 95 (Association Frettoise des Artisans et Commerçants)

- Les **associations environnementales**, directement concernées par la question de réduction des déchets, elles luttent pour la préservation des espaces naturels et assurent des animations de sensibilisation tous publics.

Quelques exemples : Les Amis de la Terre du Val d'Oise, SOS Argenteuil Environnement, La Frette Village, Rue de la Récup', La Pastèque

- **Maisons de quartier d'Argenteuil** (une par quartier) et les **Centres Sociaux de Bezons** (3 au sein de la ville), qui jouent le rôle de médiateur entre les habitants du quartier et l'administration et qui constituent donc un relais idéal.

Quelques exemples : Centre social Robert-Doisneau, Centre social la Berthie, Centre social du Colombier, Maison de quartier du Centre-ville, Maison de quartier des Coteaux, Maison de quartier d'Orgemont-Volembert...

2. Les actions de prévention déjà engagées sur le territoire

a. Action emblématique nationale : le compostage

Depuis 2000, le syndicat AZUR met à disposition des habitants des composteurs, dont les offres sont disponibles sur le site internet de l'établissement¹⁹. En 2011, 634 foyers Argenteuillais et Bezonnais possédaient un composteur.



Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, le syndicat AZUR renforce la pratique du compostage en proposant une nouvelle offre de composteurs bois 300 litres. Deux volumes sont désormais disponibles. Les autres fournitures sont le Bioseau, l'aérateur et la grille anti nuisibles pour les composteurs plastiques 345 litres.

L'achat d'un kit bois (composteurs bois + bioseau + aérateur) et d'un kit plastique.

¹⁹ www.syndicat-azur.fr

Un guide du compostage et du lombricompostage, édité en juin 2013, est mis à la disposition des habitants.



b. Action éco-exemplaire de la collectivité

- La dématérialisation des démarches administratives : depuis 2017, une partie de la comptabilité est dématérialisée. A partir de septembre 2018, toutes les factures, actes envoyés en préfecture (pour un contrôle de légalité) seront aussi dématérialisés.
- Une option sans gobelet est disponible sur les machines à café.
- Le compostage des déchets par les agents est possible sur le site, depuis juin 2018.
- La maintenance des bacs pour récupération : les bacs récupérés pour cause d'abandon ou de déménagement sont entretenus et, s'ils sont fonctionnels, réattribués aux habitants.

c. La sensibilisation

- Formation de relais locaux :

Le syndicat a mis en place une opération de formation des gardiens d'immeubles sur la thématique des déchets. Bien qu'axée principalement sur les consignes de tri, cette formation a pour objectifs de permettre aux gardiens de conseiller les habitants sur la gestion de leurs déchets, les sujets abordés peuvent donc facilement être élargis pour intégrer des messages de prévention.

- Les animations scolaires :

Cette action entre dans le cadre d'une initiative plus large sur la thématique de l'environnement. Elle est réalisée par les éco-conseillères durant l'année scolaire d'octobre à juin. Un appel à projet est lancé en début d'année scolaire en lien avec l'Inspection Académique. Les écoles intéressées par ce programme pédagogique doivent alors manifester leur envie d'y participer en spécifiant leurs attentes et leurs motivations. Après sélection des classes retenues pour participer au projet, un travail adapté à chaque école est mis en place soit par sessions d'animation de 7 demi-journées ou bien par l'organisation de semaine découverte. Certaines de ces animations abordent ainsi le thème de la prévention des déchets (production et durée de vie des déchets, habitudes de consommation, épuisement des ressources naturelles, compostage, etc.).

De manière générale, environ 20 classes bénéficient chaque année de cet encadrement avec une distribution relativement représentative de la proportion de chaque ville en nombre d'écoles.

Quelques initiatives, notamment au sein des maisons de quartier, abordent aussi le thème de la prévention des déchets via le compostage ou les achats éco-responsables. C'est pourquoi, soutenir et valoriser ces actions permet le tissage d'un véritable réseau de la prévention au sein de l'agglomération.

| Sujet | Objectifs |
|--|--|
| Grandes sections de maternelles | |
| <i>Les déchets naturels</i> | Découvrir la richesse et la diversité de la faune du sol |
| | Découvrir par l'observation, la décomposition de déchets organiques |
| <i>Les matières</i> | Identifier les emballages et matières |
| | Aborder la notion de tri |
| <i>La valorisation</i> | Aborder la notion de valorisation |
| | Aborder la notion de filière d'une matière |
| <i>Création "Art'récup"</i> | Manipuler différentes matières |
| | Composer à partir de déchets |
| Pour les cycles 2 et 3 | |
| <i>Les déchets de la nature</i> | Comprendre la notion de cycle de la matière |
| | Positionner la problématique des déchets et en montrer l'impact sur la nature |
| <i>Le tri sélectif et la valorisation</i> | Prendre conscience de la diversité des déchets |
| | Savoir classer les différents types de déchets contenus dans la poubelle |
| | Connaître les différents modes de valorisation des déchets |
| | Situer le tri dans une attitude d'éco-citoyenneté |
| <i>Les circuits de collecte et les traitements des déchets</i> | Utiliser correctement les dispositifs de collecte |
| | Comprendre les impacts sur l'environnement de chacun des modes de traitement des déchets |

| 2017 | Nombre d'écoles | Ecoles ayant demandé au moins une animation | Ecoles ayant demandé au moins une animation (%) | Nombre de classes | Classes ayant demandé au moins une animation | Classes ayant demandé au moins une animation (%) |
|------------|-----------------|---|---|-------------------|--|--|
| ARGENTEUIL | 56 | 24 | 42,85% | 606 | 101 | 16,67% |
| BEZONS | 18 | 9 | 50,00% | 151 | 43 | 28,48% |
| CORMEILLES | 18 | 10 | 55,56% | 139 | 33 | 23,74% |
| LA FRETTE | 3 | 2 | 66,67% | 20 | 14 | 70% |
| TOTAL | 95 | 45 | 47,37% | 916 | 191 | 20,85% |

L'équipe de sensibilisation intervient aussi à l'occasion de manifestations culturelles, fêtes locales et centres de loisirs afin d'entrer en contact avec les habitants du territoire et diffuser directement des messages de prévention. Ce sont près de 3 000 enfants sensibilisés par an.

3. Le choix des actions à mettre en place et potentiel de réduction

Une fois fixé l'objectif de réduction des DMA, les résultats et analyses de la campagne de caractérisation sur la fraction d'ordures ménagères résiduelles permettent de cibler des gisements d'évitements, c'est-à-dire une catégorie de déchets, sur lesquels sont menées des actions de prévention.

Le choix des actions s'est fait en fonction de leur contribution aux objectifs régionaux et nationaux et de leur cohérence sur le territoire, grâce à l'analyse de la matrice AFOM. Ensuite, il a s'agit de rechercher le potentiel de réduction lié à chacune de ces actions. Il a été évalué à partir des références disponibles (notamment retours d'expériences), de bonnes pratiques et des dispositifs témoins. « Le potentiel de réduction est directement dépendant du taux de mise en œuvre d'un geste ou de pratiques de prévention parmi la population. Cette mise en œuvre est évolutive au fil du temps et selon l'intensité développée pour promouvoir et accompagner l'action »²⁰.

Ainsi, le tableau ci-dessous présente un descriptif rapide de chaque action retenue (référencer par les thématiques de l'ADEME) ainsi que la description, les acteurs relais qui devront être intégrés à la démarche et les gisements d'évitement (déterminés à partir des caractérisations de la collecte). Les freins et leviers de chaque action à mener sur le territoire, le potentiel de réduction et le coût provisoire de chaque action sont également reportés.

Notice explicative des critères employés :

- **Priorité de la collectivité** : volonté propre de la collectivité de développer cette action.
- **Potentiel de réduction** : estimation de l'efficacité de l'action à diminuer les tonnages collectés. Ce critère se base sur une baisse des tonnages et non sur un pourcentage de baisse (la diminution d'éléments naturellement plus denses tels que les putrescibles ou les encombrants est donc favorisée), exception faite des déchets dangereux.
- **Freins** : révèlent les difficultés inhérentes à l'action (nombre d'acteurs relais à intégrer à la démarche, volonté de changer profondément le comportement des usagers...).
- **Leviers** : une action d'envergure ciblant un nombre élevé d'usagers et disposant de plusieurs moyens d'action menés en parallèle (sensibilisation, opérations de terrain...) se verra attribuer une bonne note.
- **Coût** : +++ coût faible ; + coût fort

²⁰ Etude d'évaluation des gisements d'évitement, des potentiels de réduction de déchets et des impacts environnementaux évités - Rapport ADEME, janvier 2016.

| Thématique | Actions | Description | Gisement d'évitement visés | Produits / déchets impactés | Potentiel d'évitement (seulement OMR) en kg/hab/an | Priorité de la collectivité | Acteurs relais, partenariats | Freins (révèlent les difficultés inhérentes à l'action : nombre d'acteurs relais à intégrer à la démarche, volonté de changer profondément le comportement des usagers etc.) | Leviers (action ciblant nombre élevé d'usagers et disposant de plusieurs moyens d'action) | Potentiel de réduction (+ = faible ; +++ = fort) | Coût de l'action | | | | |
|---|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|---|---|-----|---|
| Etre exemplaire en matière de prévention des déchets | Manifestations éco-responsables | Utilisation et prêt de gobelets réutilisables lors d'évènements organisés par les associations, entreprises, collectivités + guide "événements zéro déchet" + affiches "pic-nic zéro déchet" | OMR (Ordures Ménagères et Résiduelles) + DPS (Déchets Propres et Secs) | Autres plastiques (concernant la vaisselle jetable) + emballages cartons et brique alimentaire | 6,5 | L'esprit de visibilité voulu par le Syndicat induit une éco-exemplarité | Villes, maisons de quartier, direction des parcs et jardins communautaires (pour pic-nic) | Nécessite un lave-vaisselle, un lieu de stockage et l'adhésion des services municipaux | Simple faisabilité, pertinente sur l'ensemble des communes et vie associative dynamique (nombreux évènements pendant l'année) | + | Gobelets + lave-vaisselle + coût RH + temps RH + communication | | | | |
| | Réduction de papiers d'impressions dans les collectivités, établissements scolaires et chez les particuliers | Limiter les impressions et favoriser la dématérialisation. Exemple : bannette de papier pour brouillon / carnet en papier de récupération / paramétrage recto-verso | OMR + DPS | Papiers de bureautique | 4,6 | Loi sur la Transition énergétique demande aux collectivités territoriales de diminuer de 30% leur consommation de papier bureautique avant 2020 | | Volonté de changer d'habitude faible | Simple faisabilité et action pertinente sur l'ensemble des communes | + | Gratuit + coût de la dématérialisation (matériel électronique, logiciels) + coût RH + temps RH + communication | | | | |
| Lutter contre le gaspillage alimentaire au plan domestique | Atelier "cuisine anti gaspi" | Proposer une paillasse avec des recettes faciles à réaliser avec les restes alimentaires et des ingrédients du quotidien (faire participer les volontaires) et informer les consommateurs sur les dates limites de consommation, accompagné d'un chef cuisinier | OMR (biodéchets) | Produits alimentaires non consommés + produits alimentaires non consommés sous-emballages | 25,1 | La lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe emblématique nationale. La collectivité doit contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Elle doit aussi faciliter le don de denrées données aux associations. Afin d'économiser des ressources, d'assurer des économies aux particuliers et de prévenir la présence de restes alimentaires, plusieurs actions sont étudiées pour stopper le gaspillage. La pratique du Doggy bag va être bientôt obligatoire | Villes, chef cuisinier, maisons de quartier, associations (Nénuphar à Argenteuil/ Milli Yone Roots à Cormeilles) | Identifier un laboratoire et nécessite temps et volonté pour changer d'habitudes alimentaires | Vie associative dynamique (nombreux évènements au cours de l'année), population à la recherche de bons plans (communiquer sur les économies engendrées) et école de cuisine présente sur le territoire, pertinente sur l'ensemble des communes | +++ | Chef + location du laboratoire + coût RH + temps RH + communication | | | | |
| Lutter contre le gaspillage alimentaire dans la restauration collective | Kit "chasse au gaspi" | 1 semaine de chasse au gaspi : des enfants référents comptabilisent les aliments non consommés et laissés sur les plateaux, puis affichage des résultats dans le réfectoire ; 1 semaine de sensibilisation (affiches, cheminée de pain, balance...) | | | | | OMR (biodéchets) | Produits alimentaires non consommés | 16,7 | La lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe emblématique nationale. La collectivité doit contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Elle doit aussi faciliter le don de denrées données aux associations. Afin d'économiser des ressources, d'assurer des économies aux particuliers et de prévenir la présence de restes alimentaires, plusieurs actions sont étudiées pour stopper le gaspillage. La pratique du Doggy bag va être bientôt obligatoire | Département, villes, chef d'établissement, personnel encadrant, association d'élèves, conseil municipal jeune | Organisation, encadrement particulier et coût du matériel | Nombreux établissements scolaires avec cantines l'ensemble des communes | +++ | Balance + impression d'affiches + table de tri + coût RH + temps RH + communication |
| | Opération "Anti gaspi" | Campagne de sensibilisation avec création d'affiches par des élèves/ intervention en cours d'art plastique | | | | | | | | | Villes, chef d'établissement, personnel encadrant, association d'élèves, conseil municipal jeune | Temps de création (dégager du temps sur le programme) | Nombreuses écoles/ élèves sur l'ensemble des communes | +++ | Fournitures + coût RH + temps RH + communication |
| Lutter contre le gaspillage alimentaire chez les commerçants (grandes distributions/ restaurants/ marché) | Gourmet bag / l'Ecobox | Enquête et recensement des restaurateurs volontaires pour proposer à chaque client et chaque repas ce service (sous forme d'affiche, d'écriteau par exemple) | OMR (biodéchets) | Produits alimentaires non consommés | 16,7 | La lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe emblématique nationale. La collectivité doit contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025. Elle doit aussi faciliter le don de denrées données aux associations. Afin d'économiser des ressources, d'assurer des économies aux particuliers et de prévenir la présence de restes alimentaires, plusieurs actions sont étudiées pour stopper le gaspillage. La pratique du Doggy bag va être bientôt obligatoire | Restaurateurs et association/corporation de restaurateurs | Le "Doggy bag" n'est pas une pratique courante et sa composition pose problème | Nombreuses offres de restauration diverse dont la plupart des restaurateurs ont des contenants, pertinente sur l'ensemble des communes | + | Contenants + coût RH + temps RH + communication | | | | |
| | Aide alimentaire / glanage | Collecte des surplus, des invendus pour redistribution sous forme de dons | | | | | Villes, Moisson solidaire, Marché de la Colonie, La Pastèque | Nécessite nombreux bénévoles disponibles aux horaires de marché et une légitimité de la démarche (l'association doit être reconnue par le service des marchés) | Contact déjà établis, association active, aide qui correspond aux besoins d'une population paupérisée présente sur le territoire | ++ | coût RH + temps RH + communication | | | | |
| Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets | Compostage domestique en habitat pavillonnaire | Promouvoir la pratique du compostage sur le territoire en créant une offre de formation de proximité et de vente de nouveaux modèles de composteurs (différentes matières, différents volumes) et lombricomposteurs | OMR (biodéchets, déchets végétaux) | Biodéchets (produits alimentaires non consommés + reste de cuisine non consommables + déchets de jardin) | 48,4 | Gestion des biodéchets à proximité | Villes et associations environnementales | Stockage des bacs à livrer limité, nécessite place suffisante, moins pertinente sur Argenteuil et Bezons (pavillons moins importants) | Population sensibilisée et action pertinente particulièrement sur Cormeilles et La Frette | +++ | Composteurs + matériel de compostage + coût RH + temps RH + communication | | | | |
| | Compostage partagé en pied d'immeuble et dans les jardins partagés | Promouvoir la pratique du compostage sur le territoire en créant une offre de formation de proximité et de vente de nouveaux modèles de composteurs (différentes matières, différents volumes) et lombricomposteurs | | | | | Villes, bailleurs, syndic de copropriété, amis des locataires, associations (Jardiniers potageurs) | Stockage des bacs à livrer limité, nécessite place suffisante et moins pertinente sur Cormeilles et La Frette | Résidents en habitat vertical majoritaires, action pertinente particulièrement sur Argenteuil et Bezons | +++ | Composteurs + matériel de compostage + coût RH + temps RH + communication | | | | |

| | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|--|-------|---|---|---|--|---|--|---|
| | Compostage dans les établissements scolaires | Promouvoir la pratique du compostage sur le territoire en créant une offre de formation de proximité et un accompagnement / le personnel encadrant pendant et après le repas pratique le compostage en collaboration avec les agents communaux | | | | Loi biodéchets pour les établissements produisant plus de 10 t/an de biodéchets | Département, villes, chef d'établissement, personnel encadrant, association d'élèves, conseil municipal jeune | Cantine centrale et population à mobiliser | Nombreux établissements scolaires et action pertinente sur l'ensemble des communes | +++ | Composteurs + matériel de compostage + coût RH + temps RH + communication | |
| | Réduction des biodéchets par les animaux domestiques | Poulailler urbain collectif qui débarrasse de tous les déchets organiques et qui permet un espace de pédagogie et de lien social | | | | Gestion des biodéchets à proximité | Villes et associations (Cocott'arium) | Espace disponible, coût, détérioration, vole et hygiène (réglementation), action plus pertinente sur Cormeilles et La Frette | Dans l'air du temps, novateur et peu onéreux, animal assez indépendant qui plaît aux enfants | + | Poulailler + poules + nourritures + coût RH + temps RH + communication | |
| | Promotion du jardinage au naturel | Broyeur de végétaux mobile, les particuliers amènent leurs végétaux et repartent avec leur broyat. Le service est encadré par le fonctionnaire qui fournit aussi des explications sur l'intérêt et l'utilisation du broyat comme ressource pour le jardin | OMR (végétaux) | Déchets de jardin | 2,9 | Promouvoir une pratique du jardinage respectueuse de notre environnement (utilisation de produits phytosanitaires interdits depuis 2017 pour la gestion des espaces verts, économiser l'eau...) | Villes et associations | Disponibilité d'un broyeur mobile, coût, nécessite un encadrement attentif, faire évoluer les représentations sociales caractérisées par une notion de propreté (belle pelouse, verte, uniforme...) et pertinence faible sur le territoire particulièrement urbain et dense | Production de déchets de jardin et simple faisabilité | + | Mise à disposition/ location/ vente d'un broyeur mobile + coût RH + temps RH + communication | |
| Promouvoir le réemploi et la réutilisation - Augmenter la durée de vie des produits | Cabane à don en déchèterie | Apport d'objets et textiles en bon état dont les particuliers estiment n'avoir plus besoin. Le contenu est laissé à une association qui en contrepartie se charge de la vider tous les mois/semaine | OMR + OME (Ordures Ménagères Encombrantes) | Petits appareils électroménagers + textiles + combustibles non classés (maroquinerie + chaussures) | 14,65 | Le réemploi est une priorité nationale, renforcée sur le territoire par la présence de nombreux ménages à faible revenus. Cette cabane à don est une bonne illustration de l'économie circulaire et solidaire. La cabane est située sur le site de la déchèterie et prête à l'emploi. Son fonctionnement est urgent | Associations (Emmaüs, croix rouge, secours catholique), ressourcerie et Eco-mobilier | Faible espace dédié et peu d'associations du réemploi | Fréquentation importante de la déchèterie, population nombreuse et important tonnages d'encombrants (les gens se détachent volontiers de leurs biens, beaucoup d'arrivage de foyers), ménages à faible revenus | ++ | Coût d'achat fort mais amorti rapidement + coût RH + temps RH + communication | |
| | Création d'une recyclerie | Apport d'objets et textiles dont les particuliers veulent se séparer, réparation et revente à prix abordables | | | | Le réemploi est une priorité nationale, renforcée sur le territoire par la présence de nombreux ménages à faible revenus | Villes, chantier d'insertion, missions locales et associations (La Pastèque) | Peu de locaux pour stockage, réparation et vente/don et peu d'associations du réemploi | Aucune recyclerie sur le territoire alors que la population est en demande de bons plans et action pertinente sur l'ensemble des communes | +++ | Participation au coût du foncier + prise en charge de la collecte et fourniture de contenants + coût RH + temps RH + communication | |
| | Repair cafés | Organisation d'atelier réparation gratuit, diagnostics et conseils des bénévoles et professionnels de la réparation (par exemple dans un cafés) | | | | Mettre en avant le savoir-faire des artisans, des particuliers pour augmenter la durée de vie des produits et faire des économies en réduisant les achats de surconsommation | Villes, réparateur bénévoles, maison de quartier et associations (Solicycle) | Peu de relais, problème de sécurité, trouver des bénévoles et des lieux | Territoire dynamique, collectivité réactive, population participative (nombreux événements/ population à l'affut des bons plans) et réparateurs présents sur l'ensemble du territoire | ++ | Sécurité + coût RH + temps RH + communication | |
| | Evènement Répar'Acteurs | Promouvoir les artisans réparateurs et leurs savoir-faire | | | | | | | | | + | |
| | Réemploi et la réutilisation pour les textiles | Densification du réseau de bornes textiles | | | | | Textiles | 10,1 | Le réemploi est une priorité nationale. La collectivité priorise l'amélioration de son service de bornes afin d'éviter le gâchis et promouvoir l'économie circulaire et solidaire | Villes : service occupation du domaine public, Le Relais, Eco-textile, Tisseco solidaire, Recytextile | Problème de localisation des bornes (visibilité), mauvaises informations et favorisent les dépôts sauvages | Mixité des revenus qui pourrait créer du partage, important ratio dans les OMR (les particuliers se défont de vêtements de bonne qualité/ nombreux arrivages) et pertinente sur l'ensemble des communes |

| | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|---|--------------------------------------|---|--|--|---|--|---|------------------------------------|--|--|---|---|---|
| | Communiquer et sensibiliser sur l'obsolescence programmée et les alternatives émergentes | Sensibiliser sur l'actuel modèle de consommation qui conduit le consommateur à remplacer rapidement des équipements et appareils du quotidien au profit de nouveaux produits neufs. Exemples : batteries indémontables, mise à jour des systèmes d'exploitations incompatibles... | | Petits appareils électroménagers | 1,8 | Au 1er janvier 2020, un "indice de réparabilité" devra être étiqueté sur les produits électroniques et électroménagers afin de lutter contre l'obsolescence programmée et favoriser l'allongement de la durée de vie des biens de consommation | Villes et associations (Les Amis de la Terre) | Hypothèse de participation et reproductibilité faible | Population à l'affut de bons plans et action pertinente sur l'ensemble des communes | ++ | Coût RH + temps RH + communication | | | | |
| Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable (éco-consommation, accompagner des changements de comportement de consommation) | Développement vente en vrac | Appuyer les commerçants qui vendent en vrac : enquête auprès des commerces et recensement des magasins proposant la vente en vrac puis mise en ligne sur le site internet | OMR + DPS | Emballages cartons plats + autres films plastiques d'emballage + autres emballages plastiques | 27,69 | Lutte contre le suremballage et éviter le gaspillage alimentaire (quantité adaptée aux besoins) | Villes : service commerce, distributeurs, association des commerçants, Eco-emballages, appli ConsoVRAC, réseau des AMAP | Temps de sensibilisation, contraintes internes à l'organisation des commerces vrac, trouver un argumentaire pour inciter les commerçants et pour les consommateurs | Actions qui touchent diverses motivations du consommateur (économique, environnemental, simplicité), donne une bonne image pour le distributeur et action pertinente sur l'ensemble des communes | + | Coût RH + temps RH + communication | | | | |
| | Kit de course | Faire ses courses avec un kit de courses : sac en tissu et contenants réutilisables | | | | | Villes, associations environnementales | | | | | Attention restreinte des consommateurs, nécessite adhésion totale du directeur et des relais pour des horaires en soirée | Plusieurs galeries marchandes sur le territoire | + | Achat de sacs + contenants + coût RH + temps RH + communication |
| | Promotion de produits peu générateurs de déchets d'emballages / lutte contre les produits suremballés et jetables | Proposer et accompagner des changements de comportement de consommation / organiser des animations dans les galeries marchandes afin de sensibiliser les consommateurs (caddis mini-maxi) | | | | | Distributeurs, Eco-emballages, associations environnementales et consommateurs | | | | | | | | |
| | Inciter l'utilisation de sacs réutilisables | Fourniture et/ou promotion de sacs réutilisables : par exemple un cabas compartimenté pour éviter les emballages et le mélange des aliments sur les marchés, sensibiliser sur les sacs biosourcés et compostables | OMR | Autres sacs plastiques | 3,1 | Devenus interdits et action emblématique de la prévention, le Syndicat souhaite participer à la disparition des sacs plastiques à usage unique sur son territoire. Bien que le gisement soit faible, l'impact environnemental est trop important. L'unique moyen d'agir est la sensibilisation | Villes, distributeurs, Eco-emballages, services des marchés forains, associations (Marché de la colonie, Val d'Oise Environnement) | Volonté de changer d'habitude de consommation | Action inscrite dans le Plan national de prévention des déchets et dans le cadre d'une démarche européenne, en application de la directive européenne sur les emballages, sensibilisation importante sur l'ensemble des communes et sacs graphiques | + | Achat de cabas compartimentés + sacs réutilisables | | | | |
| | Développement de la consigne pour le réemploi du verre | Mener une enquête auprès des commerces alimentaires de proximité et bars prêts à récupérer le verre des particuliers | OMR + DPS | Emballages en verre incolore + emballages en verre de couleur | 22,52 | Ratio de verre dans les OMR trop important, la priorité est au moins de renforcer la sensibilisation et l'information sur les bornes à verre et de commencer une prospection sur la consigne | Villes, distributeurs, fabricants de matériel de distribution, Eco-emballages, appli ConsoVRAC | Contraintes internes à l'organisation des commerces vrac et réseau routier saturé donc accessibilité des camions de livraison limitée | Action pertinente sur l'ensemble du territoire | + | Coût RH + temps RH + communication | | | | |
| | Recours aux couches et langes lavables | Sensibilisation, formation et expérimentation (famille témoin) avec familles/ crèches et sensibilisation auprès d'un large public sur les autres fractions hygiéniques | OMR | Textiles sanitaires | 26,6 | Ratio de couches jetables très important, la priorité de la collectivité est de commencer à vulgariser la pratique des langes lavables, plus respectueux de l'environnement et de la santé des enfants | Villes : service petite enfance, les crèches et associations familiales, assistantes maternelles, professionnels de la santé | Méconnaissance du produit, coûte cher, touche une habitude très ancrée, pas pratique mais pertinente particulièrement sur Argenteuil et Bezons | Taux de natalité fort, nombreuses familles/ crèches, beaucoup d'enfants en bas-âge | +++ | Coût RH + temps RH + communication | | | | |
| | | Favoriser l'ouverture d'une blanchisserie qui, après souscription à un abonnement, fournit, lave et livre à domicile des couches lavables aux familles | | | | | Villes, Easylange, allocouches, couches-ecoservice | Livraisons induisent des impacts environnementaux et moins pertinente à Corneilles et La Frette | Gain de temps pour les familles qui ont les moyens de recourir à cette prestation | +++ | Coût RH + temps RH + communication + aide financière pour le lancement | | | | |
| | Opération STOP PUB | Sensibilisation (des tonnages concernés), distribution d'un autocollant STOP PUB, développer des affiches indiquant le nombre exact d'exemplaire à déposer, campagne de communication | OMR + DPS | Imprimés publicitaires | 7,2 | Action emblématique nationale déjà menée sur les communes, il est nécessaire de relancer l'opération et de la suivre afin d'évaluer vraiment son efficacité et sa pertinence sur le territoire. Selon les retours d'expériences, cette opération permet une réduction notable des courriers non-adressés | Diffusion par le biais des mairies, des journaux communaux, par le biais des bailleurs et des agences immobilières, téléchargeable sur le site internet AZUR et affiches faites par les syndicats | Non-respect de la part des distributeurs, méconnaissance du particulier des impacts environnementaux et lecture appréciée par les particuliers | Densité importante de boîtes aux lettres, action pertinente sur l'ensemble des communes | + | Autocollants + distribution + coût RH + temps RH + communication | | | | |
| Promotion de l'eau du robinet | Informé de la bonne qualité de l'eau du robinet sur le territoire et sensibiliser sur l'impact environnemental des bouteilles en plastiques / vidéo sur l'eau du robinet | OMR + DPS | Bouteilles et flacons plastiques PET | 5,1 | Il faut sensibiliser les ménages à la bonne qualité de l'eau pour leur économie, réduire le nombre de bouteilles d'eau en plastique dans les OMR ou collecte | Villes, professionnels de la santé et associations de consommateurs (Que Choisir) | Doutes par rapport à la qualité, méfiance pour la santé, préjugés par rapport au goût | Permet de faire des économies, facile à faire et pertinente sur l'ensemble des communes | ++ | Coût RH + temps RH + communication | | | | | |

| | | | | | | | | | | | |
|--|------------------------------|---|-----------|---|-------|---|---|--|--|---|--|
| | | | | | | sélective et renforcer un rapport de confiance dans les services publics (distribution de l'eau) | | | | | |
| | Défi "Familles Zéro déchets" | Groupe de 10 familles volontaires (minimum) qui choisissent d'agir sur 3 thèmes (gaspillage alimentaire, langes lavables, lutte contre le suremballage). 1 mois avant les actions de prévention, les familles pèsent chaque semaine leurs poubelles avec des pesons fournis par le Syndicat. Dès la mise en place de l'action, le poids de la poubelle est relevé pendant 6 mois. Cela doit s'accompagner par la création d'une communauté d'échanges et d'une valorisation des participants. | OMR + DPS | Produits alimentaires non consommés + produits alimentaires non consommés sous-emballages + Textiles sanitaires + Emballages cartons plats + autres films plastiques d'emballage + autres emballages plastiques | 79,39 | Cette action est une réelle vitrine des pratiques des habitants du territoire. Il est important que la collectivité s'empare de cette action et l'accompagne d'une campagne de communication pour tirer des enseignements de cette expérience, donner de la visibilité aux modes de vie et de consommation zéro déchet et inciter les autres familles en diffusant le message | Villes, maisons de quartier, associations | Participation restreinte et faisabilité compliquée | Action pertinente sur l'ensemble des communes et la création d'une communauté induite du lien social | + | Peson par famille + balance + coût RH + temps RH + communication |

4. La hiérarchisation des actions – tableau bilan

Légende :

| |
|--|
| Etre exemplaire en matière de prévention des déchets |
| Lutter contre le gaspillage alimentaire |
| Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets |
| Promouvoir le réemploi et la réutilisation - Augmenter la durée de vie des produits |
| Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable |

Dans le tableau suivant, les actions qui possèdent le même total subissent une deuxième hiérarchisation grâce à l'ajout d'une lettre aux nombres. Cette deuxième hiérarchisation prête attention au potentiel de réduction puis à la priorité de la collectivité. Si cela ne suffit pas à les hiérarchiser, le coût fait la différence. Ainsi, les nombres correspondent à une notation des actions (1 = action prioritaire).

| Hiérarchisation des actions | Intitulé de l'action | Priorité collectivité | Potentiel d'évitement concerné (kg/hab./an) | Potentiel de réduction | Freins | Leviers | Coût + = coût fort +++ = coût faible | Total |
|-----------------------------|---|-----------------------|---|------------------------|--------|---------|--|-------|
| 1 | Compostage domestique en habitat pavillonnaire | +++ | 48,4 | +++ | - | +++ | ++ | 10 |
| 2 | Opération "Anti gaspi" | +++ | 25,1 | ++ | - | +++ | +++ | 10 |
| 3 | Compostage partagé en pied d'immeuble et dans les jardins partagés | +++ | 48,4 | +++ | -- | +++ | ++ | 9 |
| 4 | Cabane à don en déchèterie | +++ | 14,65 | ++ | -- | +++ | +++ | 9 |
| 5 | Repair cafés | +++ | 14,65 | ++ | -- | +++ | +++ | 9 |
| 6 | Promotion de l'eau du robinet | +++ | 5,1 | ++ | - | ++ | +++ | 9 |
| 7 | Compostage dans les établissements scolaires | +++ | 48,4 | +++ | -- | + | +++ | 8 |
| 8 | Manifestations éco-responsables | +++ | 6,5 | + | -- | +++ | +++ | 8 |
| 9 | Réduction de papiers d'impressions | +++ | 4,6 | + | - | ++ | +++ | 8 |
| 10 | Aide alimentaire / glanage | ++ | 16,7 | ++ | -- | +++ | +++ | 8 |
| 11 | Communiquer et sensibiliser sur l'obsolescence programmée et les alternatives émergentes | ++ | 1,8 | ++ | - | ++ | +++ | 8 |
| 12 | Kit "chasse au gaspi" | ++ | 25,1 | +++ | -- | +++ | + | 7 |
| 13 | Création d'une recyclerie | +++ | 14,65 | +++ | --- | +++ | + | 7 |
| 14 | Opération STOP PUB | +++ | 7,2 | + | - | + | +++ | 7 |
| 15 | Promotion de produits peu générateurs de déchets d'emballages / lutte contre les produits surreballés et jetables | +++ | 34,19 | + | -- | ++ | +++ | 7 |
| 16 | Evènement Répar'Acteurs | ++ | 14,65 | + | -- | +++ | +++ | 7 |
| 17 | Recours aux couches et langes lavables | + | 26,6 | +++ | --- | +++ | +++ | 7 |
| 18 | Atelier "cuisine anti gaspi" | ++ | 25,1 | +++ | -- | ++ | + | 6 |
| 19 | Réemploi et la réutilisation pour les textiles | + | 10,1 | +++ | -- | + | +++ | 6 |
| 20 | Inciter l'utilisation de sacs réutilisables | ++ | 3,1 | + | - | + | +++ | 6 |
| 21 | Blanchisserie | + | 26,6 | +++ | --- | ++ | +++ | 6 |
| 22 | Gourmet bag / l'Ecobox | +++ | 16,7 | + | -- | + | ++ | 5 |
| 23 | Réduction des biodéchets par les animaux domestiques | ++ | 48,4 | + | -- | ++ | ++ | 5 |
| 24 | Promotion du jardinage au naturel | ++ | 2,9 | + | -- | + | +++ | 5 |
| 25 | Défi "Familles Zéro déchets" | + | 79,39 | + | --- | + | +++ | 3 |
| 26 | Développement vente en vrac | + | 27,69 | + | --- | + | +++ | 3 |
| 27 | Développement de la consigne pour le réemploi du verre | + | 22,52 | + | --- | + | +++ | 3 |
| 28 | Kit de course | + | 27,69 | + | --- | + | ++ | 2 |

5. Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs

- a. L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent
- b. La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires
- c. L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre

Ces trois points restent à définir, pour l'heure, le tableau suivant présente les indicateurs de suivis des actions et les agents au sein du Syndicat conviés à y participer

| Hiéarchisation des actions | Intitulé de l'action | Indicateurs de suivi | Qui ? En interne | Calendrier |
|----------------------------|---|--|---|------------|
| 1 | Compostage domestique en habitat pavillonnaire | Nombre de composteurs vendus et taux de participation aux formations | Chargé de missions prévention + | A définir |
| 2 | Opération "Anti gaspi" | Quantité de produits alimentaires évités dans les OMR / changement de | Chargé de missions prévention + éco- | A définir |
| 3 | Compostage partagé en pied d'immeuble et dans les jardins partagés | Nombre de composteurs vendus et taux de participation aux formations | Chargé de missions prévention + guide composteur + éco-conseillères | A définir |
| 4 | Cabane à don en déchèterie | Quantité d'objets récupérés et taux de matériels vendus et/cédés | Chargé de missions prévention + pôle | A définir |
| 5 | Repair cafés | Nombre d'objets réparés et nombre de participants | Chargé de missions prévention + éco- | A définir |
| 6 | Promotion de l'eau du robinet | Quantité de bouteilles plastiques évités | Chargé de missions prévention + éco- | A définir |
| 7 | Compostage dans les établissements scolaires | Nombre de composteurs vendus et taux de participation aux formations | Chargé de missions prévention + | A définir |
| 8 | Manifestations éco-responsables | Nombre de prêts + nombre de guides demandés et/ou distribués + nombre d'affiches pic-nic disposées + nombre d'éco-manifestations + quantité de vaisselle achetée en moins | Chargé de mission prévention + pôle communication | A définir |
| 9 | Réduction de papiers d'impressions | Si compteur d'impression : réduction du nombre d'impressions effectuées annuellement, sinon quantité de ramettes économisées (taux d'évolution) | Chargé de missions prévention + pôle communication | A définir |
| 10 | Aide alimentaire / glanage | Quantité de produits alimentaires évités dans les OMR / changement de comportement (enquête) : nombre de personnes déclarant avoir adopté un ou plusieurs gestes de lutte contre le gaspillage alimentaire | Chargé de missions prévention + pôle communication | A définir |
| 11 | Communiquer et sensibiliser sur l'obsolescence programmée et les alternatives émergentes | Nombre d'animations et quantité de DEEE évité | Chargé de missions prévention + éco-conseillères + pôle communication | A définir |
| 12 | Kit "chasse au gaspi" | Quantité de produits alimentaires évités dans les OMR / changement de comportement (enquête) : nombre de personnes déclarant avoir adopté un ou plusieurs gestes de lutte contre le gaspillage alimentaire | Chargé de missions prévention + pôle communication | A définir |
| 13 | Création d'une recyclerie | Quantité d'objets récupérés et taux de matériels vendus et/cédés | Chargé de missions prévention + pôle communication | A définir |
| 14 | Opération STOP PUB | Nombre d'autocollant distribués | Chargé de missions prévention + éco-conseillères + pôle communication | A définir |
| 15 | Promotion de produits peu générateurs de déchets d'emballages / lutte contre les produits surreballés et jetables | Quantité d'emballages évités | Chargé de missions prévention + éco-conseillères + pôle communication | A définir |
| 16 | Evènement Répar'Acteurs | Nombre d'objets réparés et nombre de participants | Chargé de missions prévention + éco-conseillères + pôle communication | A définir |
| 17 | Recours aux couches et langes lavables | Nombre de familles/crèches sensibilisées / taux d'utilisateurs / quantité de textiles sanitaires évités / taux de participation aux ateliers | Chargé de missions prévention + éco-conseillères + pôle communication | A définir |
| 18 | Atelier "cuisine anti gaspi" | Nombre de participants et nombre de recettes | Chargé de missions prévention + éco-conseillères + pôle communication | A définir |
| 19 | Réemploi et la réutilisation pour les textiles | Quantité des textiles évités dans les OMR | Chargé de missions prévention + pôle communication | A définir |
| 20 | Inciter l'utilisation de sacs réutilisables | Quantité d'autres plastiques évités dans les OMR et nombre de cabas vendus | Chargé de missions prévention + éco-conseillères + pôle communication | A définir |
| 21 | Blanchisserie | Nombre de familles/crèches sensibilisées / taux d'utilisateurs / quantité des textiles sanitaires évités / taux de participation aux ateliers | Chargé de missions prévention + éco-conseillères + pôle communication | A définir |
| 22 | Gourmet bag / l'Ecobox | Quantité de produits alimentaires évités dans les OMR / changement de comportement (enquête) : nombre de personnes déclarant avoir adopté un ou plusieurs gestes de lutte contre le gaspillage alimentaire / taux de restaurateurs partenaires | Chargé de missions prévention + pôle communication | A définir |
| 23 | Réduction des biodéchets par les animaux domestiques | Nombre de cible ayant adopté le comportement et évolution de la fréquentation de cet espace | Chargé de missions prévention + éco-conseillères + pôle communication | A définir |
| 24 | Promotion du jardinage au naturel | Nombre de participants | Chargé de missions prévention + pôle communication | A définir |
| 25 | Défi "Familles Zéro déchets" | Suivi du poids des déchets et enquête de prévention pour voir l'évolution qualitative | Chargé de missions prévention + éco-conseillères + pôle communication | A définir |
| 26 | Développement vente en vrac | Nombre de commerçants passés au vrac et quantités des emballages cartons et plastiques évités | Chargé de missions prévention + pôle communication | A définir |
| 27 | Développement de la consigne pour le réemploi du verre | Nombre de commerçants volontaires | Chargé de missions prévention + pôle communication | A définir |
| 28 | Kit de course | Nombre de vente de kit de course et quantité des emballages cartons et plastiques évités | Chargé de missions prévention + pôle communication | A définir |

GLOSSAIRE

SIGLE :

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie

CVE : Centre de Valorisation Energétique

DAE : Déchets d'Activités Economiques

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés (OMR, les déchets ménagers collectés séparément, les DAE collectés par le service public, OME et les déchets collectés en déchèterie)

DPS : Déchets propres et secs

MODECOM : Méthode de Caractérisation des Ordures Ménagères

OM : Ordures Ménagères, ensemble des déchets (résiduels et collecte sélective)

OME : Ordures Ménagères Encombrantes

OMR : Ordures Ménagères résiduelles

PLP : Programme Local de Prévention

DEFINITION :

ACTION DE PREVENTION : Consiste en la mise en œuvre de gestes et des pratiques ciblés sur des produits et visant à réduire la production et/ou la nocivité des déchets qui résultent de l'abandon de ces produits en fin de vie.

GISEMENT D' EVITEMENT : Ensemble des produits, matériaux et substances qui peuvent faire l'objet d'actions préventives sur l'ensemble de la chaîne allant de la production à la consommation.

POTENTIEL D'EVITEMENT : Quantité annuelle de déchets issus d'un produit ou d'une catégorie de produits directement impactables par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions combinées de prévention. Plus ou moins précise et exacte, c'est néanmoins une donnée objective.

POTENTIEL DE REDUCTION : Quantité de déchets qui pourrait ne pas être produite sous l'effet d'une action de prévention. Le potentiel est basé sur une estimation de l'effet escompté d'une action (ou geste) de prévention, et peut s'exprimer en unités différentes. L'effet escompté d'une action de prévention se mesure à partir d'hypothèses variables (taux pratique du geste, déterminants socio-économiques, ...).

REEMPLOI : Action de prévention des déchets particulière désignant « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus » (Article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

REUTILISATION : « Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau » (Article L. 541-1-1 du code de l'environnement).